**I. Préface –** 1 page

**II. Introduction –** 2 pages

**III. (La chronologie)**

**Quelques repères avant la débâcle**

Arnaud Meilland, Christine Payot, Bureau Clio sàrl

|  |  |
| --- | --- |
| **Date** | **Évènements** |
| 1811 | Des blocs de glaces tombés du glacier se sont accumulés et ont été couverts par des avalanches de neige. Les étés suivants, très humides et peu chauds, n'ont pas pu faire fondre cette masse de glacier. Au contraire, la masse devint toujours de plus en plus solide avec l'apport de l'eau de pluie et celle du torrent, ainsi que les nouvelles avalanches. |
| 22.05.1817 | Petite débâcle sans conséquences. |
| Avril 1818 | Des morceaux du glacier du Giétroz tombent dans la vallée et bouchent le passage du torrent. Un lac se forme. |
| 03.05.1818 | Sur ordre des communes de Martigny, Sembrancher et Bagnes, Jean Georges Troillet, de Lourtier, monte examiner le lac. |
| 04.05.1818 | À Sion. Début de la Diète qui dure jusqu'au 19 mai. Les représentants des districts de l'Entremont, Martigny, Saint-Maurice et Monthey y participent. |
| 08.05.1818 | 5 h. Bagnes informe Sembrancher que la situation au Giétro est préoccupante : le niveau du lac s'est élevé. Alerté à son tour, le président de Martigny informe le président du dizain qui se trouve à la Diète à Sion que la situation est préoccupante. Il lui transmet le rapport du conseiller Jean Pierre Mathey, de Martigny, qui s'est rendu sur le glacier.  L'État du Valais délègue son ingénieur cantonal et deux commissaires du gouvernement à Bagnes. |
| 09.05.1818 | Mandaté par le Conseil d'État, l'ingénieur Venetz est en route pour Bagnes. |
| 10.05.1818 | Venetz est au glacier du Giétro accompagné de députés de Martigny, de Sembrancher et de Bagnes. Il expose sa volonté de faire percer une galerie. |
| 11.05.1818 | Début des travaux de percement de la galerie. |
| 12.05.1818 | Afin de prévenir le danger, le Conseil d'État fait établir des signaux de feu qui correspondent entre eux. Il avertit également le Conseil d'État du canton de Vaud de la formation d'un lac dans la vallée de Bagnes.  Ouverture d'un puits. |
| 14.05.1818 | Création de la Commission du Giétro, chargée en premier lieu de faire établir des signaux. |
| 15.05.1818 | Il neige sans discontinuer. Plusieurs avalanches descendent. Le percement de la galerie est interrompu. Les ouvriers partent. Seul cinq d'entre eux restent. Venetz réclame 25 ouvriers supplémentaires. |
| 16.05.1818 | Visite du doyen Bridel, sur les lieux. M. de Charpentier s'est également rendu au Giétro à la demande du Conseil d'État de Vaud.  Chute d'un gros rocher auquel les ouvriers ont eu de la peine à échapper. Une grosse pierre est tombée dans le puits. |
| 17.05.1818 | Pendant la nuit du 16 au 17 mai, quatre avalanches descendent sans toucher le chantier. |
| 18.05.1818 | Deux gros blocs tombent du glacier dans la galerie nord. Trois ouvriers sont légèrement touchés. Une énorme avalanche descend à nouveau.  Les signaux d'alarme sont établis du Giétro à Martigny. |
| 23.05.1818 | La Commission du Giétro organise l'essai des alarmes. |
| 27.05.1818 | 14 h. Alors que Venetz est en train de mesurer le degré d'élévation du lac, le glacier se rompt à ses pieds dans toute sa largeur. Suite à cet incident, l'ingénieur renforce la surveillance. |
| 29.05.1818 | Fausse alerte. Le signal de Sembrancher est allumé. L'alarme est transmise à Martigny. Les habitants se sauvent.  Le feu du signal placé à Outre-Rhône n'a pas été aperçu à Saint-Maurice et à Vérossaz à cause du brouillard. Morand décide alors de doubler l'alarme par une estafette.  Par mesure de sécurité, on ordonne l'enlèvement des ponts sur la Drance, ainsi que des dépôts de bois. |
| 04.06.1818 | 17 h. La galerie est percée. |
| 05.06.1818 | La Commission du Giétro met aux enchères les travaux d'abaissement des galeries. |
| 09.06.1818 | Le Conseil d'État rappelle Venetz à Sion. Celui-ci refuse de quitter Bagnes, car sa présence ou celle d'une personne qualifiée est nécessaire. Il restera tant que le Conseil d'État ne lui aura pas trouvé un remplaçant. |
| 11.06.1818 | Une deuxième rupture du glacier, plus importante que celle du 27 mai, a lieu. Des fentes apparaissent dans le glacier. Les eaux de la Dranse sont plus grosses. Selon la Commission, une catastrophe est à envisager.  Le Conseil d'État a accepté que Venetz reste sur place. |
| 13.06.1818 | Les travaux d'abaissement sont terminés.  Avant 22 h. La galerie commence à évacuer les eaux du lac.  À 22 heures, l’eau de la Dranse arrive au Châble.  Des blocs de glace viennent obstruer la galerie.  Dès 22 h. Les eaux s'écoulent à nouveau grâce à l'intervention de Jacob Abertin, un ouvrier allemand, qui s'est introduit dans la galerie. |
| 14.06.1818 | 9 h. Le factionnaire placé sur le pont de Mauvoisin, terrorisé par le fracas de l'écoulement des eaux, donne le signal d'alarme qui est immédiatement transmis jusqu'au château de Martigny.  15 h. Le débit de la Dranse augmente. Le pont de la Bâtiaz est prêt à être déboulonné. |
| 15.06.1818 | 3 h du matin. Morand reçoit une lettre de la Commission du Giétro lui expliquant qu'elle ignore la raison pour laquelle les signaux ont été allumés à Bagnes, mais qu'elle suppose que c'est par mesure de précaution que Venetz a pris cette décision. Elle invite Martigny à se tenir sur ses gardes, « le moment étant critique ». Au Châble, la Dranse n'est pas encore sortie de son lit.  6 h. Venetz estime que tout danger n'est pas écarté : « Il craint que la cascade ne ronge trop verticalement la glace et qu'il ne s'en suive une irruption. » La galerie « s'élargit en même temps qu'elle s'enfonce ».  Vers 12 h. Deux membres de la Commission se rendent sur le glacier.  Le Conseil d'État demande de rétablir les bûchers des signaux tant que le danger n'est pas complètement écarté. Il demande également que le pont de la Bâtiaz ne soit enlevé que dans la dernière nécessité.  Dans la soirée, le président du dizain de Martigny transmet au président de Sembrancher les ordres du gouvernement pour le remplacement des signaux. |
| 16.06.1818 | À la pointe du jour, les ordres du gouvernement pour rétablir les signaux sont transmis à la Commission de Bagnes. Ces ordres ne sont pas exécutés.  9 h. Le cône de glace se fissure.  10 h. Le président du dizain de Martigny rédige un rapport sur ce qui s’est passé au glacier du Giétro du 13 au 16.  15 h. La Commission reçoit une lettre de Venetz qui, depuis Bonatchiesse, annonce que le lac a diminué de 35 pieds. Il craint que « la voûte qui couvrait la chute d’eau de la galerie ne s’écroule trop vite ».  16 h 30. La barre de glace cède.  17 h 10. La débâcle est au Châble. Selon Louis de Preux, membre de la Commission, ce laps de temps trop court n’a pas permis d’actionner les signaux.  17 h 45. Le signal est donné à Chemin : un coup de fusil est tiré et le feu est allumé. À Martigny, Morand fait sonner la cloche de l'église paroissiale.  18 h. La débâcle est à Martigny.  18 h 30. « Le grand courant des eaux » cesse.  Dans la nuit entre 19 h et 20 h. Les eaux du Rhône haussent considérablement et on donne l’alarme vers Noville.  19h45. Morand avertit le grand-bailli par lettre que la débâcle a eu lieu.  Les Martignerains se sont réfugiés sur les pentes du Mont-Chemin.  19h. La crue est constatée à Saint-Maurice.  23h. Les flots atteignent le lac Léman. |

**Quelques repères après la débâcle**

Arnaud Meilland, Christine Payot, Bureau Clio

|  |  |
| --- | --- |
| **Dates** | **Evénements** |
| 17.06.1818 | Jacob Abertin est envoyé au fond de la vallée de Bagnes pour examiner le glacier et le lac. Il affirme que ce dernier est entièrement vide.  Une commission envoyée par le gouvernement valaisan arrive à Martigny. Elle évalue la situation et prend les premières mesures quant aux secours à mettre en place: déblaiement, cours de la Dranse, rétablissement des voies de communication. Une des premières urgences concerne le rétablissement du pont de la Bâtiaz. Un ouvrage provisoire est rapidement en place et les premières voitures peuvent circuler dès le soir du 20 juin. |
| 18.06.1818 | Le docteur Bonaventure Bonvin et le major Charles d'Odet commencent la levée des corps des victimes. Elle dure jusqu'au 22 juin. |
| 20.06.1818 | Le Conseil d'État nomme les majors Charles d'Odet et Adrien Zimmermann comme commissaires du gouvernement. Ils doivent gérer les secours dans la zone sinistrée. Le premier est envoyé en Entremont, alors que le second s'occupe de Martigny. Les deux transmettent régulièrement des rapports de situation au grand bailli. Par la suite, ils seront relayés par d'autres commissaires qui effectueront le même travail. |
| 22.06.1818-23.06.1818 | Une manœuvre générale a lieu dans la commune de Bagnes. Tous les hommes aptes au travail sont envoyés dans la vallée pour rétablir les voies de communication. Au soir du 23, un chemin provisoire est en place du Châble à Plan Durand. |
| 23.06.1818 | L'avoyer de Berne envoie un message de soutien au grand bailli du Valais. Ce sont les autorités vaudoises qui l'ont mis au courant de la catastrophe, le Valais n'ayant pas envoyé de communication. |
| 25.06.1818 | La Dranse, qui est sortie de son lit habituel depuis la débâcle, continue de faire des dégâts à Martigny. Ce sera encore le cas à plusieurs reprises en début juillet. |
| 26.06.1818 | Le canton de Vaud lève une collecte sur l'ensemble de son territoire. C'est le canton suisse le plus prompt à venir en aide aux sinistrés. Ce sera également un des plus généreux. |
| 27.06.1818 | Le grand bailli sollicite l'aide du dizain de Sierre dans le but de réunir des vivres pour les sinistrés. A cette date, des denrées de première nécessité ont déjà été envoyées à Martigny par les villes de Sion, Bex, Vevey et la Tour-de-Peilz. D'autres collectes en nature suivront, ainsi que des achats de maïs sarde et de blé de Turquie.  Nomination d'une commission par le Conseil d'État pour examiner la direction à donner à la Dranse qui continue de poser des problèmes à Martigny. Une réunion a lieu le 29 juin en présence de conseillers et de notables représentants les propriétaires concernés. Tout le monde est d'accord avec le plan proposé par l'ingénieur cantonal Venetz. |
| 28.06.1818 | Les bois qui ont été déposés par la débâcle entre le Trient et la Vièze de Monthey sont vendus à l'enchère à St-Maurice en faveur des sinistrés. Il en ira de même avant la fin juin pour les bois arrivés jusqu'au lac Léman, grâce à la collaboration du canton de Vaud. |
| 29.06.1818 | Une souscription anglaise s'ouvre à Lausanne sous la présidence de l'ambassadeur Stratford Canning. Tous les Anglais se trouvant en Suisse peuvent y participer. Clôturée à la fin septembre, elle rapportera 8816,2 francs de Suisse. |
| 05.07.1818 | Le chaos règne dans les corvées exigées par le gouvernement valaisan. La main-d'œuvre, venue prêter main-forte aux sinistrés et formée de contingents provenant des dizains de Monthey, Martigny, Entremont, Conthey et Hérens, s'avère difficile à organiser et à gérer. Ces réquisitions d'hommes et de chars s'arrêtent vers la mi-juillet. |
| 06.07.1818 | Ouverture de la diète fédérale à Berne. L'avoyer du canton directeur prononce un « tableau touchant » des malheurs de la vallée de Bagnes et de Martigny. La députation valaisanne travaille les jours suivants à sensibiliser les députés des autres cantons suisses pour obtenir des soutiens financiers. Des collectes seront progressivement mises en place dans l'ensemble des cantons, sauf à Saint-Gall. |
| 24.07.1818 | Le Conseil d'État fixe par un arrêté les modalités de reconstruction de la route entre Bovernier et Sembrancher. |
| 27.07.1818 | Une visite de la barre de glace au Giétro a lieu. L'ingénieur cantonal Venetz et le conseiller d'État zurichois Escher de la Linth présente la situation préoccupante aux autorités communales et désénales. Le risque de voir se reproduire une nouvelle débâcle l'année suivante est très probable. Des travaux préventifs sont organisés dès la fin de l'été et permettront d'éviter de nouvelles catastrophes les années suivantes. |
| 01.08.1818 | Échec de la vente aux enchères des bois qui ont été déposés par la débâcle à Martigny. Les Martignerains, qui souhaitent garder les bois pour eux, effraient les acheteurs potentiels qui n'osent pas miser. |
| 05.08.1818-06.08.1818 | Première séance du Comité de bienfaisance mis en place par le gouvernement valaisan. Sa mission est de distribuer équitablement aux sinistrés l'argent des donateurs et des collectes. Le Comité œuvrera près de deux ans. |
| 09.09.1818 | Le Comité de bienfaisance se réunit en présence des autorités des communes de l'Entremont et de Martigny. Suite à un arrêté gouvernemental, il est chargé de régler le problème des bois venus s'échouer à Martigny, qui envenime les relations entre Entremontants et Martignerains depuis près de deux mois. Lors de cette séance, le comité trouve une solution qui satisfait les deux parties. |
| Mi-sept. 1818 | Un semblant de chemin est rétabli entre Martigny et Sembrancher. |
| Fin septembre 1818 | Le Comité de bienfaisance fait ses premières répartitions d'argent. Ce sont les familles les plus démunies qui reçoivent en priorité de l'argent. Il était temps, car certains villages, comme Lourtier et Champsec commencent à « pousser les hauts cris pressés par la faim ». Des soupes économiques sont également organisées. |
| 10.10.1818 | Le commissaire du gouvernement Isaac de Rivaz rend un rapport final et détaillé concernant les opérations essentielles qu'il reste à faire dans les dizains de Martigny et Entremont, principalement pour les voies de communication. La liste des travaux est encore longue, surtout en ce qui concerne la route entre Martigny-Croix et le tunnel de la Monnaie. |
| 26.10.1818 | Le prévôt du Grand-Saint-Bernard transmet au grand bailli une liste des enfants à placer chez des âmes charitables des autres dizains, en raison de la pauvreté de leurs familles qui n'arrivent plus à subvenir à leurs besoins. Plus d'une centaine d'enfants de Bagnes, Sembrancher, Bovernier et Martigny sont concernés. |
| 11.11.1818 | L'État du Valais informe les généreux donateurs de son souhait de consacrer un quart de l'argent des dons et des collectes à des travaux préventifs au Giétro. Les retours sont positifs, ce qui permet au gouvernement de mettre en place cette mesure. |
| 28.11.1818 | Le grand bailli rédige un rapport sur la débâcle et les activités du gouvernement depuis le 16 juin. Il s'agit d'une présentation destinée aux députés de la diète valaisanne. |
| 29.01.1819 | Le prévôt écrit au grand bailli pour lui faire part des difficultés que rencontre le Comité de bienfaisance à accomplir sa mission. Chargé des calculs de répartition, François Delacoste décrit l'état des déclarations des dégâts faites par les sinistrés comme « un chaos d'où nous tirerons jamais rien de certain ». Une grande partie des distributions d'argent a pourtant lieu entre le mois de janvier et le mois de juin. |
| 26.01.1820 | François Delacoste, membre du Comité de bienfaisance, a fini les calculs de répartition de l'argent des dons et des collectes. Des dernières distributions ont lieu. |
| 13.03.1820 | Annoncée depuis le mois de janvier, la dernière collecte d'un canton suisse parvient au Comité de bienfaisance. Il s'agit de celle du Tessin. |
| 11.06.1820 | Le compte-rendu final du Comité de bienfaisance est rendu au grand bailli. Il est finalisé en juillet, imprimé, puis distribué aux donateurs les mois suivants. Le 21 mai 1821, le prévôt est remercié officiellement par le Conseil d'État pour les services rendus. |
| 14.06.1820 | Jean Pierre Perraudin de Lourtier est convoqué par le gouvernement valaisan pour répondre à différentes questions relatives à la barre de glace de Plan Durand (Giétro). Le programme des questions lui ayant été fourni à l'avance, il s'est rendu à proximité du glacier, afin d'examiner les circonstances locales. Les résultats obtenus sont utilisés par la commission d'experts (Traechsel, Charpentier, Escher) nommée par le gouvernement pour analyser la situation au Giétro et étudier les mesures à prendre contre les effets du glacier. La commission se rend sur place à la fin juin et rend un rapport détaillé. Des travaux de prévention y seront ensuite menés annuellement sous la direction d'Ignace Venetz. Ils dureront plusieurs décennies. |
| 05.08.1825 | Une nouvelle débâcle survient dans la nuit du 5 au 6 août. Elle emporte cinq ponts sur la Dranse et menace trois maisons à Lourtier. |

**IV. Le récit –** 28 pages

**Face à la catastrophe**

**Chronique d’une débâcle annoncée**

Anne-Sylvie Mariéthoz sur la base des recherches historiques de Christine Payot et Arnaud Meilland (Bureau Clio sàrl)

« L’aspect de cet endroit est effrayant… Tous les rapports que l’on a faits à votre Excellence ne sont point du tout exagérés. » Il est 22 heures, le 10 mai, quand l’ingénieur Venetz écrit au chef du gouvernement, le grand bailli de Rivaz. Il s’est rendu au glacier du Giétro pour prendre la mesure du danger et son constat est formel. Le lac qui s’est formé est deux fois plus grand qu’annoncé et son niveau augmente d’heure en heure. Il faut agir sans tarder, faute de quoi « il ne resterait pas une maison à Martigny ».

L’alerte a été donnée quelques jours plus tôt, vers la fin avril. En allant visiter leurs mayens de Fionnay et Bonatchiesse, des paysans sont frappés par le débit de la Dranse. Un mince filet d’eau coule au fond du lit de la rivière qui se montre parfois impétueuse et peut se déchaîner lors du dégel printanier. L’an passé encore, elle a semé l’effroi sur son passage. Intrigué, le groupe de Bagnards décide de pousser sa marche en direction des glaciers. Le cheminement est difficile, car la neige est abondante et instable, mais ils parviennent toutefois à se hisser jusqu’à l’oratoire de Mauvoisin et à apercevoir le vallon de Torrembet Ils découvrent qu’un amas de glace ferme la combe entre le mont Pleureur et le mont de la Pierre à Vire. Surchargé de neige, le glacier du Giétro s’avance sur la crête et se rompt au-dessus du vide. Il libère d’énormes séracs qui viennent se fracasser à l’entrée du couloir de Mauvoisin. Mêlés de neige et cimentés par l’eau des glaciers, les débris de glace forment bientôt une véritable digue. Un lac est en train de se constituer derrière ce rempart qui arrête le flux des torrents des combes adjacentes. Les paysans parviennent juste à l’entrevoir et redescendent donner l’alerte.

Les jours passent et la Dranse n’amène aucune nouvelle propre à rassurer les habitants de Bagnes. Début mai, son cours est toujours aussi faible. Or la cause en est désormais connue et l’on pressent le pire. Si cette digue naturelle devait céder sous la pression de l’eau, la masse de flots libérés d’un seul coup provoquerait une vaste inondation jusqu’en plaine, voire au-delà... Et qu’en est-il des autres glaciers qui, comme le Giétro, débouchent sur le bassin de Torrembet donnant naissance à autant de torrents qui l’alimentent : Brenay, Otemma, Crête-Sèche et, vis-à-vis, ceux de Fenêtre et Mont Durand? Nul doute qu’ils se sont pareillement déployés ces dernières années, à la faveur d’un climat particulièrement rigoureux.

**Les autorités en alerte**

Frédéric Gard, président du dizain d’Entremont, se met en route pour Sion. Il va participer à la Diète, l’assemblée politique cantonale où il représente son dizain (district). Jean Georges Troillet du village de Lourtier est envoyé pour mesurer l’augmentation du lac. Il s’y rend plusieurs fois, au prix de courses périlleuses et astreignantes dans la haute neige. Il s’aventure pourtant au-delà de la barrière de glace et observe qu’une source considérable alimente le bassin. Plusieurs députés des communes d’Entremont et de Martigny viennent également sur les lieux. Ils évaluent la profondeur du lac à 35 toises contre la barre de glace. Le lac s’étend, selon eux, sur plus de 100 toises en amont et contient un volume d’eau de plus de 2 millions de toises cubiques. Or son niveau s’accroît continuellement. Plusieurs marques sont posées en guise de repères, mais elles sont englouties en l’espace de quelques jours.

Ces rapports sont transmis aux communes, dans un climat de plus en plus tendu. Ainsi, à 5 heures du matin le 8 mai, le notaire François Joseph Gard, secrétaire communal et frère du président, vient « avec les larmes aux yeux » relayer la situation à Sembrancher. La nouvelle est transmise à Martigny. Le jour même, le gouvernement de Sion nomme deux commissaires et dépêche sur place l’ingénieur cantonal, Ignace Venetz.

Déjà, la crainte a gagné la population et l’ingénieur le remarque en faisant route vers Bagnes le 9 mai. Quand il traverse Martigny, il voit des gens démeubler leur maison. Il est lui-même gagné par l’émotion quand il se retrouve sur les lieux. Sa première réaction est le découragement, ainsi qu’il le confie au grand bailli. Il s’avise de l’étendue du lac, coupé en deux par une avalanche, retenant un volume d’eau encore plus important que celui aperçu par les premiers témoins. Au-delà de cette borne, le lac est plus profond d’au moins dix pieds, selon lui. En outre, cette masse neigeuse est tout imprégnée d’eau, ce qui fait dire à l’ingénieur qu’en peu de temps « elle se rompra et les deux lacs ne formeront plus qu’un », le faisant ainsi « encore hausser d’une toise ». Après avoir passé quelques heures à arpenter le lac et à évaluer la solidité de la barre de glace, il est déterminé à intervenir. Il se propose de percer une galerie pour permettre l’évacuation progressive de cette masse d’eau. S’il parvient à achever ses travaux à temps, « le malheur ne sera pas grand », espère l’ingénieur. Aussi veut-il commencer dès le lendemain, avec l’aide de 80 ouvriers. Il annonce à ses supérieurs qu’il ne pourra regagner Sion dans l’immédiat. Sa présence sur le chantier est indispensable. Une fois qu’il aura quitté l’ouvrage, il craint en effet que « personne ne voudra plus y travailler ».

**Prévenir la catastrophe ?**

Ignace Venetz retourne sur le glacier le 11 mai et emmène autant d’ouvriers qu’il peut en embaucher entre Bagnes et Sembrancher. Le 12, il est rejoint par les deux commissaires du gouvernement, François Delacoste, membre du Tribunal de Monthey, et François Indermatten, grand châtelain de Viège. Ces derniers observent que la montée des eaux se poursuit à un rythme soutenu, accéléré parfois par la chute d’une avalanche. La taille du lac est effectivement « considérable », mais il ne risque pas de déborder avant une quarantaine de jours, pensent-ils. Différentes solutions sont étudiées pour tenter de parer au désastre. D’aucuns suggèrent de construire un second barrage pour réceptionner l’eau en cas de rupture du premier. Mais cette idée est jugée irréaliste, car le temps manque pour exécuter un tel ouvrage, même en travaillant d’arrache-pied. Sans doute parviendrait-on à ériger une digue, qui serait utile à plus long terme, mais elle serait tout juste capable de contenir un sixième du lac en formation, estime Delacoste. On songe à employer une pompe à eau et on en fait venir une de Sembrancher. Or cette idée est pareillement abandonnée. La machine est convoyée jusqu’à Lourtier puis renvoyée. Seule la proposition de Venetz est finalement jugée praticable : creuser une galerie dans cette montagne de glace, afin de ménager une issue à la Dranse.

Un petit groupe d’ouvriers entremontants entreprend donc de percer cette galerie, en forant depuis le lac et depuis le versant opposé. « L’excavation est lente », indique le commissaire Delacoste, car les piqueurs se heurtent rapidement à la vive glace. Ils la découpent à l’aide de haches et d’autres instruments de fortune, puis l’évacuent dans des bâches ou sur des traîneaux. En quatre heures d’un travail acharné, le 12 mai, le tunnel progresse d’environ une toise, observe le commissaire. Seul un petit nombre d’ouvriers peut travailler côte à côte. Aussi envisage-t-on de creuser encore un puits d’abaissement au sommet de la barrière glaciaire, pour pouvoir avancer des deux côtés à la fois. Mais il faudrait plus de main-d’œuvre et notamment des hommes qui seraient prêts à travailler la nuit, écrit Delacoste. « S’il se trouvait quelques Piémontais mineurs dans les environs de Sion, ou de forts bûcherons, il serait bon de les diriger ici », suggère-t-il dans sa lettre.

**La rumeur se répand**

Pendant ce temps, la rumeur s’étend et se répand au fil du Rhône. Le 12 mai, elle est déjà parvenue aux oreilles des conseillers de l’État de Vaud qui, pour en avoir le cœur net, envoient sur place leurs propres observateurs. M. de Charpentier, directeur des Mines et Salines de Bex, se met en route en compagnie d’un ingénieur de la ville de Genève. Les autorités des deux cantons tentent de s’informer sur la dernière débâcle de grande ampleur survenue dans le val de Bagnes, en 1595. La Dranse de Bagnes avait alors causé des ravages importants dont la mémoire collective a gardé des traces. Les administrations fouillent leurs archives à la recherche d’indications mais sans grand succès.

Le gouvernement vaudois décide de prévenir le lieutenant d’Aigle et le charge de prendre des mesures de précaution. Côté valaisan, les responsables locaux sont priés d’installer sur les reliefs des signaux d’alarme qui puissent être aperçus de loin. En cas d’irruption du lac, il s’agit de prévenir les habitants de la plaine pour qu’ils puissent se mettre à l’abri, sauvegarder leur bétail ainsi que leurs denrées. De Fionnay à Martigny et jusqu’à Monthey, les préposés sont tenus de faire construire des bûchers sur des points stratégiques. Ils élèveront sur une douzaine de pieds des tas de matériaux très combustibles, bûches très minces et très sèches, paille et fascines, spécifie le Conseil d’État, qui commande d’en édifier un à Martigny, deux à Saint-Maurice – au lieu-dit Levrea et sur le château – ainsi qu’un feu intermédiaire, là où il sera le plus visible : « sur la porte de la Balma ou au Mont d’Outre-Rhône [Dorénaz] ». Les habitants du voisinage y monteront la garde jour et nuit, avec pour consigne d’avoir constamment les yeux sur le signal précédent et d’allumer aussitôt leur bûcher en cas d’alerte. Afin de garantir l’efficacité de la mesure, tout feu de forêt est momentanément interdit.

Ces dispositifs doivent être établis immédiatement, précise l’ordre transmis aux communes. Mais dans le val de Bagnes, le mauvais temps retarde les opérations. Quand Delacoste rédige son rapport, le 13 mai à 7 heures du matin, il fait état d’un brouillard persistant. Il suggère de remplacer les bûchers par des piquets d’ordonnance, répartis sur de courtes distances. Il ne croit pas qu’il y ait urgence cependant. Car il doute que la masse de glace puisse être « forcée et enlevée spontanément ». Comme la plupart des autres témoins qu’il a croisés près du glacier, le commissaire redoute seulement que les eaux s’élèvent assez pour passer par-dessus cette énorme barrière, entraînant avec elles d’importantes couches de neige déposées par les avalanches. Elle ressemble à un vrai glacier couvert de neige, se terminant en forme de dos-d’âne, décrit Delacoste. Même en supposant que cet événement « invraisemblable » finisse par arriver, les flots seraient freinés par de nombreux détroits et obstacles au vu de la configuration de la vallée, estime le commissaire. « Nous espérons au reste que la galerie sera ouverte à temps pour donner à l’eau une issue moins prompte et c’est vers ce but que doivent tendre tous les efforts, aucun autre moyen humain ne pouvant être employé vers ce lac », conclut-il.

**Climat hostile**

Or le temps se dégrade dès le lendemain. Il neige sans discontinuer et plusieurs avalanches viennent perturber les travaux. Seize maçons piémontais et italiens, envoyés par le Conseil de Martigny, sont en route pour le glacier. Mais ils ne parviennent pas à rejoindre Bonatchiesse, tant les accès sont impraticables. Une trentaine d’ouvriers travaille en alternance dans la galerie jusqu’à 5 heures du soir. Ce sont des hommes recrutés dans la région, montagnards pour la plupart, rudes à la tâche et habitués au climat. Pourtant cet environnement hostile finit par avoir raison de leur courage et le soir venu, ils se mettent à déserter le chantier. Venetz tente de les retenir, négocie les prix et parvient à en persuader cinq de rester, à grand renfort de promesses. Dans un état de « consternation inexprimable », il écrit au président Gard pour lui demander d’user de son influence. Il déplore en particulier le départ de Pierre Joseph Charvoz, conducteur des travaux. S’il se sépare sans regret de certains éléments, qu’il juge plus exigeants qu’efficaces, Charvoz, lui, est en revanche indispensable. Aussi presse-t-il le président de le faire remonter « aussi tôt que possible ». Aux hommes qui voudront bien rester, Venetz s’engage à payer huit écus pour leur journée d’attente. Suite aux intempéries, il craint bien que la galerie ne soit plus accessible que par un côté, car « le reste sera tout rempli ». Il tient d’autant plus à garder son équipe prête, pour reprendre le chantier « aussitôt que la tourmente cessera ».

Le matin du 15 mai, l’ingénieur met donc le cap sur le glacier avec ses ouvriers. Cheminant tant bien que mal dans la neige, il croise un groupe de chasseurs qui lui déconseille de poursuivre, jugeant la situation trop dangereuse. La petite troupe continue néanmoins et se faufile dans la galerie pour reprendre le forage. Venetz se réjouit de leur ardeur à la tâche et recouvre peu à peu l’espoir. « Jamais de ma vie je n’ai vu travailler d’une force pareille », écrit-il au président. Certains des ouvriers reviennent au fil de la journée et il convient avec eux d’un nouveau tarif à la toise. Quant aux Italiens qui finissent par arriver, ils sont aussitôt congédiés pour une partie d’entre eux. La plupart sont trop jeunes, estime Venetz, mais surtout, trop mal équipés et peu accoutumés à ce genre de travail. Pour autant, il se dit confiant dans la réussite de l’entreprise et sollicite des effectifs et du matériel supplémentaires. Il réclame des sapes et huit bonnes pelles qui resteront sur place. Mais il faut qu’elles lui parviennent dans la nuit, précise-t-il. Il transmet encore une commande de provisions pour ses hommes – huit pots de vin, un quartier de mouton bien gras, quatre mesures de pommes de terre, deux pains, un vacherin – en insistant bien pour que cela arrive sans faute le lendemain. Il le leur a promis. Faute de quoi il aurait été obligé de les laisser descendre prendre leurs vivres, perdant ainsi de précieuses heures de travail. Enfin, il demande qu’on lui fournisse de la lumière pour pouvoir rédiger ses courriers de nuit. Il en écrit plusieurs ce soir-là, dans un état de grande fébrilité : « Toujours à la hâte, mon esprit est trop troublé, quand même j’aurais le temps », s’excuse-t-il.

**Pas une minute à perdre !**

Gard relaie les nouvelles à son correspondant de Martigny. « À minuit j’ai reçu une lettre de Monsieur Venetz qui est très rassurante. (…) Encore du courage et cela ira bien », veut-il croire. « À trois heures partiront depuis Bagnes douze nouveaux ouvriers, pour continuer les travaux jour et nuit. » Seul un sérieux redoux pourrait compromettre le projet, c’est désormais le principal motif de crainte, « parce qu’alors la terre réchauffant les glaciers, elle fera un vide et le lac percera par-dessous ». Le président Gard se préoccupe aussi du financement de l’ouvrage. Il prie son collègue d’intervenir auprès du Conseil d’État afin d’obtenir « des fonds suffisants pour payer les ouvriers ». Mais il compte surtout sur la solidarité des communes des dizains inférieurs.

À Martigny, le président Morand se montre beaucoup plus inquiet et cherche à faire accélérer les travaux, quoi qu’il en coûte. « Quelques rassurantes que soient les nouvelles que vous voulez bien me donner, j’estime qu’il n’y a pas une minute à perdre », s’exclame le président dans sa réponse à Gard. « La perte de chaque instant peut entraîner les conséquences les plus funestes », insiste-t-il. C’est pourquoi il suggère de construire des baraques, afin que les ouvriers puissent s’abriter à proximité du chantier au plus fort des intempéries. Morand propose surtout d’ouvrir une nouvelle tranchée au sommet de la barrière de glace, de peur que la galerie ne soit engloutie avant d’être entièrement percée. Il imagine employer plusieurs centaines d’hommes à cette tâche. Sans vouloir mettre en doute le jugement et les calculs de Venetz, il ne croit pas à la solidité de la digue et à sa capacité de résister encore plusieurs semaines. « L’amas de neige, d’avalanche et de glace » qui constitue cette barrière « n’a pas pu cristalliser entièrement », estime Morand. Aussi redoute-t-il qu’en s’imprégnant d’eau, cet amas forme « une débâcle effroyable qui entraînera tout devant elle ». Il envoie de l’argent et assure Gard de son soutien. Il promet d’intercéder auprès du Conseil d’État et des autorités de Monthey pour trouver des fonds et annonce sa venue pour le lendemain. Dans la foulée, Morand écrit encore à la commission du Giétro – la délégation nommée par le gouvernement pour surveiller les opérations – et lui fait part des mêmes préoccupations : « Il nous semble que le temps est bien court et le travail bien lent. » Les travailleurs ont-ils pris l’engagement d’achever l’ouvrage avant le jour où l’on présume que les eaux atteindront le niveau critique ? Il demande des précisions sur les essais d’armes pour les alarmes : quand les tests sont-ils prévus ? Martigny a pris ses dispositions pour les signaux du Mont-Chemin et du château de la Bâtiaz. Le président veut maintenant s’assurer que les tirs soient entendus d’un point à l’autre. Conformément aux instructions, le dispositif d’alerte est désormais établi « sur toute la ligne depuis la sortie du glacier jusqu’au château de Martigny ».

Depuis Bonatchiesse, Venetz s’efforce de tranquilliser ses correspondants et de donner autant de précisions qu’il peut fournir sur l’avancement de travaux. Les galeries progressent de manière satisfaisante côté lac et côté vallée. Une équipe s’affaire aussi à creuser un puits central, qui n’est pas encore tout à fait parvenu au niveau des galeries. Depuis l’entrée de celles-ci jusqu’à l’eau du lac, il y a encore 33 pieds et son niveau monte de 3 pieds par vingt-quatre heures. Pour autant que les conditions le permettent, le travail s’effectue de jour comme de nuit, les hommes se relayant toutes les quatre heures. Ils sont au nombre de vingt-six le 18 mai, tous de Bagnes. Pour dormir, Venetz et ses ouvriers doivent regagner Bonatchiesse, où ils trouvent refuge dans les quelques granges et cabanes que compte le hameau. L’ingénieur demande qu’on lui envoie de nouveaux effectifs ainsi que du matériel : des bennes, ou à défaut, au moins des seaux, un traîneau ainsi que des cordes supplémentaires. Il lui faut dix hommes de plus, qui soient sur place dès le lendemain à 6 heures et qui acceptent de travailler pour un prix défini à l’avance, pour chaque toise excavée. Venetz a convenu avec ses hommes de les rémunérer 14 francs la toise d’avancement dans les galeries inférieures, et 20 francs la toise dans le puits central. Dans ce puits, les ouvriers évacuent la glace en la hissant avec des cordes et des paniers, tandis qu’ils s’aident de traîneaux pour dégager l’intérieur du glacier. On leur assure encore 25 batz par jour, s’ils se trouvent empêchés de travailler en raison des conditions.

**Entre avalanches et éboulements**

L’ingénieur tâche d’encourager ses équipes à poursuivre le forage au rythme soutenu de cinq toises par jour et autant la nuit, dans chaque galerie. Malgré l’insistance de la commission, il renonce à obtenir d’eux qu’ils s’engagent à achever les travaux dans les temps convenus. Les ouvriers refusent de se lier à cette condition, « parce qu’ils ne connaissent pas eux-mêmes les difficultés qu’ils auront à surmonter », plaide Venetz. Et les péripéties ne manquent pas en effet. Dans la nuit du 16 mai, une violente bise immobilise une partie du chantier. Peu après tombent coup sur coup quatre avalanches plus effroyables les unes que les autres. Venetz craint un instant que tous ses efforts ne soient anéantis. Or la quatrième avalanche – « si horrible que je croyais tout englouti à la fois, car elle dépasse toute imagination » – est détournée dans le lac. C’est l’imposant amoncellement de séracs fraîchement tombés du glacier du Giétro qui permet de dévier cette avalanche. Le glacier laisse à tout moment échapper de nouveaux morceaux de glace. Ils se détachent « dans un horrible fracas qui effraie et met en danger les ouvriers », raconte un témoin. Or les hommes ne sont pas plus en sécurité lorsqu’ils gagnent le versant opposé au glacier. « Car si d’un côté, ils sont en danger par les avalanches qui tombent comme par torrent, ils sont exposés de l’autre côté à des ravins qui vomissent de gros blocs de rocher jusque sur leur atelier », relate ce même observateur. « Ils n’ont donc pas d’autres moyens de s’abriter que de se cacher sous des rochers qu’ils ont creusés par-dessous à cet effet et où les ouvriers ne manquent pas de se mettre pendant les heures du repos. »

Le lendemain, ce sont des fragments du glacier qui se précipitent sur le chantier, auxquels les travailleurs échappent de peu. « Ils ont jeté par terre le bonnet d’un ouvrier, à un autre ils ont raflé l’habit sur le dos », rapporte Venetz, ajoutant qu’un troisième a manqué de peu de se faire écraser par un bloc tombé à ses pieds. Certains menacent de tout abandonner, sans compter que des infiltrations d’eau continuelles gênent la manœuvre. « Tous mes ouvriers voulaient quitter ce matin », écrit l’ingénieur le 18 mai. Il demande qu’on lui fournisse rapidement douze bonnes paires de bottes, ainsi que des tabliers de peau. La commission fait parvenir du bois pour construire des guérites, mais elle peine à satisfaire les autres exigences. « Il faut courir jour et nuit », confie Venetz, qui renouvelle ses demandes le surlendemain. Les sabots de bois qu’on lui propose ne pourront faire l’affaire, vu qu’il faut travailler « jusqu’à 8 pouces de profondeur dans l’eau ».

« Je crois que cette eau provient des fontes des neiges et glaces de cette année qui ne peuvent pas pénétrer par les glaces de l’année passée », analyse Venetz. Mais les membres de la commission ne partagent pas son opinion. Ils sont convaincus que cette eau émane du lac et qu’elle cherche « à pénétrer entre la terre et les glaciers ». La barrière de glace est pour l’instant assez vaste et solide pour l’arrêter, mais l’eau risque de se frayer un passage par-dessous, « surtout si les chaleurs commencent à apparaître », craignent-ils. Aussi souhaitent-ils entamer une nouvelle tranchée au sommet du glacier avec l’aide de nouveaux effectifs. Pour Venetz ce chantier est « inutile et encore moins exécutable », comme il s’évertue à l’expliquer. Les chutes de glace et les avalanches exposeraient les ouvriers à un danger extrême et pourraient détruire en un instant l’ouvrage de plusieurs jours. L’ingénieur commande en revanche du matériel, en particulier des haches de réserve, car les outils s’usent vite sur les pierres qui se rencontrent de plus en plus fréquemment dans le glacier. Il demande qu’on lui envoie encore du papier pour sa correspondance.

**On fait enlever les ponts de la Dranse**

Ce sont surtout les communes de Bagnes et de Martigny qui ont contribué au financement des travaux jusqu’à ce jour. Plusieurs demandes de fonds restent en suspens : certaines communes font la sourde oreille, tandis que le canton tarde à payer. C’est pourquoi la commission multiplie les demandes, qui se font insistantes. Le 23 mai, des essais d’armes sont organisés. Conformément aux instructions, des signaux sont installés sur l’essert de la Claivaz, sur le mont du Fregnoley et sur la hauteur du Lavanchier. Des messagers sont postés aux mayens de Fionnay, ainsi qu’au pied de la montagne de Madzeria, armés chacun d’un fusil chargé. Enfin, un garde stationne en permanence dans le clocher de Bagnes, avec pour mission de sonner la grande cloche s’il aperçoit le feu au Fregnoley. La commission décide de faire enlever les ponts sur la Dranse et d’abattre les arbres qui bordent la rivière « afin de prévenir les obstructions que les matériaux emportés par les courants des eaux pourraient occasionner ».

La semaine suivante, les travaux se poursuivent sans autre incident notable. Le dimanche 24 mai, le président Morand visite le chantier du Giétro avec une députation des communes de Sembrancher, Bagnes et Martigny. Il rencontre de Charpentier ainsi que deux autres ingénieurs qui conseillent de poursuivre les travaux et d’en accélérer la cadence. Les ouvriers se voient proposer une augmentation de leurs tarifs, à condition qu’ils excavent sept toises en vingt-quatre heures. Il reste 67 toises de galerie à percer, soit dix jours de travail. Mais les conditions sont très pénibles, constate Morand, qui note que « chaque coup de hache fait jaillir un jet d’eau ». Il précise que la commission a fait livrer des toiles cirées, tout en se disant conscient que cet équipement ne les abritera que très partiellement. Les ouvriers continuent de s’activer les pieds dans l’eau, les sabots ne les protégeant guère.

**Mouvements inquiétants de la barre de glace**

Or un nouvel épisode survient le 27 mai à 14 heures, lorsqu’une avalanche de neige et de glace provoque un soulèvement du lac. Venetz est en train de mesurer l’augmentation du niveau d’eau quand il est témoin de l’incident. Un bruit impressionnant le fait se retourner et il constate qu’à ses pieds, le glacier s’est rompu dans toute sa largeur. « Des monticules de glace et de neige flottent devant lui. » Il voit surgir de tous côtés « des pièces épouvantables » et craint le pire. Il crie en vain pour avertir les ouvriers, qui ne peuvent l’entendre au fond de la galerie. Il court les prévenir puis s’en va donner l’alerte. Quand il regagne Bonatchiesse ce soir-là et qu’il écrit à la commission, l’ingénieur est encore sous le coup de l’émotion. Il a cru que la rupture du glacier était imminente et que tous ses ouvriers étaient perdus. Suite à ces événements, il a eu toutes les peines du monde à les convaincre de reprendre le travail et il ne sait plus lui-même s’il vaut la peine de poursuivre. « Je vous laisse décider s’il faut abandonner ce travail ou non », écrit-il. Mais si la commission décide de continuer, alors il ne faudra pas qu’elle regarde à la dépense, prévient Venetz. Il a dû promettre aux ouvriers qu’une galerie de secours serait construite, pour qu’ils aient une chance de se sauver en cas d’irruption des eaux. Il s’est engagé à leur procurer du vin, à raison de deux pots pour toutes les quatre heures. Peu de Valaisans seraient restés « après avoir vu des bouleversements pareils », souligne encore Venetz.

Ses demandes sont immédiatement satisfaites et il reçoit dès le lendemain les forces supplémentaires qu’il a réclamées, ainsi que du vin, des lanternes et de l’huile. La température baisse sensiblement durant les jours suivants, ce qui a pour effet de ralentir la vitesse d’augmentation du lac. Quand il écrit à la commission, le 29 mai au matin, l’ingénieur a retrouvé quelque espoir de terminer les travaux à temps. Il reste 38 toises à percer et le lac se trouve encore à 18 pieds au-dessous des galeries. Il estime qu’il faudra entre six et huit jours pour terminer leur percement et encore presque autant pour abaisser leur niveau à la hauteur du lac, afin d’accélérer l’écoulement.

**Rumeurs à Milan**

Deux fausses alertes sont répandues coup sur coup, les 27 et 29 mai. La seconde alarme est donnée pour des raisons mal identifiées. Il semble qu’elle soit le fait d’un groupe de paroissiens de Sembrancher qui, s’étant rendu en procession au-dessus du village, a aperçu de la fumée du côté de Saint-Christophe et l’a mal interprétée. Or l’alerte est répercutée jusqu’à Martigny le 29 mai au matin, avant d’être démentie par le grand châtelain Ribordy. On n’assiste à aucun mouvement de panique et la population de Martigny se retire en silence. Le président Morand suggère toutefois qu’un courrier à cheval, donnant l’alerte de vive voix, serait plus opportun que les signaux sur les monts. D’autant plus qu’en raison du brouillard, le feu du signal placé à Outre-Rhône n’a pas été aperçu à Saint-Maurice et à Vérossaz. Les signaux sont finalement maintenus, mais désormais doublés d’une estafette. Par le biais d’une circulaire adressée aux communes, la commission rappelle qu’il est toujours rigoureusement défendu « de sonner la grande cloche, de faire des feux et de tirer des coups de fusil » jusqu’à nouvel ordre.

Début juin, les autorités valaisannes écrivent à leurs homologues vaudois pour leur indiquer que les nouvelles concernant l’état du glacier de Bagnes sont de plus en plus satisfaisantes. Elles leur demandent de bien vouloir relayer ces informations dans leur canton, car elles veulent tranquilliser les voyageurs qui souhaitent emprunter la route du Simplon. Des rumeurs alarmantes circulent en effet au sujet des risques qu’il y aurait à traverser le Valais. Etienne Muston, maître des postes de Sion dont l’épouse tient l’auberge du Lion d’Or au Grand-Pont, a écrit au grand bailli pour faire part de ce problème. Un hôte anglais lui a appris que des bruits absurdes couraient en Italie et que des voitures rebroussaient chemin au col du Simplon afin d’éviter la région. Muston demande l’autorisation de se rendre à Milan, pour tenter de remédier à cette situation. De son côté, le gouvernement prend l’initiative de faire distribuer dans les auberges et cafés de Genève un avis qui se veut rassurant sur « les effets de la chute d’un glacier dans la vallée de Bagnes ».

**La galerie est percée**

Le 4 juin à 17 heures, les deux galeries se rejoignent. Mais il reste à les abaisser au niveau du lac, ce qui prendra encore au moins sept jours supplémentaires, estime Venetz. Ces travaux font l’objet d’un nouvel appel d’offres dans les villages de la vallée et ils trouvent rapidement preneurs. Cette dernière semaine de chantier se déroule sans encombre, aussi se prend-on à espérer que l’entreprise touche bientôt à sa fin, sans autres dommages. Le gouvernement croit même opportun de rappeler son ingénieur et celui-ci doit argumenter fermement pour être autorisé à rester. Loin de considérer que tout danger est écarté, Venetz surveille toujours étroitement les lieux. Le 11 juin, il assiste du reste à une nouvelle rupture du glacier, plus impressionnante que la précédente. Dans son rapport, il décrit de bruyantes convulsions et « des détonations semblables à des coups de canon entendues en divers points de la barre de glace ». Les ouvriers rencontrent dans les galeries plusieurs failles qu’ils n’ont pas remarquées jusqu’ici. Enfin, Venetz croit observer que la Dranse « coule plus fort que d’ordinaire à sa sortie du glacier ».

Les hommes continuent le travail malgré le danger et la galerie commence à évacuer les eaux du lac le 13 juin un peu avant 22 heures. Afin de s’assurer du bon déroulement des opérations, Venetz s’attarde sur le glacier en compagnie de deux ouvriers. La précaution se révèle utile, car des débris de glace obstruent la galerie durant la nuit et soudain l’eau cesse de couler. Un travailleur allemand du nom de Jacob Aberlin, fait alors preuve « d’un courage héroïque ». Il s’introduit dans l’ouvrage et à l’aide d’une bêche, il parvient « à mettre en mouvement les glaces qui s’étaient amoncelées ». Venetz raconte qu’il réussit tout juste à se sauver « devant le courant qui le suivait à la piste ».

**Veillez cette nuit, car l’ennemi est en pleine marche !**

Deux jours plus tard, le dimanche 14 juin à 6 heures du matin, l’ingénieur transmet à la commission un nouveau rapport alarmant. L’accès au lac est devenu difficile et dangereux. « Là où était l’entrée de la galerie extérieure, le glacier coupé d’aplomb sur une longueur de plus de 80 pieds forme une cascade des plus impressionnantes (…), les terres se sont éboulées du côté du Mont Pleureur et du côté du Mauvoisin à vingt toises au-dessus de la barme où la compagnie des travailleurs de la galerie extérieure se réfugiait. » La terre est emportée, ainsi que le chemin et le matériel entreposé : des traîneaux, des planches, la sonde venue des salines de Bex et « plusieurs autres effets ». La Dranse charrie confusément des masses de terre et de glace « qui renforcent et brunissent ses eaux dont les vapeurs sulfureuses incommodent le spectateur », relate Morand suite au récit de Venetz. Les signaux de Bagnes sont allumés. La sentinelle placée sur le pont de Mauvoisin, proprement « terrorisée » par le fracas de l’écoulement, a donné le signal d’alarme. Or celui-ci est immédiatement transmis jusqu’au château de Martigny et sur toute la ligne, explique le président du dizain de Martigny. La population riveraine de la Dranse est sur pied de guerre. À 17 heures, le débit de la Dranse augmente de manière marquante et n’est plus qu’à 2 pieds du sommet des digues. Le pont de la Bâtiaz est prêt à être déboulonné, mais le gouvernement insiste pour qu’il ne soit enlevé que dans la dernière extrémité.

À Bagnes, la Dranse n’est pas encore sortie de son lit. Deux membres de la commission se rendent au Giétro le 15 juin et constatent que le lac a diminué de 15 pieds. Venetz considère que tout danger est loin d’être écarté. La galerie « s’élargit, en même temps qu’elle s’enfonce », indique l’ingénieur, qui incite les autorités à rester sur leurs gardes, le moment étant critique. Rassurées de voir la rivière couler à flots, la population comme les autorités tendent à relâcher leur vigilance. Contre les recommandations officielles, elles ne remettent pas en vigueur les signaux d’alarme.

**Le jour J**

L’ingénieur Venetz est toujours sur place le mardi 16 juin. Il inspecte les lieux dès l’aube et dans le rapport qu’il rédige, à 6 h 30 du matin, il note que le spectacle du glacier est à peu près le même, sauf la cascade qui a disparu. Le lac a diminué de plus de 30 pieds – soit d’un tiers – et son évacuation se poursuit à un rythme régulier. Il lui paraît exclu que son niveau puisse à nouveau augmenter, mais il craint seulement « l’enfoncement de la voûte glaciaire ». Celle-ci pourrait retenir les eaux encore quelque temps, avant de « partir d’un seul coup en une trop grande masse », pressent-il. À Bonatchiesse, tout n’est que « délabrement et dévastation », décrit Venetz à l’attention de la commission. Ce que la rivière n’a pas emporté a été démoli, dans le but de préserver le bois. L’ingénieur se dit néanmoins décidé à rester « jusqu’après l’enfoncement de la voûte qui ne tardera pas de tomber ».

Un peu plus tard dans la matinée, un groupe de voyageurs emmené par un guide de Chamonix du nom de David Couttet se retrouve sur les lieux. Il comprend un jeune dessinateur de Lausanne, dénommé Piot, ainsi que des touristes anglais venus explorer les environs du lac. Ils observent que le glacier s’effrite par tranches et qu’il ne reste plus qu’une mince paroi de glace à l’embouchure du vallon de Torrembet Celle-ci ne peut pas tenir bien longtemps, s’avise le guide, qui conseille aux visiteurs de se hâter. Ils regagnent le village du Châble où ils sont reçus par l’épouse du président Gard dans sa maison. « Vous avez extrêmement à craindre du lac », lui dit le guide. Les voyageurs se dépêchent de dîner et de repartir au galop avec leurs mulets. Ils seront rattrapés par la débâcle un peu plus tard, entre Sembrancher et Bovernier.

**La débâcle**

Venetz comprend que la catastrophe est inévitable et s’éloigne du glacier. Un ouvrier reste sur les lieux, de sa propre initiative. Il est 16 heures passées, quand il entend « un éclat terrible qui annonce la rupture ». Les derniers remparts du lac cèdent et les flots s’échappent avec fureur, roulant dans la vallée dans un fracas « effroyable ».

L’eau arrache tout sur son passage. Elle s’engouffre dans le défilé de Mauvoisin, s’élève 24 pieds au-dessus du pont et l’emporte, avant de se précipiter dans les gorges de Tseppi. Chargée d’énormes blocs de pierre qui encombrent le lit de la rivière, elle débouche dans le vallon de Bonatchiesse, « dont elle convertit les beaux pâturages en une plaine de cailloux et de rocs », racontera plus tard le doyen Philippe Bridel, sur la base des témoignages. Des bâtiments, il ne reste rien. Tout ce qui n’a pas été démonté – chalets, granges, écuries et pont – est pris dans la débâcle.

Le mayen de Brecholey est pareillement anéanti avec sa trentaine de constructions. Puis les pentes boisées entourant Fionnay grossissent et accélèrent la vague. C’est une masse de boue, de cailloux et d’arbres, précédée d’une vapeur noire, que Venetz et ses compagnons voient passer à leurs pieds. Quand elle survient, ils ont juste le temps de se réfugier sur une hauteur, dans les pâturages de Fionnay. « Le fracas était si terrible en cet endroit que les montagnes en étaient ébranlées ; un tremblement les saisit, ils ne pouvaient plus tenir sur leurs jambes », relate le doyen.

Après avoir ruiné les chalets et granges du mayen de Granges Neuves la vague s’amplifie encore en ravinant les flancs de la montagne, dans le goulet de la Schleye. Surchargée de débris de forêt, de terre et de pierres, elle bute sur le versant rocheux du Vintsié avant de s’abattre sur Lourtier. Les témoins qui la voient arriver parlent d’un « front de 300 pieds de haut » s’étendant d’un bord à l’autre de la vallée. Seize maisons sont détruites, ainsi qu’une cinquantaine d’autres bâtiments tels que raccards, greniers, moulins, forges et écuries. Le hameau des Glariers qui compte 12 maisons est détruit de fond en comble.

**Village perdu jusqu’à la dernière maison**

C’est dans cette partie de la vallée que la « colonne dévastatrice » commence à déposer « les plus grosses masses de rocher », dira le compte rendu. Les témoins parlent d’un massif confus composé « de poutres, d’arbres, de rochers, d’une boue marneuse », d’un volume tel qu’ils ne peuvent apercevoir les flots qui la déplacent. Le déferlement des « grandes eaux » dure une demi-heure, soit le temps qu’il faut au lac pour se vider. Pendant ces trente minutes fatales, les riverains de la Dranse s’abritent comme ils peuvent.

À Champsec, deux femmes âgées n’ont pas cette chance « la vieillesse les ayant empêché de courir assez vite pour se sauver ». Parvenue sur le replat, la lame ralentit mais dévaste néanmoins le village, « jusqu’à la dernière maison qui se croyait en sûreté ». Un nonagénaire du nom de François Carron, dit « le Vieux », grimpe au sommet du roc qui domine la localité. Selon la tradition, ce promontoire qui s’élève 4 à 5 toises au-dessus des eaux de la Dranse avait préservé le village lors de la débâcle de 1595. Le vieux Carron, qui est sourd et presque aveugle, s’y réfugie et résiste à la tourmente en se cramponnant à un frêne. Or la maison adossée à ce rocher est rasée avec tout ce qu’elle contenait. Comme on la croyait sûre, les voisins y avaient transporté leurs meubles. Mais le propriétaire, un homme aisé dénommé Collombin, parvient tout juste à sauver sa famille, ainsi que son argent. La maison de la veuve Gard, antérieure à la débâcle de 1595, est également enlevée avec tous les biens qu’elle renfermait. Foyers, greniers, raccards, tout est emporté et 15 vaches sont perdues, en plus du petit bétail. En tout, 77 bâtiments, « une forêt voisine et le sol cultivé, n’offrent qu’un ravin », écrira la *Gazette de Lausanne* deux semaines plus tard.

**Le Châble à une minute près**

Si Versegères est préservé, Le Liappey et Le Martinet ne sont pas épargnés, le premier perdant une dizaine de biens, le second près du double. Au Châble, l’onde s’élève à plus de 50 pieds au-dessus du lit de la Dranse. Le pont de pierre résiste quelques secondes avant de céder, permettant à l’eau de s’accumuler de manière inquiétante : une minute de plus et le village était submergé. Les flots entrent jusque dans la cour de l’Abbaye et il s’en faut de peu qu’ils n’inondent la demeure. Ils tuent une personne à Villette. Hormis deux maisons, ils détruisent plusieurs locaux utilitaires tels que raccards, foulons et martinets, ainsi qu’une scie.

La débâcle met quarante minutes pour atteindre Le Châble. Dans l’intervalle, elle aura détruit 375 bâtiments et 17 ponts. Sur toute l’étendue de la vallée, « il n’existe plus aucun vestige des digues qui contenaient la rivière et des nombreux ponts qui la traversaient », écriront les commissaires dans leur rapport au gouvernement. Les terres sont jonchées de décombres, amoncelés sur « une hauteur de 2 à 20 pieds », voire davantage. La vague a déposé plus haut « ses gros bagages » et la taille des gravats s’amenuise : cailloux, gravier puis limon. Mais cela n’empêche pas les villages en aval d’être durement frappés à leur tour. Car la débâcle « se charge bientôt derechef de fragments rocheux » et d’éboulis qui sont entraînés jusqu’en plaine.

**Accès coupés**

La vague fait 5 nouvelles victimes à Sembrancher, quatre adultes et un enfant. Marie-Marguerite Delasoie, épouse du grand châtelain Luder, manque de peu de subir le même sort. Happée par le courant, elle ne doit son salut qu’à l’intervention de quelques villageois intrépides qui forment une chaîne humaine pour la tirer des flots. L’eau s’élève au moins à 50 pieds et parvient jusqu’au milieu de la place du village, affirment les témoins. « Pendant 3 quarts d’heure, nous nous attendions à périr sous les décombres de nos maisons qui paraissaient vouloir s’écrouler tellement le roulement d’une avalanche de pierres les secouait », relate Gaspard Étienne Delasoie, dans son récit à l’attention du gouvernement de Sion. La débâcle était précédée d’une fumée « qui paraissait celle du feu du ciel » décrit le même observateur, député valaisan auprès de la Diète fédérale. Les ravages causés aux cultures sont considérables. Champs et jardins sont détruits aussi bien en amont qu’en aval du bourg. Les digues de la Dranse sont ruinées sur plusieurs toises et ses berges sont fragilisées. Mais ce qui l’inquiète surtout, c’est que Sembrancher est isolé, toute communication avec Martigny et l’Entremont étant interrompue. Routes et ponts subissent en effet des dommages considérables. Or la moitié des biens des habitants se trouvent sur l’autre rive, du côté de Vollèges, village resté pratiquement indemne.

Passé le tournant des Trappistes, l’onde reprend de la vitesse. La route de Sembrancher aux confins de Bovernier « est entièrement dévastée ». Le guide David Couttet qui se dirige vers la plaine avec ses compagnons est surpris par la débâcle. En quittant la demeure du président Gard en début d’après-midi, il avait dit à la maîtresse de maison que l’irruption du lac lui semblait imminente et qu’il craignait le pire. Quelques heures plus tard, entre le passage de la Monnaie et le pont de Devent, il voit flotter « un bâtiment neuf suivi de très près par un morceau énorme de bois ». Il comprend que le désastre a commencé et cherche rapidement refuge dans la forêt. Il perd son mulet, qui est frappé par une poutre de pont entraînée par les flots.

Protégé par une saillie du rocher, Bovernier évite le pire. L’aspérité renvoie la débâcle sur le versant opposé, aussi le bourg est-il « miraculeusement sauvé ». La vague semble aux habitants « infiniment plus élevée que les maisons » et d’une rapidité vertigineuse. Elle ébranle le fondement des habitations, démolit une grange et ruine pas moins de 600 toises de vignes. En roulant vers Martigny, les eaux ne perdent ni élan ni force de destruction. Elles frappent le mont Saint-Jean en plein avant de ravager La Condémine puis le Bourg.

**Un quart d’heure pour déguerpir**

Un peu plus d’une heure s’écoule entre le moment de la rupture du glacier et l’instant où la vague gagne la plaine du Rhône. Or c’est à peu près le temps qu’il faut pour que l’alerte y soit donnée. Morand a fait rétablir les signaux au Mont-Chemin et à 17 h 45, les factionnaires ont tiré un coup de feu, puis allumé le bûcher selon les consignes. Mais l’eau est déjà en train d’arriver à Martigny. Contrairement aux recommandations, les alarmes n’ont pas fonctionné du côté de Bagnes. La fausse alerte des jours précédents et le fait que la Dranse a retrouvé un débit plus rassurant ont fait croire que le danger était passé.

À la hauteur de Martigny-Croix, au lieu-dit La Condémine la débâcle engloutit une usine de fil de fer qui compte 6 bâtiments. Après avoir culbuté « les énormes digues » qu’on avait élevées au-dessus de Martigny-Bourg, elle se divise en trois colonnes, racontera le doyen Bridel. L’une descend le long du Mont-Chemin, la seconde se répandant « dans le milieu du bourg, se dirige par la chaussée en envahissant les terres, et réunie à la première, vient fondre sur la ville de Martigny ». La troisième, « qui est la plus considérable », suit le lit de la Dranse, « dépassant à une grande hauteur les digues latérales qu’elle emporte ». Elle est détournée par le mont de la Bâtiaz et renvoyée avec force en direction de Charrat. Ainsi, toute la masse s’étale dans la plaine avant de rejoindre le Rhône en divers points. Passé 18 heures, la Dranse retrouve progressivement son débit habituel, après avoir déposé dans la plaine « la plus grande partie des bois dont elle était chargée ». Le Rhône « parvient à absorber ce surplus », sans créer de débordements entre Martigny et le Léman.

« On ne voyait qu’un brouillard roux et très obscur et des masses extraordinaires de bois comme avant-garde. C’est ce qui a fait que nous avons été obligés de décamper à la hâte et que nous n’avons pas même eu le temps de prendre un morceau de pain dans notre poche », racontera Jean-François Closuit, dans une lettre adressée à son frère Benjamin quelques mois plus tard. Il précise qu’ils ont eu, lui et sa famille, « à peine un quart d’heure pour nous sauver ». Avec d’autres Martignerains, ils se réfugient au pied du Mont-Chemin et certains y passeront huit jours, dans des cabanes de fortune.

**À l’aide et miséricorde !**

Dans la soirée, le président Morand rédige un premier rapport des événements. Il est extrêmement troublé par les scènes auxquelles il vient d’assister, notamment une noyade et la fuite précipitée de ses concitoyens, dont il pressent que tous n’ont pas pu se sauver à temps. Le fait qu’il soit sans nouvelles d’une partie de sa famille ajoute encore à son désarroi. Et c’est d’une main chancelante « sous le poids de la douleur et de l’accablement » qu’il brosse un bref tableau des lieux. « Les rues du Bourg sont encombrées de débris, une multitude de granges et de raccards sont renversés », indique le président. Si la ville semble avoir perdu moins de bâtiments, elle est cependant remplie d’un volume de décombres impressionnant. « La grande route est hérissée de bois tellement que 200 hommes auraient peine à la rendre viable dans un jour, seulement dans la ville. » Il espère que le gouvernement voudra bien lui envoyer un contingent. Au moins un millier d’hommes lui paraissent nécessaires, ne serait-ce que « pour rétablir les communications ».

En ville et dans la campagne environnante, plusieurs personnes ont échappé à la noyade en s’agrippant aux arbres ou aux débris de bois entraînés par la débâcle. Parmi eux Jacques François Chantrens, conducteur de char de Romainmôtier, a sauvé sa vie en se réfugiant sur un noyer voisin de l’auberge du Cygne. Jean-Antoine Pierroz a été emporté par les eaux en voulant sortir sa vache de l’écurie. Il s’est accroché à un tronc et a dérivé de la sorte « jusque devant la maison de Fellay », relate Closuit. Il évoque trois autres personnes qui ont été surprises par la débâcle alors qu’elles se trouvaient dans les champs du Verney. Jeanne Valotton s’est cramponnée à un pommier sauvage, tandis que les deux autres, Michel Moret et « la femme de Charles Vouilloz » ont grimpé sur des frênes et ils y sont restés jusqu’au lendemain, en criant « à l’aide et miséricorde » pour demander du secours.

Quelques personnes ont péri en essayant d’en sauver d’autres et certaines victimes, souvent âgées, ont été surprises dans leur maison, comme Marie-Josèphe Girard, du sommet du Bourg. Quant à l’aubergiste Cornut, tenancier de l’hôtel du Cygne, il a tenté de sauver ses chevaux et il a été piégé au milieu des bâtiments. Le procès-verbal établi quelques jours plus tard par le docteur Bonvin et le commissaire du gouvernement mentionne 20 individus décédés à Martigny au cours de la débâcle. Mais cette liste s’allongera au cours des jours suivants. Pour la plupart, un parent ou un témoin atteste avoir reconnu la dépouille. Beaucoup d’entre eux, ne sachant pas écrire, apposent la marque de leur maison, en place de la signature. Quatre corps féminins restent non identifiés. L’un est trouvé dans un état de dégradation avancée, deux sont dépourvus de tout indice et le dernier est muni d’un sac et revêtu de drap brun. On suppose qu’il s’agissait d’une mendiante.

**Sans nouvelles de la vallée**

Le soir même de la débâcle, Jean-François Closuit est parti en reconnaissance sitôt que les eaux ont cessé de se déchaîner. Il a pu traverser les terrains inondés, l’eau lui arrivant « jusqu’au-dessus des genoux », afin d’aller prendre « quelques subsistances à la maison ». Il s’agit d’organiser la vie au pied du Mont-Chemin, car le lendemain et les jours suivants, il n’ose retourner sous son toit. Ce ne sont pas seulement les craintes face à l’éventualité d’un nouvel accident qui retiennent les habitants à l’écart de la ville, mais aussi les mauvaises odeurs. « Beaucoup de particuliers ont laissé leurs bestiaux dans les écuries », explique Closuit à son frère. Ils croyaient les tenir prêts pour se sauver avec eux et n’en ont pas eu le temps.

La population reste en alerte. Les communications avec l’Entremont sont coupées et les riverains sont inquiets face à l’éventualité d’un nouveau déluge. « Le désordre est très grand dans cette bourgade et il est encore plus considérable au Bourg », écrit le vice-bailli Nicolas Roten le matin du 17 juin. Dépêché sur les lieux avec d’autres commissaires dans le but d’organiser les secours, il dresse un premier constat. « Ici, les rues sont toutes encombrées de bois, de racines et de bois de charpente. Ces derniers sont si fort accumulés que l’on en augure une grande dévastation dans l’Entremont ». Il voit en ville « quelques raccards de détruits », peu de granges. « La Bâtiaz a souffert, mais bien moins qu’on ne l’avait cru », résume le vice-bailli. Il estime que « la campagne n’est pas perdue ». Une bonne partie des champs contre le mont sont intacts, selon lui. « La moisson est sur pied et pourra être récoltée, s’il n’arrive pas quelque nouvel accident. »

Or l’inquiétude est palpable à Martigny. À tout instant, des gens qui aperçoivent Roten depuis le vignoble lui crient de se sauver. Au fil de la journée, des échos lui parviennent de la vallée. Il obtient quelques bribes d’information sur Sembrancher, Le Châble et Champsec, mais toujours aucune nouvelle du Giétro. « Les personnes déménagent encore dans la crainte que la débâcle ne soit pas finie », indique Roten. La Dranse charrie des eaux toujours aussi noires, qui ne sont pas sans rappeler l’aspect de la rivière les jours précédant la catastrophe. Aussi suppose-t-on « qu’elle attaque encore les éboulements de Mauvoisin ». Le lac était partagé par une avalanche, croit savoir Roten, et il doute que tout le bassin de Torrembet ne soit évacué jusqu’au fond.

**Le Giétro sous surveillance**

La commission de Bagnes envoie un ouvrier vérifier l’état du lac et du glacier. Il s’agit de Jacob Aberlin, le travailleur allemand qui avait osé entrer dans le glacier pour dégager la galerie. Son expédition ne dure pas moins de vingt-quatre heures, notamment parce que le chemin qui conduit au glacier est « absolument détruit » et qu’on n’y peut arriver « que par des précipices ». Aberlin assure que la barre de glace « est ouverte en tous sens » et que « sa moitié méridionale est partie », mais il précise surtout que le lac est entièrement vidé. Les avalanches et les chutes de séracs provenant du Giétro « obstruent de temps en temps le courant de la Dranse », rapporte le témoin. Mais elles ne semblent pas assez conséquentes pour constituer une réelle menace.

La situation semble donc apaisée selon la commission, qui trouve néanmoins important de garder le glacier sous surveillance. Elle suggère « qu’on le fasse tomber par morceau autant qu’il sera possible », afin qu’il ne puisse pas provoquer de nouveaux engorgements de cette ampleur. Dans la même lettre, elle fait encore une recommandation en faveur de Jacob Aberlin « qui a exposé plusieurs fois sa vie pour le public ». Il est étranger et désire obtenir du Conseil d’État un permis de séjour en Valais car il a le projet de s’établir à Bagnes.

**Rétablir le passage de la Bâtiaz**

« Les premiers soins vont être de désobstruer la ville des énormes tas de bois qui s’y trouvent », déclare Roten dans son compte rendu au grand bailli. Il s’agit de rétablir les voies de communication, à commencer par le pont de la Bâtiaz. Dès le lendemain de la débâcle, des préparatifs sont entrepris pour aménager une passerelle provisoire. Or les digues sont détruites sur une bonne distance avant et après le pont. Le courant reste imprévisible et les eaux sont encore très encombrées. « La rivière continue d’amener d’Entremont des matériaux qui la rendent épaisse au point qu’elle hausse son lit continuellement », observe le vice-bailli. De plus, les intervenants peinent à s’entendre d’une rive à l’autre.

Des travailleurs s’affairent à faire rentrer « l’eau dans son cours », condition indispensable pour rétablir le passage de la Bâtiaz et pour préserver les cultures qui peuvent encore l’être. « Si l’on peut contenir la Dranse », un quart de la récolte « tant en prés qu’en champs » peut encore être sauvée sur la rive droite, indique le vice-bailli. Les messieurs de Quartéry et de Stockalper le rejoignent, qui annoncent pour le lendemain l’arrivée de 150 ouvriers en provenance des villages de la plaine. Un charpentier venu de Bex assure qu’il rétablira le passage dans les vingt-quatre heures. Roten n’y croit guère et conjecture qu’il ne faudra pas y compter avant la fin de la semaine. Il observe que les voitures et les chars traversent à nouveau Martigny, « quoi qu’en cahotant un peu ».

**Manœuvres en Entremont**

En amont, la Dranse préoccupe aussi les riverains. À Sembrancher, elle mine le terrain « de manière à donner des inquiétudes pour les bâtiments », rapporte le vice-bailli au gouvernement de Sion. Des chars et de la main-d’œuvre sont réquisitionnés à Liddes et à Orsières pour tenter de remédier à cette situation. Le gouvernement nomme un commissaire pour le dizain d’Entremont et la paroisse de Bovernier. Il s’agit de Charles d’Odet, notable de Sion et politicien aguerri. Celui-ci rejoint Sembrancher en passant par le Mont-Chemin, qui offre le seul accès praticable pour le moment. En apercevant le village depuis la rive opposée, il est très frappé par l’ampleur du sinistre : « Ses cheveux se sont dressés » en voyant combien ce bourg « avait été près de sa ruine », raconte-t-il dans sa lettre au Conseil d’État valaisan.

Le commissaire se rend à Bagnes le dimanche matin 21 juin. Au moyen d’une pierre, il fait parvenir un message sur l’autre rive, dans lequel il ordonne aux hommes de la paroisse « de ne pas se disperser après la messe », mais de rester pour aider à la restauration du pont. Dans son sermon de la veille, le chapelain Avanthey a longuement thématisé la débâcle, exhortant les fidèles à observer les consignes du magistrat et à se montrer généreux, incitant « ceux qui n’avoient pas souffert à se dessaisir de tout ce qui ne leur était pas absolument nécessaire en faveur des malheureux ». Puis une collecte a été effectuée sous son égide dans tous les hameaux, au cours de laquelle les résidents du Châble ont fourni une importante quantité de vivres, note le commissaire. Les jours suivants, il parcourt la vallée. Il constate qu’il est difficile de parvenir jusqu’à Champsec, « la route étant emportée sur plusieurs points » et il renonce à poursuivre jusqu’à Lourtier. « Aujourd’hui 22, je suis pour ainsi dire seul d’hommes dans cette contrée, attendu que tous ceux en état de travailler sont partis à 3 heures du matin pour le fond de la vallée », écrit le commissaire. Une manœuvre générale est décrétée à Bagnes, afin de rétablir les communications jusqu’au glacier du Giétro. C’est la saison de l’inalpe et pas moins de 12 montagnes, encore inabordables, attendent le bétail pour l’estivage.

Cet effort collectif se révèle efficace puisqu’il permet de restaurer tant bien que mal les voies de communication. Elles sont à nouveau utilisables le 23 juin, soit une semaine après la débâcle, bien que le trajet soit considérablement rallongé. Le pont du Châble est quant à lui rétabli depuis la veille et est étrenné le jour même, par deux Anglais. Ce sont également des voyageurs anglais qui se rendent en excursion au Giétro cette même semaine et ramènent des nouvelles rassurantes quant à l’état de la barre de glace. Ils passent trois heures à observer les lieux et ils témoignent que le risque d’engorgement de la Dranse paraît momentanément écarté.

**Ville méconnaissable**

À Martigny, le pont de la Bâtiaz a partiellement retrouvé ses fonctions depuis le samedi soir 20 juin. Un drame s’est encore produit à cet endroit deux jours après la débâcle, quand le chanoine Pierre Joseph Meilland, procureur de l’Abbaye de Saint-Maurice, s’est hasardé à traverser sur les deux poutres qui faisaient alors office de pont. Il est tombé dans la Dranse et s’est noyé. La localité offre une image de désolation et le doyen Bridel peine à la reconnaître lors de son retour en Valais. Le nombre de bâtiments ruinés se monte à 80. La partie inférieure de la ville a moins souffert, cependant la souste – l’entrepôt de marchandises – a été emportée, ainsi que les écuries, granges et remises de l’auberge du Cygne. « Les martinets, moulins, artifices, dans le quartier qu’on appelle le Vieux Bourg ; les granges et greniers, tout ce qui est bâti en bois est enlevé. » Si la rue est conservée, « les bâtiments en pierre sont remplis de vase jusqu’au premier étage, les portes et les fenêtres sont enfoncées ainsi que les boutiques ».

Quant à la plaine qui sépare la Ville du Bourg, elle étale « un chaos d’arbres déracinés, de poutres brisées, de fragments de planchers, de toits et de meubles, mêlés de blocs de rocher, de cailloux roulés et de graviers », décrit le Doyen, ajoutant que les espaces exempts de décombres sont couverts d’un pied de poussière. « En un mot, toute espèce de culture a disparu de cette plaine fertile et bien cultivée », depuis le château de la Bâtiaz, « sur une plaine d’environ une lieue carrée entre Martigny et le fleuve ». Seule consolation : ce dépôt, que l’on peut suivre du regard jusqu’au bord du Rhône, s’est prolongé jusqu’aux marais incultes du Guercet. De sorte qu’il a comblé utilement des terrains, susceptibles d’être cultivés désormais.

Nicolas Roten réclame des forces pour aider les habitants à déblayer Martigny. Le 21 juin, il écrit au grand bailli et sollicite l’appui de la ville de Sion. Il souhaite aussi mobiliser des hommes à Nendaz, ainsi que dans le dizain d’Hérens. Les localités voisines, Martigny-Combe et Ravoire, ont dépêché des ouvriers et d’autres sont encore attendus en provenance du Bas-Valais, de Conthey et d’Isérables. Plusieurs villages de la plaine doivent encore fournir des chars pour la semaine suivante.

**La Dranse, cette « indomptable bagnarde »**

Dix jours après la débâcle, la Dranse fait encore des ravages dans plusieurs quartiers de Martigny. Le 25 juin, elle emporte deux constructions et endommage une troisième. En l’espace d’une heure, « cette indomptable bagnarde » creuse un lit de 9 pieds de profondeur, ronge un pied de terrain, avant d’envoyer « une avant-garde de ses flots sur le chemin du Bourg », rapporte le major Zimmermann, commissaire du gouvernement dans le dizain de Martigny. « Ces attaques multipliées ne laissent pas de causer de fâcheuses diversions et empêchent tout ouvrage attentif », déplore le commissaire. De plus, il manque d’effectifs. Il lui faudrait chaque jour 40 à 50 chars et 200 ouvriers. Or il ne voit souvent arriver que la moitié des contingents promis. Le Conseil d’État vient en appui de la ville de Martigny et décrète « la nécessité urgente » d’apporter secours à cette commune. Il ordonne la réquisition à Martigny-Combe de 20 hommes munis de haches, de pelles et de pioches.

Tout au long de son parcours, la Dranse ne laisse pas d’inquiéter les riverains. Une commission du gouvernement se constitue pour présider aux travaux d’endiguement de la rivière. Le projet, établi avec le concours de Venetz, vise à redresser son cours depuis Le Broccard et à la diriger jusqu’au pied des vignes, en la canalisant au moyen d’un coffrage en bois. Trente charpentiers seront requis pour y pourvoir. Isaac de Rivaz, membre de la commission du gouvernement pour le cours de la Dranse, dresse un état des lieux à l’intention du grand bailli le 28 juin. Il signale que les travaux de déblayage sont encore importants. De plus, une atmosphère pestilentielle a envahi la ville. Elle est due à des fermentations de matériaux putrides qui risquent de s’intensifier avec les chaleurs, craint le commissaire.

Pendant ce temps, les communes de Bovernier et Sembrancher se plaignent d’être abandonnées à leur sort. Le président de Bovernier dresse à l’attention du commissaire Charles d’Odet un tableau dramatique de la situation du village. Il évoque « les ravages continuels dans les propriétés » et l’action délétère du cours d’eau qui va jusqu’à « saper les fondements des maisons ». Or les habitants « n’ont pas le pouvoir ni les moyens de se défendre contre la Dranse, étant trop peu nombreux », relève le président Michaud. « Nous sommes abandonnés à notre sort au milieu de nos plus grands malheurs », souligne-t-il. Un notable de Sembrancher interpelle le commissaire en faisant part des mêmes griefs le 27 juin : « Aujourd’hui, samedi, nous n’avons personne à notre secours d’Orsières – ni d’ailleurs. »

**Soutiens en bras et en vivres**

De fait, l’organisation des manœuvres se révèle parfois chaotique. Les hommes sont de plus en plus difficiles à déplacer, à mesure que l’été avance. Les communes se plaignent également qu’on les prive de leurs forces en cette saison de moisson et de fenaison. D’aucuns proposent donc de modifier l’aménagement des corvées et de recourir à des hommes salariés. L’organisation des travaux est effectivement modifiée à partir du 10 juillet. Jusqu’à cette date, ce sont néanmoins près de 3000 journées de travaux qui sont effectuées par les hommes des diverses communautés contributrices, sans compter celles accomplies par les ressortissants de communes concernées.

Les régions plus éloignées sont plutôt sollicitées pour fournir des vivres. Ainsi le dizain de Sierre, auquel le grand bailli de Rivaz s’adresse le 27 juin pour lui demander d’organiser une collecte en faveur des sinistrés de Martigny. « Ce secours devient nécessaire à beaucoup d’individus », qui sont à la fois privés de leurs moyens de subsistance et accaparés par les tâches de déblaiement, leurs caves étant « toutes remplies de limon et de fange ». Sion, Vevey, Bex et La Tour-de-Peilz ont déjà envoyé du pain, indique le grand bailli. Aussi fait-il appel « aux sentiments de la fraternité » des Sierrois, espérant qu’ils vont « imiter ce noble exemple ». L’appel est entendu et le 11 juillet, le président du dizain de Sierre informe le grand bailli qu’un commis est en route pour Martigny avec un chargement de 680 livres de seigle, froment et maïs, ainsi que des pains et des fromages. La collecte se poursuit et un autre envoi suivra, « à mesure que je recevrai de quoi charger un char », indique le président Bétrisey. Le 27 juillet, il expédie un nouveau chargement comprenant 566 livres de fromage, 30 livres de viande salée, du blé et du maïs.

De fait, toutes les localités du canton sont appelées à contribuer d’une manière ou d’une autre. Le gouvernement valaisan publie un avis le 20 juillet pour annoncer que des collectes vont être effectuées dans l’ensemble du Valais, afin de soulager les cinq communes dévastées par l’irruption du lac de Bagnes. L’estimation provisoire des dommages les porte « au-delà de onze cent mille livres suisses », déclare le Conseil d’État valaisan. « Déjà plusieurs États confédérés du voisinage se sont empressés, de leur propre mouvement, à leur tendre une main secourable », précise l’avis, qui mentionne aussi la solidarité d’« illustres voyageurs » témoignant de leur compassion lors de leur passage en Valais.

**Solidarité fédérale**

Il est vrai que les cantons voisins, à commencer par Vaud et Berne, se manifestent tôt après la catastrophe et qu’ils offrent spontanément leur appui. Ainsi, le 20 juin, le Conseil d’État de Vaud adresse un message de soutien au gouvernement valaisan. Le canton procède également à des collectes qui figureront parmi les plus généreuses de Suisse, notamment grâce aux efforts déployés par le doyen Philippe Bridel. Dix jours après la débâcle, deux comités de Vevey – le Cercle de la Convenance et l’Abbaye charitable des cordonniers et tanneurs – envoient aussi d’importantes quantités de pain et de farine aux sinistrés.

Début juillet, la débâcle fait l’objet du discours d’ouverture de la Diète fédérale à Berne. Le député Gaspard Delasoie en informe le grand bailli et le presse de lui transmettre un rapport sur les événements du Giétro et leurs conséquences. Les représentants de plusieurs cantons, en particulier Genève, Neuchâtel et Vaud, l’ont assuré de leur soutien. Tous les cantons s’activent dès lors à récolter des fonds, au cours d’une campagne qui durera plusieurs mois, pour se clore en mars 1820 avec les dons du Tessin.

**Compensations minimes**

Quelle que soit l’étendue des dons, « qui mériteront à jamais toute notre reconnaissance, elle sera toujours infiniment au-dessous des pertes essuyées », déclarait le Conseil d’État valaisan dans son avis de collecte du 20 juillet. La compensation des dommages est effectivement modeste et quand le prévôt du Grand-Saint-Bernard dresse son état des lieux, en janvier 1819, il indique que seules les personnes les plus démunies « ont reçu la totalité de leurs pertes, quand elles n’excèdent pas 100 francs de Suisse ». À Martigny, l’argent des secours n’a été distribué « qu’à ceux qui ont perdu leur habitation et aux familles les plus indigentes », indique Jean-François Closuit fin 1818. Tous les autres « sont dans l’espérance de l’attente ». Le montant des collectes n’est pas suffisant « pour suppléer seulement à la huitième partie de la perte que l’inondation du 16 juin a détruite », raconte-t-il à son frère. Il n’a pas eu un instant de loisir pour lui écrire avant, car il prend part, « même les dimanches et jours de fêtes », aux travaux nécessaires après cette inondation.

Dans sa lettre à son frère, Jean-François Closuit mentionne la générosité « des compatriotes fédérés » et de « Messieurs les voyageurs anglais ». Ces derniers apportent en effet une contribution significative, ouvrant même une souscription à Lausanne « pour les malheureux touchés par la catastrophe ». L’ambassadeur anglais à Berne, Stratford Canning, écrit au grand bailli de Rivaz pour l’en informer. L’idée est de toucher les Anglais qui se trouvent actuellement en Suisse ou qui connaissent « ce beau pays ». Parmi les voyageurs britanniques touchés par la débâcle, certains réclament le remboursement des dommages subis et adressent au gouvernement valaisan la facture détaillée des objets perdus, comme William Lunell Guiness. Mais d’autres s’inquiètent du sort des sinistrés et demandent comment ils peuvent contribuer à alléger leurs peines. Ainsi Thomas Athorpe, qui se trouvait à Martigny à l’hôtel du Cygne au moment des événements. Il se propose d’indemniser son muletier et verse de plus une contribution significative.

**Vers une nouvelle débâcle ?**

Le 24 juillet, l’ingénieur Venetz se rend au glacier du Giétro en compagnie de Hans Conrad Escher de la Linth, conseiller d’État zurichois et scientifique renommé. L’ingénieur s’inquiète que la barre de glace ne se reforme, suite à de nouvelles chutes de glace. Une délégation des communes de Martigny, Sembrancher et Bagnes vient peu après inspecter les lieux et elle conclut que « les dangers de voir reformer un lac sont très probables ». Il faut tout mettre en œuvre dès à présent pour prévenir ce désastre, qu’elle juge « presque inévitable ». Deux voyageurs hollandais qui parcourent le site quelques jours plus tard font part des mêmes impressions. Ils assurent avoir vu descendre des débris du Giétro, dont une partie est arrivée « jusque dans la crevasse par où s’écoule la Dranse ».

Les autorités cantonales décident de prendre des mesures. Elles informent les donateurs qu’elles souhaitent affecter une part des dons à des travaux destinés à prévenir une nouvelle catastrophe au Giétro. Le seul moyen qui semble vraiment efficace à première vue est de creuser la glace ou le rocher, pour ménager une issue à la Dranse. Or il est beaucoup trop dispendieux et long à mettre en œuvre. L’ingénieur Venetz trouve finalement une solution inédite qui se révélera efficace pendant plusieurs années. Il propose de faire circuler un filet d’eau sur la glace en permanence, de façon à la faire fondre à mesure, pour maintenir la tranchée ouverte et permettre l’écoulement de la Dranse. Pendant ces mêmes années et dans la même logique préventive, l’« indomptable bagnarde » sera durablement transformée. Elle subira de nombreux travaux d’endiguement et de redressement tout au long de son cours.

**V. Les thèmes**

**1. Une course contre la montre : les travaux de la dernière chance**

Christine Payot (Bureau Clio sàrl)

Des travaux à peine concevables ont été entrepris pour éviter la catastrophe : percer, à plus de 1800 mètres d’altitude, une galerie d’environ 200 mètres de long dans un barrage naturel formé pour l’essentiel de glace et de neige. Et il faut faire vite, le temps presse. Cette folle entreprise est le fruit de l’infatigable Ignace Venetz, jeune ingénieur cantonal. Il brave tous les dangers et parvient à convaincre tous les sceptiques du bien-fondé de sa galerie. Comment a-t-il procédé ? Parallèlement, face à cette situation de crise, une Commission est mise sur pieds. La gestion de la crise et les travaux de Venetz ont entraîné des coûts extraordinaires. Qui les a financés ?

# Une situation inattendue ?

La formation du lac n’est pas totalement une surprise. Le glacier du Giétro avait attiré l’attention des savants par sa situation très particulière. Son front – qui surplombe de plusieurs centaines de mètres le défilé de Mauvoisin – s’effondre périodiquement au fond du vallon[[1]](#footnote-1). Dès 1805, Jean de Charpentier, directeur des mines de sel de Bex, visitant les lieux, observe au pied du Giétro de gros blocs de glace éparpillés. Il décrit l’étrange spectacle auquel il assiste : « Les masses détachées du glacier se précipitant en abondance se [brisent] en éclats par la hauteur de leur chute et [sont] jetées en tout sens. »[[2]](#footnote-2) En 1811, Venetz fait le même constat[[3]](#footnote-3). Selon Conrad Escher de la Linth, qui écrit en août 1818, cela fait déjà cinq ans que des glaçons tombent depuis le bord du glacier, s’accumulent dans le lit de la Dranse, et ont commencé à former un nouveau glacier (…) qui ferme ainsi absolument le fond de la vallée [[4]](#footnote-4). De là à soupçonner qu’une retenue d’eau est susceptible de se former dans cette partie de la vallée, il n’y a qu’un pas.

D’autant que, de son côté, la population locale a vécu, dans une moindre mesures, une situation analogue en 1817. En effet, elle a assisté le 22 mai de l’année précédente[[5]](#footnote-5) à une petite débâcle dont elle connaît la cause. Si celle-ci fut sans grandes conséquences pour Bagnes[[6]](#footnote-6), elle causa quelques dommages dans la plaine de Martigny[[7]](#footnote-7). La situation était similaire à celle du printemps 1818, mais l’eau du lac avait finalement pu s’écouler par une issue située sous la voûte formée par l’amas de glace[[8]](#footnote-8). La population et les autorités locales sont donc sur le qui-vive en ce printemps 1818, d’autant que la Dranse, qui n’est plus qu’un mince filet d’eau, ne présage rien de bon.

Dans ces circonstances et au vu de témoignages divergents, la découverte de la formation du lac ne peut être attribuée à une personne en particulier. Il pourrait s’agir de paysans qui seraient montés à leurs mayens[[9]](#footnote-9). L’époque de sa découverte reste aussi peu précise ; en avril disent les chroniques. Ce qui est certain, c’est que les députés des communes de Martigny, Sembrancher et Bagnes ont envoyé un homme examiner la zone à six reprises entre le 3 et le 11 mai[[10]](#footnote-10).

# Les travaux de Venetz

En ce 10 mai 1818, lorsque, envoyé par le gouvernement, l’ingénieur Ignace Venetz (1788-1859) arrive au fond de la vallée là où les éboulements du glacier du Giétro ont barré le vallon et qu’un lac s’est formé, il a déjà eu un compte-rendu détaillé de la situation : on lui a fourni des données sur la masse d’eau qui constitue le lac et sur les dimensions de la « barrière de glace ». Cependant, ce qu’il observe est bien pire. Après un examen rapide, mais réfléchi, et de savants calculs, il ne voit pas d’autres solutions que de faire percer une galerie, afin de vidanger le lac. Elle sera creusée à la fois du côté du lac et du côté de Bagnes, afin d’accélérer le chantier, car le temps presse.

Le creusement d’un puits est également amorcé au sommet de la barre de glace, précisément en son centre, perpendiculairement à la galerie. Une fois le puits achevé, son but est de pouvoir percer la galerie de quatre côtés à la fois (voir le dessin de Venetz)[[11]](#footnote-11). A peine entamé, Venetz doit pourtant abandonner cet ouvrage, car une énorme pierre est tombée dans le puits[[12]](#footnote-12). L’ingénieur lui trouvera bientôt une autre utilité. La galerie du côté du lac est susceptible d’être obstruée par les débris du glacier qui descendent quotidiennement, si bien que les ouvriers courent le risque d’y rester piégés. Ils exigent donc une galerie de secours. Venetz fait creuser cette galerie à partir du puits qu’il avait dû abandonner[[13]](#footnote-13).

Parallèlement aux difficultés qu’il rencontre sur le chantier, l’ingénieur subit des pressions de la part de la Commission du Giétro (lire ci-dessous)[[14]](#footnote-14) et du président du dizain de Martigny, Philippe Morand, pour creuser une tranchée. Il s’agirait d’une solution de secours au cas où la galerie ne serait pas percée à temps. Pour ce faire, la Commission est prête à envoyer autant d’ouvriers que nécessaire[[15]](#footnote-15). Quant à Morand, il envisage de faire monter 300 à 400 hommes ![[16]](#footnote-16) Venetz s’y refuse et argumente que la tranchée risque d’être comblée à tout moment par une avalanche ou un bloc de glace. En un instant, leurs efforts seraient réduits à néant. En outre, dès le moment où la tranchée serait un peu profonde, les ouvriers ne pourraient plus extraire la neige à la pelle. Il faudrait dès lors utiliser un traîneau qui empêcherait tous les ouvriers de travailler sauf ceux au centre de la tranchée. Une galerie est bien plus avantageuse, car il ne faut sortir que la glace et la neige nécessaires à l’écoulement de l’eau[[17]](#footnote-17).

Les travaux vont durer 34 jours et s’opérer en deux phases successives. Il faudra 25 jours pour percer la galerie et 9 jours pour l’abaisser au niveau du lac. En effet, il faut encore creuser le sol de la galerie de manière à accélérer la pénétration de l’eau. Le matin du 5 juin, ces travaux sont mis à l’enchère à la maison de l’Abbaye, chez le président Gard[[18]](#footnote-18). C’est Jean Baptiste Pressaz qui décroche le mandat. Cet homme, originaire de Novare, est marié à une Bagnarde et domicilié au Fregnoley.

[Illustration N°1.1 : la coupe de Venetz. Source : AC Bagnes, P 796/11]

Commentaire à l’illustration :

Dessin d’Ignace Venetz qu’il présente à la Commission du Giétro, afin de leur expliquer les travaux qu’il a imaginés et qu’il est en train de réaliser.

A’, A’’ : les galeries commencées

B : le puits commencé

C’, C’’ : les puits qu'on ferait en cas de surprise

D, D : les galeries que l'on ferait depuis le puits B pendant qu'on pratiquerait les puits C’, C’’.

E : la hauteur de l'eau qui ferait entrer les eaux par la galerie A’, remonter par le puits C’, passer par la galerie D, D, redescendre par le puits C’’ et sortir par la galerie A’’

FF : indique la masse de la neige.

[Illustration N°1.2 : le schéma de Gilliéron. Source : Jean-Michel Gard, *16 juin 1818*, p. 139]

Commentaire à l’illustration :

Coupe transversale de l’amas de glace du Giétro dessiné par Henri Gilliéron, illustrant le texte de son premier voyage au Giétro vers le 27 mai 1818.

* Disposer les 2 schémas en vis-à-vis

# La « Commission du glacier du Giétro » : une commission polyvalente

Comment gérer au mieux cette situation à risque, assurer la bonne marche des travaux et garantir leur financement ? Les deux commissaires du gouvernement, François Delacoste et François Indermatten, proposent au grand bailli de créer une commission permanente à qui il déférerait tous les pouvoirs. Cette commission administrerait l’exécution des travaux et dicterait les mesures à prendre[[19]](#footnote-19). L’idée est approuvée et la commission est mise sur pied dès le 14 mai[[20]](#footnote-20). Elle siège au Châble, aux frais des communes et dizains menacés[[21]](#footnote-21). Malgré une existence officielle, on ne lui attribue pas de nom particulier, si bien qu’elle apparaît dans les documents sous différentes appellations : « la Commission de Bagnes »[[22]](#footnote-22), « la Commission des eaux de Bagnes »[[23]](#footnote-23), « la Commission centrale établie à Bagnes »[[24]](#footnote-24), « la Commission de l'exploitation du glacier du Giétroz »[[25]](#footnote-25), etc. Elle se décrit elle-même comme « La Commission du gouvernement établie ici [Bagnes] pour la direction des travaux qui s'exécutent sur le glacier du Giétroz, afin de diminuer les dangers qui menacent les communes placées au bord de la Dranse et du Rhône »[[26]](#footnote-26).

Ses fonctions sont multiples et toute l’organisation de cette situation de crise repose sur ses épaules. Mais sa tâche principale concerne la gestion du budget. Elle encaisse l’argent de ses débiteurs – ce qui ne va pas sans problème comme nous le verrons plus bas – et gère les dépenses, en particulier celles liées au chantier. C’est elle qui administre les comptes des travaux que l’ingénieur dirige. En accord avec Venetz, elle fixe les prix qui seront négociés avec les entrepreneurs et les ouvriers. La commission s’occupe en outre de toute la logistique du chantier. Elle s’active pour trouver les fournitures indispensables à l’ingénieur et à la bonne marche de ses travaux. Si les lanternes ou le papier réclamés par Venetz sont faciles à se procurer auprès des marchands de Bagnes, la tâche se complique quand il s’agit de trouver des fournitures plus spécifiques. Les ouvriers réclament des bottes pour protéger leurs pieds et leurs jambes de l’eau qui stagne sur le sol des galeries. Il leur en faut douze paires. Mais malgré sa bonne volonté, la Commission ne parviendra pas à trouver autant de bottes à la bonne taille en un laps de temps aussi court.

La diffusion de l’information incombe également à la Commission. Elle reçoit et transmet à qui de droit les nouvelles qui concernent les travaux de Venetz. Elle sert de relai entre celui-ci et le gouvernement valaisan. Par le biais de circulaires, la Commission communique aux communes en danger les ordres du gouvernement, en particulier ceux relatifs aux mesures de préventions, comme la mise en place d’alarmes. Enfin, plusieurs de ses membres se rendent périodiquement sur le glacier pour juger par eux-mêmes de l’évolution de la situation. De lourdes responsabilités pèsent sur eux.

La composition de la Commission du glacier du Giétro n’est ni fixe, ni définitive. Elle est censée être formée de membres issus des communes exposées au danger[[27]](#footnote-27). Dans un premier temps, ses membres sont au nombre de trois : le président de la commune de Bagnes, François Joseph Frédéric Gard, le châtelain de Martigny, Joseph-Samuel Gross, et le secrétaire communal de Sembrancher, Daniel Ribordy. Gross est enrôlé presque malgré lui dans la commission. Morand l’a envoyé à Bagnes avec une somme d’argent pour financer les travaux, mais le président Gard le retient et ne veut pas le laisser redescendre[[28]](#footnote-28). Le conseiller communal Ducrey le relayera durant un temps[[29]](#footnote-29) ; puis, un certain Gay[[30]](#footnote-30) le remplacera définitivement.

La Commission cherche désespérément à intégrer un, voire deux représentants des dizains de Saint-Maurice et Monthey[[31]](#footnote-31). Mais ceux-ci tardent à satisfaire cette demande. Pour parvenir à ses fins, elle sollicite l’appui de Philippe Morand, qui lui-même s’adresse directement à François Delacoste, commissaire du gouvernement domicilié à Monthey, mais en vain. Alors, Morand dénonce au Conseil d’État l’attitude peu solidaire de ces deux dizains inférieurs et réclame de celui-ci qu’il fasse pression[[32]](#footnote-32). Entre-temps, Saint-Maurice et Monthey ont envoyés à Bagnes deux émissaires, Pignat fils, de Vouvry, et Barman, aubergiste à Saint-Maurice. Ceux-ci affirment face à la Commission que leurs dizains sont suffisamment fortifiés et ne craignent aucun danger. Ils « auraient mieux fait de rester chez eux » s’agacent les membres de la Commission[[33]](#footnote-33). A la fin mai, deux Messieurs des dizains inférieurs, de Preux et Cornut, montent au Châble pour représenter provisoirement leur dizain respectif[[34]](#footnote-34). François Indermatten les retient à Bagnes jusqu’à l’arrivée du député qui doit finalement être choisi dans le dizain de Saint-Maurice[[35]](#footnote-35). En définitive, ce sera de Preux. La Commission souhaite également intégrer un représentant du gouvernement, mais sans succès. En juin, elle compte quatre membres : Gay, Ribordy, Gard et de Preux[[36]](#footnote-36).

# Le financement des travaux

Les travaux sont ordonnés par le gouvernement. Celui-ci établit comme principe que toutes les communes menacées par la débâcle contribuent aux dépenses[[37]](#footnote-37). L’imminence du danger fait que les opérations sur le terrain sont immédiatement engagées. Les communes de Bagnes, Sembrancher et Martigny ont rapidement suppléé aux premiers besoins. Philippe Morand envoie le châtelain Gross à la Commission du glacier du Giétro « porteur d'une somme suffisante pour faire face aux premiers besoins »[[38]](#footnote-38). Ainsi, le 21 mai, Bagnes a déjà versé 320 francs, Sembrancher 160, Martigny 320. La Commission peut donc compter sur 800 francs, mais cette somme est nettement insuffisante. Et le reste de l’argent tarde à arriver.

Pourtant la question du financement des travaux vient très vite sur le tapis. Dès le 15 mai, la Commission écrit au président du dizain de Martigny pour l’informer qu’elle va demander au Conseil d'État que les dizains de Saint-Maurice et Monthey – qui sont également menacés par la débâcle – envoient immédiatement des fonds pour payer les travaux. La Commission menace : « Pourquoi placerions-nous des signaux à nos dépens pour les prévenir ? N'est-il pas juste qu'ils contribuent aux frais des travaux que le gouvernement a jugés nécessaires ? »[[39]](#footnote-39) Les dizains de Saint-Maurice et Monthey tardent à payer leur dû. Le 19 mai, ils n’ont toujours pas satisfaites à la demande de fonds. Le vice-président du dizain de Monthey, resté seul aux commandes, puisque son président est encore à la diète, argumente ainsi :

« Je présume au reste que cela [leur retard de paiement] ne peut mettre aucun obstacle à la continuation des travaux pour lesquels le dizain de Martigny a déjà fait une avance assez considérable et qui ne peut être encore épuisé. D'ailleurs, le dizain d'Entremont, qui est le plus intéressé, ne restera pas le dernier à faire des sacrifices pour accélérer les travaux communs et au surplus la disette des deux dernières années a tellement épuisé notre dizain de numéraire par les prix exorbitants auxquels on était contraint d'acheter les grains, qu'il ne lui sera guère possible de faire des sacrifices un peu plus conséquents. »[[40]](#footnote-40)

Au début du mois de juin, sur l’invitation du gouvernement, ces dizains versent enfin un acompte de 30 louis (sur les 50 qu’ils doivent)[[41]](#footnote-41).

La Commission réclame également de l’argent au gouvernement et menace d’abandonner les travaux si elle ne reçoit rien :

« Nous implorons votre assistance, Excellence, et c'est aux pères de la chère patrie que nous prenons la liberté d'adresser nos humbles prières, afin qu'ils daignent nous envoyer des fonds dans un cas aussi urgent (…). Nous avons le regret de vous annoncer que si le gouvernement ne vient pas à notre secours par quelque prompt moyen dans les 24 heures, nous sommes obligés de nous retirer et d'abandonner les travaux qui se soutiennent déjà depuis plusieurs jours sur notre seul crédit. »[[42]](#footnote-42)

Mais les plus récalcitrants à verser leur part (10 louis) restent les Bovernions. Malgré les demandes réitérées et toujours plus pressantes de la Commission, ils refusent obstinément de contribuer aux frais des travaux. Leur état de pauvreté ne leur permettrait pas d’avancer une telle somme. La Commission des eaux de Bagnes réfute cet argument, car « pour une somme aussi modique, il est impossible que votre curé ne la trouve tout de suite par la voie de l'emprunt »[[43]](#footnote-43). La Commission menace d’envoyer des militaires chez le président[[44]](#footnote-44). Le 11 juin, sous l’injonction du gouvernement, Bovernier finira par payer[[45]](#footnote-45).

[Illustration N°1.3 : Source : AC Bagnes, P 1063/7, p. 2]

# Le coût des travaux

Le 16 octobre, la Commission du glacier du Giétro se réunit à Martigny pour rendre ses comptes. Les travaux à la barrière de glace constituent naturellement le plus important poste de dépenses. Ils ont coûté 3247 francs, ce qui représente 74% des coûts totaux enregistrés. Viennent ensuite les frais de la Commission elle-même. Ces frais n’étant pas détaillés, on ne connaît pas leur nature exacte, mais ils doivent inclure des frais de fournitures, de déplacement, de logement et des frais de bouche. Ils s’élèvent à 617 francs. Les fournitures nécessaires au chantier n’ont coûté que 395 francs.

Les frais de communication ont, quant à eux, coûté 42 francs. De nombreuses informations et ordres devaient être transmis par lettres ou simples billets entre l’ingénieur en poste à Bonatchiesse et la Commission centrale au Châble, ainsi qu’entre la Commission et les communes et dizains concernés par la crise. Deux personnes au moins sont spécialement chargées de transporter ces missives.

Les six courses accomplies par Jean Georges Troillet sur le glacier entre le 3 et le 11 mai pour donner son avis sur l’augmentation du lac sont également incluses dans les dépenses de la Commission. Troillet a reçu 10 francs. Enfin, en signe de remerciement pour son engagement sans faille, la Commission gratifie Venetz d’une somme de 100 francs.

Le total des dépenses s’élève à 4411 francs et quelques batz. Or, les recettes se montent à 3514 francs et 7 batz. La Commission enregistre donc un déficit de 896 francs et 9 batz[[46]](#footnote-46). Elle réclame le résidu au grand bailli, car cette somme doit encore être soldée « à des malheureux indigents victimes de cette inondation »[[47]](#footnote-47).

[Illustrations N°1.4 : Source : AC Bagnes, P 1063/7, p. 3 et ss.]

**2. David contre Goliath : des hommes à l’assaut d’une « barrière de glace »**

Christine Payot (Bureau Clio sàrl)

Pour accomplir les travaux imaginés par Ignace Venetz, il faut de la main-d’œuvre. Qui sont ces hommes qui ont travaillé à la barre de glace ? La question n’est pas facile à résoudre, car rares sont les documents qui les mentionnent nommément. Si Venetz évoque très souvent les ouvriers lorsqu’il discute de leur salaire ou encore lorsqu’il détaille les dangers qu’ils encourent, il ne cite qu’exceptionnellement leurs noms.

Pourtant, dès le 11 mai 1818, ces hommes sont à pied d’œuvre, et en nombre, puisque entre le 11 et le 12 mai ce ne sont pas moins de 124 ouvriers qui sont payés, soit une moyenne de 62 par jour. Puis, durant les deux jours qui suivent, ils sont une trentaine, parmi lesquels seize Sembranchards et seize Bagnards. C’est alors que le temps se gâte et que l’ingénieur parvient à ne retenir que cinq d’entre eux, tous de Bagnes. Il s’agit probablement des ouvriers que Venetz cite dans une lettre datée du 15 mai à 20 heures : Barthélémy Michellod, de Verbier, Pierre Nicollier, Pierre Maurice Michaud, de Médières, et Étienne Joseph May, du Cotterg.

Quelques jours plus tard, des maîtres maçons « italiens » sont envoyés depuis la plaine. Cependant, Venetz, qui ne parvient pas à s’entendre avec eux sur les prix, les renvoie, d’autant que leurs ouvriers sont trop jeunes et sous-équipés. Des Salvanains auraient également proposé leurs services, mais à des prix jugés prohibitifs par l’ingénieur. Il ne restera finalement sur le chantier que des ouvriers de Bagnes et un « Allemand », le fameux Jacob Aberlin. Quant à Jean Baptiste Pressas, originaire de Novare et domicilié au Fregnolet, il n’interviendra à la « barre de glace » qu’au mois de juin pour abaisser la galerie.

En octobre 1818, lorsque la Commission centrale du glacier du Giétro rend ses comptes, elle produit un document unique et précieux qui lève un peu le voile sur l’identité de certains des ouvriers. Il s’agit d’un registre de compte qui détaille les recettes et les dépenses de cette commission. Parmi les dépenses figurent les travaux à la « barre de glace », les livraisons de marchandises et le montant de certaines prestations comme le port de lettre ou la surveillance du niveau du lac avant le début des travaux. Les patronymes des individus qui ont accompli ces différentes tâches sont parfois précisés. Les noms des hommes qui ont percé les galeries et creuser le puits sont très certainement ceux des entrepreneurs sous les ordres desquels ont travaillé les ouvriers.

Liste des 31 individus qui ont été payés par la Commission. Comme ils sont nommément mentionnés, ces indications permettent parfois de les identifier, c’est-à-dire de retrouver certaines données biographiques les concernant comme leur âge, leur domicile et leur état civil.

| Nom | Prénom | Âge | Domicile  Origine | Travail | Données généalogiques  N° d’identification |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Aberlin | Jacob |  | « Allemand » | Ouvrier.  Dégage les débris de glace qui obstruent la galerie la nuit du 14 juin [AEV, 3 DTP 28.2.11 ; AEV, 3 DTP 28.2.14].  Le 17 juin, il est envoyé au fond de la vallée pour examiner le glacier et le lac. Son inspection dure 24 heures. Il informe que le lac est complètement vide.  Le même jour, la Commission du glacier du Giétro le recommande au grand bailli, car il « a exposé plusieurs fois sa vie pour le public ». En tant qu’étranger, il souhaite obtenir un permis de séjour en Valais, car il veut se fixer dans la commune [de Bagnes]. [AEV, 3 DTP 28.2.15]  Pour ces divers travaux, il est payé 28 francs. | Resté en Valais depuis l'époque du passage des Autrichiens. Ce jeune homme, n'ayant pas de papiers, devait être expulsé, lorsque cette occasion de signaler son courage se présenta. Son noble dévouement fut récompensé par les communes de Bagnes, Sembrancher et Martigny [Bridel]. |
| **Besse** | **Jean Chrisostôme** | **27 ans** | **De Bruson,**  **domicilié à Versegères** | **Creuse le puits.**  **Perce la galerie du levant.**  **Présent sur le chantier au moins jusqu’au 5 juin.**  **Sera payé 256 francs pour l’ensemble de ses travaux.** | **1791-1854**  **Marié en 1811 à Marie-Françoise Collombin [COL/2-214741], la fille aînée du conseiller Étienne Emmanuel.**  **3 enfants, puis 6 après 1818.**  **C’est probablement ce Besse qui est resté sur les lieux le 16 juin pour assister à la rupture de la partie de la tranchée qui tenait encore.**  **BSE/43-5343** |
| **Besse** | **Jean Joseph** | ***32 ans*** | ***Versegères*** | **Creuse la galerie de secours.**  **Présent sur le chantier dès avant le 23 mai.**  **Sera payé 196 francs pour l’ensemble de ses travaux.** | **Huit individus sont susceptibles de correspondre à cet ouvrier.**  ***Il s’agit peut-être de :***  ***Jean-Joseph Besse, de Versegères, cousin de Jean-Chrisostôme Besse.***  ***(1786-1855)***  ***Marié en 1810 avec Anne-Barbe Maret [MAR/35-6342], de Champsec***  ***[BSE/43-5332]*** |
| Besson | [Jean-Pierre] | 30 ans | Versegères | Livre des fournitures : du vin, des lanternes, de l'huile.  La commission se loue de son zèle et de son activité pour satisfaire avec la plus grande célérité à tout ce qui est nécessaire à Venetz. | 1788-1830  Célibataire (se marie en 1821).  1 enfant en 1823.  Conseiller.  BSO/14-23111 (ou peut-être son père) |
| Boven | Maurice |  |  | Livre des fournitures. |  |
| Bruchez | Étienne |  | Lourtier | Travaille au percement de la galerie.  Travaille avec un remplaçant en cas d’insuffisance, Étienne Bruchez de Lourtier.  Présent sur le chantier dès avant le 17 mai [AC Bagnes, P 796/6].  Exige une attestation écrite de la part de la commission qui lui assure d’être payé 14 francs la toise [AC Bagnes, P 796/6]. |  |
| Charvoz | Pierre Joseph [AC Bagnes, P 796/2]  Appelé Jean-Pierre [AC Bagnes, P 1063/7] | 38 ans | Villette | Conducteur des travaux.  Présent sur le chantier dès avant le 15 mai [AC Bagnes, P 796/1].  Descend le 15 mai lorsque les conditions climatiques se dégradent [AC Bagnes, P 796/2].  Venetz exige du président de la commission qu’il le fasse revenir, car il est « bien nécessaire » [AC Bagnes, P 796/1 et 2].  Travaille encore du 19 au 22 mai. | 1780-1854  Marié en 1808 à Anne-Marguerite Brouchoud du Cotterg.  4 enfants (le 5e naît en octobre 1818).  Conseiller 1816-1819.  CHA/7-4313 |
| Collombin | Frédéric | 49 ans | De Prarreyer,  domicilié à Champsec | Travaille 5 journées au 18 juin. | 1769-02.09.1818  Marié en 1798,  7 enfants.  Frère cadet du conseiller Étienne-Emmanuel.  COL/2-21475 |
| Collombin | Étienne-Emmanuel | 52 ans | De Prarreyer,  domicilié à Champsec | Livre des fournitures : du vin, des lanternes, de l'huile.  La commission se loue de son zèle et de son activité pour satisfaire avec la plus grande célérité à tout ce qui est nécessaire à Venetz.  Frère aîné de Frédéric. | 1766-1839  Marié en 1793,  7 enfants  Sa fille aînée, Marie-Françoise, a épousé Jean Chrisostôme Besse.  Négociant. Syndic 1809, conseiller 1814, 1818, 1819, 1822, 1823, député du district de l’Entremont à l’assemblée des délégués des dizains du Bas-Valais à Martigny le 14 janvier 1814. Dit Emmanuel. Marchand de fer à Champsec, il fait construire une maison à Versegères. Portrait par Félix Cortey. Autre portrait par Joseph Brouchoud.  COL/2-21474 |
| Comina [Comino] | Joseph |  | De Migiandone  (Piémont)  Domicilié à Martigny | Entrepreneur, maître maçon.  Envoyé par les deux commissaires du gouvernement (Indermatten et Delacoste) et le président du dizain de Martigny (Philippe Morand).  Le 17 mai, se rend au glacier avec 8 ouvriers, mais ne parvient pas à s’entendre avec Venetz sur les prix [AEV, 3 DPT 28.1.10].  Redescend sans avoir travaillé, mais sera indemnisé pour ses journées perdues. | En automne 1818, sera mandaté avec Joseph Mérioz pour creuser le canal du glacier du Giétro [AEV, 3 DTP 28.7.1/7].  En novembre 1818, obtient aux enchères des travaux commandés par Venetz au torrent de la Pissevache [AEV, 3 DTP 28.7.2/17].  En 1819, s'engagera à exécuter les travaux de la construction de la route qui traverse le village de la Bâtiaz [AEV, 3 DTP 29.6/5]. |
| **Deléglise** | **Jean Marie** | **45 ans** | **Lourtier** | **Travaille au percement de la galerie du côté de Bagnes.**  **Travaille jusqu’au 4 juin.**  **Sera payé 383 francs pour l’ensemble de ses travaux.** | **1773-1841**  **Marié en 1795 à Marie-Angélique Fellay [FEL/27-637],**  **3 enfants**  **DEL/12-3441** |
| Fellay | François Joseph |  |  | Transporte du bois sur le glacier le 20 mai. | Deux hommes portent ce patronyme à cette époque et peuvent correspondre à cet individu :  a) FEL/2-16328  1775-1829, âgé de 43 ans, du Fregnolet, domicilié au Châble, marié à Anne-Marthe Dumoulin [DUM/7-5821] en 1800, père de 6 enfants ;  b) FEL/8-56322  1786- ( ?), âgé de 32 ans, de Lourtier, épousera en 1820 Marie-Marguerite Folie de Saxon. |
| Fellay | Georges Maurice |  |  | Fournit du matériel.  Effectue divers travaux |  |
| Filliez | Frédéric | 42 ans | Le Cotterg  Domicilié au Châble | Fournit de l’huile, du papier, transmet des lettres. | 1776-1847  Marié en 1805 avecMarie-Ursule Filliez [FIL/3-3242]  5 enfants, et 4 après 1818  Marchand. Conseiller 1835-1837, vice-président 1837-1839, syndic 1832.  FIL/4-6922 |
| Filliez | Maurice |  |  | Transmet le courrier de la commission de Bagnes à Martigny. |  |
| **May** | **Étienne Joseph** | **30 ans** | **Le Cotterg** | **Entrepreneur de la galerie du midi, soit la galerie du lac.**  **Présent sur le chantier dès avant le 15 mai [AC Bagnes, P 796/1] et jusqu’au percement final de la galerie.**  **Exige une attestation écrite de la part de la commission qui lui assure d’être payé 14 francs la toise [AC Bagnes, P 796/6].**  **Présent sur le chantier jusqu’au 3 juin.**  **Sera payé 600 francs pour l’ensemble de ses travaux.** | **1788-1832**  **Marié en 1810 à Marie-Thérèse-Angélique Besse [BSE/32-2741],**  **2 enfants et 7 après 1818**  **MAY/7-4451** |
| May | Maurice Joseph | 30 ans | Le Fregnoley | Effectue divers travaux. | 1788-1880  Marié en 1817  Sa femme est enceinte de leur 1er enfant qui naît le 11 septembre  2 enfants après 1818  MAY/3-21631. |
| Mérioz | Joseph |  | Originaire d’Ornavasso, dans le Piémont.  Domicilié à Martigny-Bourg | Maître maçon [AEV, AC Massongex, P 740].  Entrepreneur  Envoyé par les deux commissaires du gouvernement (Indermatten et Delacoste) et le président du dizain de Martigny (Philippe Morand).  Le 17 mai, se rend au glacier avec 8 ouvriers, mais ne parvient pas à s’entendre avec Venetz sur les prix [AEV, 3 DPT 28.1.10].  Redescend sans avoir travaillé, mais sera indemnisé pour ses journées perdues. | Sera mandaté avec Joseph Comina en automne 1818 pour creuser le canal du glacier du Giétro [AEV, 3 DTP 28.7.1/7]. |
| Michaud | Pierre Maurice |  | Médières | Présent sur le chantier dès avant le 15 mai [AC Bagnes, P 796/1].  Fait venir une paire de guêtres, du pain, un vacherin [AC Bagnes, P 796/1]. |  |
| Michellod | Barthélemy | 26 ans | Verbier | Commande auprès de ses frères à Verbier huit pots de vin, un quartier de mouton (il faut le peser) du tout gras, quatre mesures de pommes de terre.  Présent sur le chantier dès avant le 15 mai [AC Bagnes, P 796/1].  Se fera rembourser par la commission une chaudière noyée dans la débâcle (10 francs). | 1792-1839  Célibataire, sans enfant.  Fils cadet d’une famille de 10 enfants.  MCO/20-431.10. |
| **Michellod** | **Michel** | **25 ans** | **Le Sappey** | **Travaille au percement *de la galerie du côté de Bagnes*.**  **Travaille avec un remplaçant en cas d’insuffisance, Étienne Bruchez de Lourtier.**  **Présent sur le chantier dès avant le 17 mai [AC Bagnes, P 796/6].**  **Exige une attestation écrite de la part de la commission qui lui assure d’être payé 14 francs la toise [AC Bagnes, P 796/6].**  **Travaille au moins jusqu’au 26 mai.**  **Sera payé 469 francs pour l’ensemble de ses travaux.** | **1793-1866**  **Charles Michel,**  **célibataire, sans enfant.**  **Lieutenant, candidat à la Constituante de 1839, chef en second des troupes de la Vieille Suisse, conseiller communal 1845, syndic 1845. Il participe à la bataille de Corberaye, le 20 mai 1844. Le lendemain, la maison qu’il a en commun au Sappey avec son frère Pierre est assiégée par les Jeunes Suisses, qui soupçonnent la présence d’arsenal.**  **MCO/20-1384** |
| **Nicollier** | **Pierre François** |  |  | **Présent sur le chantier dès avant le 15 mai [AC Bagnes, P 796/1].**  **Fait venir une couverte et une marmite de 10 pots et deux pains, un vacherin [AC Bagnes, P 796/1].**  **Travaille à l’excavation de la galerie au moins jusqu’au 2 juin.**  **Sera payé 251 francs pour l’ensemble de ses travaux.** |  |
| **Pressas** | **Jean Baptiste** |  | **Originaire de Novare (Italie),**  **domicilié au Fregnolet** | **Obtient l’abaissement de la galerie aux enchères du 5 juin pour 130 francs.**  **Travaille avec ses ouvriers.** | **Marié en 1807 à Marie-Françoise Luy [LUY/2-1461]** |
| Terrettaz | Maurice |  | Lourtier | Porteur de lettres |  |
| **Troillet** | **Jean-Bernard** | **43 ans** | **Lourtier** | **Entrepreneur du puits avec Georges Troillet [AC Bagnes, P 796/6]**  **Travaille au creusement du puits avec Georges Troillet.**  **Exige une attestation écrite de la part de la commission qui lui assure d’être payé 20 francs la toise cube [AC Bagnes, P 796/6].**  **Sera payé 141 francs à partager avec Georges Troillet pour l’ensemble de ses travaux.** | **1775-1853**  **Marié en 1800 avec Marie-Catherine Besse [BSE/30-16451]**  **5 enfants**  **TRO/5-2324** |
| Troillet | [Jean Etienne]  ou  [Jean Pierre] |  |  | Conseiller,  fournit du matériel. |  |
| **Troillet** | **Georges** |  | **Lourtier** | **Entrepreneur du puits avec Jean-Bernard Troillet [AC Bagnes, P 796/6].**  **Travaille au creusement du puits avec Jean-Bernard Troillet.**  **Exige une attestation écrite de la part de la commission qui lui assure d’être payé 20 francs la toise cube [AC Bagnes, P 796/6].**  **Sera payé 141 francs à partager avec Jean-Bernard Troillet pour l’ensemble de ses travaux.** | **Deux hommes portent ce patronyme à cette époque et peuvent correspondre à cet individu :**  **TRO/3-341 ou TRO/4-4411.**  **Est-ce le même individu que ci-dessous ?** |
| Troillet | Jean Georges | *49 ans* | Lourtier | Se rend six fois, du 3 au 11 mai, sur le glacier par ordre des députés des communes de Martigny, Sembrancher et Bagnes pour évaluer l’augmentation du lac.  Sa paie a été fixée à 10 francs. | Deux hommes portent ce patronyme à cette époque et peuvent correspondre à cet individu :  TRO/3-341 et TRO/4-4411.  *On aimerait y voir TRO/4-4411:*  *1769-1838*  *Marié avec Marie-Marguerite Fellay en 1801 [FEL/8-10.752],*  *4 enfants et 1 après 1818.*  *Surnommé Georges Mont-Blanc de Savoie. Il aurait déserté l’armée de Napoléon à Sembrancher, lors de la traversée du Saint-Bernard en 1800. Il serait également le premier importateur de la pomme de terre dans son village natal.* |
| Troillet | Pierre Joseph | *46 ans* | *La Montau* | Le 12 mai, pratique une ouverture au puits avec la sonde de Monsieur de Charpentier. | Quatre individus portent ce patronyme à cette époque, *mais probablement TRO/7-43221.*  *1772-1849*  *Marié en 1796 avec Marie-Véronique Luisier [*LUI/8-3127*],*  *6 enfants et 1 dernier qui naît le 08.10.1818.*  *Qualifié de « maître », donc artisan spécialisé apte à utiliser la sonde de Charpentier.* |
| Troillet | Pierre |  | La Montau | Effectue divers travaux | Est-ce le même individu que ci-dessus ? |
| Valloton |  |  | Martigny | Présent sur le chantier dès avant le 15 mai [AC Bagnes, P 796/1].  Envoyé par Philippe Morand [AC Bagnes, P 796/4].  Venetz informe la Commission du Giétro qu’il n’a plus besoin de lui, car « tout ira par entreprise » [AC Bagnes, P 796/1]. |  |

Source : AC Bagnes, P 1063/7, sauf indication contraire.

En gras, les hommes qui ont participé aux principaux chantiers tels que le percement de la galerie, le creusement du puits et l’abaissement de la galerie.

En italique, les informations hypothétiques.

Les informations généalogiques et biographiques sont tirées de *Familles de Bagnes, du XIIe au XXe siècle ; généalogie, histoire, étymologie, armoiries*, Le Châble, 2005-2008, 7 volumes.

Philippe-Sirice Bridel, *Fragments relatifs à la débâcle de 1818 qui a ravagé la vallée de Bagnes dans le canton du Valais*, [S.l.], [1819], p. 16.

**3. Les victimes de la débâcle, entre incertitude des chiffres et destins tragiques**

Après la catastrophe, les rumeurs les plus folles se répandent concernant les pertes en vies humaines. Un rédacteur du *Bulletin officiel* se targue de rétablir la vérité en assurant que leur nombre ne dépasserait pas 30 « dans les cinq paroisses que la débâcle a dévastées, ce qui ne fait que le tiers de la perte indiquée dans nos annales lors de l’inondation de 1595 »[[48]](#footnote-48). En réalité, le total des victimes n’est jamais articulé de manière précise et définitive par les contemporains de ce dramatique évènement. Avant de révéler pour la première fois quels destins tragiques se cachent derrière les chiffres, il faut démêler les incohérences de cette comptabilité macabre.

**Une comptabilité macabre**

Le nombre exact de victimes de la catastrophe ne sera sans doute jamais connu avec exactitude. À l’époque déjà la confusion règne dans les chiffres.

Selon les registres paroissiaux, source la plus fiable, on compte 36 morts : 5 à Bagnes, 5 à Sembrancher et 26 à Martigny. À noter que ce total comprend deux décès accidentels survenus après la catastrophe, ceux de Marie-Rosalie Fellay et du chanoine Meilland. Cependant, plusieurs témoignages contredisent ces données. Seul le recensement de 5 morts à Sembrancher met tout le monde d’accord : le curé de la paroisse qui les inscrits dans son registre, Gaspard Delasoie qui annonce au grand bailli les pertes en vie humaines de sa commune[[49]](#footnote-49) et la liste « officielle » qui en est dressée dans un document présentant l’ensemble des dégâts subis sur le territoire de Sembrancher[[50]](#footnote-50). En ce qui concerne les deux autres communes dans lesquelles des morts sont à déplorer, soit Bagnes et Martigny, les certitudes s’envolent au fil de la lecture des différents récits, pour des raisons plus ou moins évidentes : les chiffres varient selon le jour où les morts sont comptabilisés (des corps sont retrouvés plus tard), selon que l’on tienne compte ou non des individus décédés quelques jours après, selon que l’on confonde les cadavres des ressortissants de la vallée entraînés jusqu’en plaine avec ceux de Martigny, ou selon que certains auteurs interprètent mal les témoignages qu’ils recueillent.

Pour Bagnes, les déclarations les plus discordantes émanent du doyen Bridel, pasteur à Montreux et ami du Valais, et de Hans Conrad Escher (de la Linth), scientifique et homme politique zurichois. Bridel – qui revient sur les lieux du drame le 21 juin à l’occasion de sa seconde course dans la vallée de Bagnes – mentionne le décès d’un jeune garçon et d’une fille au Châble[[51]](#footnote-51). Ces deux victimes ne sont pas inscrites dans les registres paroissiaux de Bagnes, ce qui fait douter de l’exactitude de son témoignage. Et que penser du témoignage de Jacob Aberlin, envoyé le 17 juin par la commission examiner le lac et le glacier, qui rapporte qu’un enfant s’est noyé ? [[52]](#footnote-52) Ce décès n’a pas laissé d’autres traces. Quant à Escher de la Linth, lorsqu’il rédige sa notice sur la catastrophe au mois d’août 1818, il n’énumère pas moins de dix victimes dans cette seule commune :

« À la vallée de Bagne [sic], quatre hommes, deux veuves âgées, deux filles, une de trente ans, l'autre environ de cinquante; le 21 juin, une fille de 20 ans (…) A Bucholay [Le Brecholay], un homme et trente chalets. »[[53]](#footnote-53)

Le 20 juin, le prieur de Martigny se lamente : « Ce qui m'afflige par-dessus tout, c'est qu'une trentaine de mes paroissiens ont perdu la vie dans cette affreuse débâcle dont plusieurs étaient nécessaires à leur famille. »[[54]](#footnote-54) Trois jours plus tard, Bridel avance lui aussi un chiffre et explique les raisons de cette confusion :

« Le nombre de personnes qui on [sic] perdu la vie dans Martigny n'est pas encore connue d'une manière certaine; le total des cadavres qu'on avait trouvé et enseveli, s'élevait le mardi 23 juin, à trente quatre. Jusqu'à présent un recensement général est devenu impossible, partie des habitants se sont éloignés lorsqu'ils ont connu les dangers dont ils étaient menacés, et ne sont pas tous rentrés; le restant campait sur le penchant du mont Chemin. »[[55]](#footnote-55)

Bridel annonce neuf morts de plus que le président du Conseil de Martigny. En effet, quatre jours plus tôt, le président Bernard-Antoine Cropt écrit au grand bailli que sa commune déplore 25 morts[[56]](#footnote-56). Aurait-on retrouvé neuf cadavres durant ces quatre jours ? Par exemple, Bridel évoque un homme, sans l’identifier, qui était resté deux jours enfoncé jusqu’au cou dans la boue liquide qui recouvrait la plaine de Martigny et expira peu d’heures après avoir été découvert et porté en lieu sûr[[57]](#footnote-57).

Les chiffres de l’ensemble des pertes sont tout aussi discordants. Le 27 juillet 1818, lorsque le pasteur lit devant la Société Helvétique des sciences naturelles réunie à Lausanne son « Fragment sur Martigny et la vallée de Bagnes », il annonce que l’inondation, « de Lourtier au bord du Rhône, a coûté la vie à 50 personnes au moins »[[58]](#footnote-58). Mais cette exagération peut se comprendre, car à l’occasion de ce discours, il cherche à émouvoir son auditoire. Ce qui est plus troublant, c’est le chiffre avancé par le Comité de Bienfaisance, à qui on peut attribuer une certaine crédibilité, et qui affirme, en 1820, que quarante personnes ont péri[[59]](#footnote-59). Des cadavres auraient-ils été enterrés à la hâte sans cérémonie religieuse et donc sans que les curés ne les inscrivent dans leurs registres ou que les autorités locales aient été informées ?

On évoquera enfin, mais sans en tenir compte, le nombre de victimes évoqué dans un texte bien peu fiable publié en 1835 par Jean-Marie Achard-James[[60]](#footnote-60). Ce Lyonnais, présent en Valais au moment de la débâcle, écrit que « les cadavres de cent cinquante-quatre malheureux » ont été emportés ! Le malheur a voulu que ce texte, plein d’approximations, soit plagié dans la *Gazette de Lausanne* quelques jours plus tard[[61]](#footnote-61). Heureusement, l’impact de cet article semble avoir été faible.

À l’occasion du centième anniversaire de la débâcle, Maurice Gabbud avait déjà relevé ces imprécisions comptables : « Les divers auteurs dont nous possédons des relations de l'événement, ne sont pas d'accord sur leur nombre, il varie de 34 à 50 (ce dernier chiffre est du doyen Bridel, qui me paraît avoir exagéré). »[[62]](#footnote-62) Ces confusions ont perduré jusqu’à aujourd’hui et le mystère plane encore sur le nombre exact de morts. Le décès de 36 individus constitue à ce jour la seule certitude.

**Bagnes : un lourd tribut payé par les femmes[[63]](#footnote-63)**

Étrangement, mis à part le curé Barman qui inscrit dans son registre paroissial les cinq décès consécutifs à l’inondation, les autorités civiles n’ont pas pris la peine de dresser une liste « officielle » des victimes. Deux récits de l’époque concordent en affirmant que la débâcle a fait quatre morts (ils ne tiennent pas compte d’un décès accidentel survenu 4 jours plus tard). Selon Pierre-Joseph Farquet père, du fond du Châble, qui – quelques jours après la catastrophe – rédigea « un mémoyre du malheur qui et [sic] arrivé »[[64]](#footnote-64), les quatre victimes sont des femmes, deux de Champsec et deux de Villette. Le second document[[65]](#footnote-65) est anonyme, mais rappelle étrangement la prose de Bridel. Il est retranscrit par le notaire Pierre Joseph Jacquemain en 1835. Il raconte en parlant de la vague que :

« cette colonne dévastatrice (…) vient fondre sur Champsec où elle enlève deux femmes âgées (…). À Villette, les culées du pont, fortement construites en maçonnerie, résistent un instant, mais bientôt renversées, une maison, les artifices à l’eau et quelques raccards avec trois du côté du Châble sont enlevés avec deux personnes. »

La première des deux femmes âgées de Champsec s’appelle Geneviève May[[66]](#footnote-66) (1748-1818). Cette septuagénaire est veuve depuis de nombreuses années. A 26 ans, elle avait épousé Maurice-Henri Fellay, du Fregnoley, de 22 ans son aîné. A la suite de ce mariage, l’époux vint s’établir à Champsec. Le couple aura six enfants. En 1818, quatre enfants de Geneviève sont encore en vie. Les trois filles aînées sont mariées et établies dans les villages de leur époux respectif, soit Bruson, Le Châble et Sarreyer. Geneviève vit donc seule – ou peut-être avec son fils cadet âgé de 20 ans – à Champsec. Pourtant, son cadavre est retrouvé dans une cour à Martigny  :

« La grande femme trouvée à la cour de Monsieur Métral à Martigny d'après tous les détails que j'ai reçus et donnés se trouve être de Champsec et se nomme Geneviève May, veuve de Maurice Fellay. C'était évidemment la plus grande femme de Bagnes. »[[67]](#footnote-67)

Lors de la levée de corps qui se fait à Martigny, elle est ainsi décrite :

« Une femme inconnue de nom trouvée dans la cour de sieur Métral, aubergiste à Martigny, taille 5 pieds, un pouce environ, ayant un sac attaché au dos, ce qui l’a fait reconnaître pour mendiante. Elle portait un habillement de drap brun, sa jupe attachée au corset au moyen d'une ceinture et garnie de plis tout au tour. »[[68]](#footnote-68)

La deuxième victime âgée se nomme Marie-Lucie Troillet[[69]](#footnote-69) (1732-1818). En 1765, elle avait épousé Jean-Michel Besse. Mais son mari meurt quelques mois à peine après leur mariage. Le couple n’aura pas d’enfants. A 86 ans, elle est donc veuve et vit probablement seule lorsqu’elle se noie dans la région du Fregnoley[[70]](#footnote-70).

La vague ne fait plus de victimes jusqu’à Villette. Là, elle emporte Anne Marie Oreiller (1774-1818)[[71]](#footnote-71). A 44 ans, cette célibataire sans enfant appartient à une famille de forgerons, originaire de Cogne, en vallée d’Aoste, dont le père s'est établi à Bagnes dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle[[72]](#footnote-72). Avec ses deux frères, Jean-Pantaléon et Michel, Anne Marie est propriétaire d’une forge à Villette. Les circonstances de son décès sont décrites brièvement dans une note non signée :

« Michel [Oreiller] au martinet est entré chez lui pour retirer ses effets. Il n'a plus pu sortir par la porte. Il a sauvé sa belle-sœur et ses enfants en sortant par les privés et en soulevant de sa tête un plateau qui en formait le toit et il devait avoir une toise de largeur et de longueur. Sa sœur cadette [Anne est en réalité la sœur aînée] n'a pu être sauvée. »[[73]](#footnote-73)

Les membres de la famille Oreiller se trouvaient à l’intérieur de leur forge (ou martinet) au moment du drame. Et seule Anne Marie n’a pu être sauvée. Elle « fut entraînée par les flots, cramponnée à l'armoire qu'elle avait essayé d'ouvrir »[[74]](#footnote-74).

D’un point de vue financier, à Villette, sur les 57 individus qui ont perdu des biens, la famille Oreiller est la plus sévèrement touchée par la débâcle. C’est en tout cas ce qui résulte du total des pertes annoncées par les frères Oreiller auprès de la Commission chargée de taxer les dommages à Bagnes. Leurs dégâts s’élèvent à 5441 écus. Outre des champs et des prés situés à Villette, en l’Islaz, à Saint-Marc, à Pro Frey et au glarier de Pierre grosse, ils ont également vu leur maison de Villette emportée. Evaluée à 1000 écus, elle venait d’être construite en pierre et comportait deux étages, avec une écurie contiguë. Leur forge neuve, également engloutie, leur avait coûté 1600 écus. Elle jouissait à perpétuité d’un droit d'eau et n’était grevée d’aucune charge. Construite en pierre, elle abritait 2 forges, 3 marteaux et 4 bigornes (enclume allongée à deux cornes ou saillies latérales). Cependant, les frères seront accusés par une seconde commission chargée de contrôler les données contenues dans les cahiers des pertes de Bagnes d’avoir surévalué leur maison et leur martinet. Ils ne seront pas les seuls à être épinglés pour cette infraction. Rien qu’à Bagnes, une dizaine de personnes au moins sont dans le même cas[[75]](#footnote-75). En plus de leurs immeubles, les Oreiller ont perdu trois vaches, 100 sacs de charbon et 670 écus en monnaie sonnante et trébuchante[[76]](#footnote-76). Le frère d’Anne Marie, Jean-Baptiste-Pantaléon Oreiller, reconstruira une nouvelle forge, dans un endroit moins exposé, plus haut, sur le torrent de Villette ; il l’exploitera avec son frère Michel Joseph[[77]](#footnote-77).

Le registre paroissial des décès de Bagnes indique encore que Marie Madeleine Emonet, domiciliée au Châble, est morte noyée[[78]](#footnote-78), sans apporter plus de précision. Mise à part la date de son décès, on ne sait rien de cette femme : ni son origine, ni son âge, ni son état civil. Malgré son patronyme qui pourrait évoquer une origine sembrancharde, il s’agit probablement d’une personne étrangère à l’Entremont.

Quelques jours plus tard, les eaux de la Dranse font une ultime victime à Bagnes. Le 21 juin, Marie-Rosalie Fellay[[79]](#footnote-79) (1798-1818), de Lourtier[[80]](#footnote-80), une jeune fille de 20 ans, tente de franchir la rivière sur un faux pont, dans la région de Champsec. Son corps sera retrouvé près du Châble[[81]](#footnote-81). Jean-Pierre, son père, est syndic de Bagnes, domicilié à Lourtier. Dans son village, il est le plus lourdement lésé par la débâcle : ses terrains inondés sont estimés à 3018 écus petits. L’ampleur de ses pertes s’explique par le fait qu’une grande partie de ses biens fonds se trouvent au Glarier, une zone située au bord de la Dranse. Il a notamment perdu deux maisons estimées à 800 écus, deux raccards, deux granges et un grenier[[82]](#footnote-82).

**Sembrancher : des victimes surprises dans leur campagne**

Sembrancher déplore cinq victimes. « On a tout d’abord cru », relate Gaspard Delasoie au grand bailli « que six personnes avaient péri, mais finalement la sixième que l'on croyait morte a été retrouvée »[[83]](#footnote-83). Ces victimes se trouvaient toutes au lieu-dit le milieu des Parties, actuelle zone commerciale et industrielle de Sembrancher[[84]](#footnote-84). Elles travaillaient leur campagne. Elles ne devaient pas être les seules habitants du petit bourg à vouloir sauver les récoltes qui pouvaient encore l’être, car Delasoie précise en parlant de l’inondation que « les gens qui étaient à la campagne ont eu toutes les peines de se retirer »[[85]](#footnote-85). La zone des Parties est dévastée par la débâcle ; environ 260 parcelles y sont détruites. Après la catastrophe, les jardins et les prés des Parties sont décrits couverts de grosses pierres, de gravier ou de sable[[86]](#footnote-86). Un tiers d’entre eux ont même le « fond enlevé », c’est-à-dire que leur couche cultivable a été emportée.

La victime la plus âgée s’appelle Jean-Pierre Favre ; c’est un veuf octogénaire, père de sept enfants et de nombreuses fois grand-père. Son épouse, Marie-Suzanne Sety, est décédée depuis plus de 30 ans. Trois de ses enfants au moins sont en vie en 1818, mariés et pères de famille. Son fils Georges figure d’ailleurs parmi les Sembranchards qui, touchés par la débâcle, jouissent encore d’une confortable fortune, soit 6000 francs. C’est la raison pour laquelle il est placé dans la 4e classe avec 32 autres de ses combourgeois[[87]](#footnote-87). En raison de leur patrimoine, ceux-ci ne seront pas dédommagés[[88]](#footnote-88).

Un couple a également perdu la vie : Joseph Gabioud et son épouse Salomé Rebord. Ils possèdent un pré et un jardin de 300 toises « es Parties » dont le fond a été enlevé lors de la débâcle. Ce couple de quinquagénaires laisse derrière lui deux jeunes garçons de 11 et 16 ans. Lors du bilan des dégâts, leur mort est consignée : « Le père nommé Joseph Gabioud et la mère Salomé Rebord ont péri avec leurs habillements, un bassin de cuivre et un sceau de bois. »[[89]](#footnote-89) La famille étant pauvre, les garçons sont placés dans la première classe, première section[[90]](#footnote-90).

Marie-Élisabeth Contard est à l’aube de ses 60 ans lorsque la vague la surprend dans sa campagne. Le jardin qu’elle cultive aux Parties au moment du drame sera couvert de grosses pierres et de gravier et son pré aura le fond enlevé. Il semble que son cadavre soit retrouvé à Martigny. Toutefois, son identification lors de la levée de corps par le président de Riddes n’est pas absolument certaine :

« Une femme toute déshabillée et si défigurée qu'elle était méconnaissable. Taille médiocre, cheveux châtains tirant sur le roux, abondant, un peu frisés, paraissant être âgé de 25 à 30 ans. Tous les assistants s'accordaient à croire qu'elle devait être de l'Entremont. La commission ayant attendu longtemps sans pouvoir trouver aucune personne qui aurait pu donner quelque indice à l'égard de cette femme, a cru ne pouvoir différer l'enterrement attendu qu'elle répandait une odeur infecte. Pour foi de quoi se sont signés Gay Eugène, membre de la commission, et Bonvin Docteur. Monsieur le président Ribordy de Riddes croit que c'est une certaine Contard. »[[91]](#footnote-91)

Cette célibataire, sans enfants, est la sœur de Pierre François et Charles Emmanuel Contard. Ses deux frères se distinguent au niveau militaire et politique au tournant du XVIIIe siècle. Pierre est capitaine dans les élites. Le frère cadet, Charles Emmanuel, a été d'abord adjudant sous-officier, puis capitaine. En 1802, il est nommé sous-préfet du district de Sembrancher en remplacement d'Emmanuel Joris destitué. Ce francophile a été un fidèle et zélé serviteur du régime Turreau[[92]](#footnote-92). La famille jouit d’une certaine aisance financière, puisque après la débâcle, Charles Emmanuel, ainsi que les héritiers Marie-Élisabeth, sont placés dans la 4e classe et Pierre, qui figure dans la 3e, peut encore compter sur 5000 francs de fortune, bâtiments compris, après calcul de ses pertes[[93]](#footnote-93).

Du haut de ses 9 ans, Catherine Voutaz est la plus jeune victime de Sembrancher. Tout comme les autres disparus, elle travaillait dans le jardin familial situé au milieu des Parties. Sa famille figure parmi celles qui ont le plus perdu. Malgré ses pertes, son père, Jean-Étienne Voutaz, est placée dans la 4e classe. Il ne recevra donc pas non plus de dédommagement[[94]](#footnote-94).

**Les animaux emportés par la débâcle**

De nombreux animaux domestiques ont péri dans la débâcle. Sembrancher en dresse une liste[[95]](#footnote-95) en indiquant le nom de leur propriétaire et leur valeur marchande :

|  |  |
| --- | --- |
| **Les animaux qu'on a perdus** | **Valeur en francs** |
| Charles Contard a perdu une mule | 240 |
| Pierre Droz a perdu un âne | 64 |
| Pierre Droz a perdu un cochon | 32 |
| Monsieur le châtelain Delasoie a perdu 4 ruches d'abeilles, plus encore des brebis | 60 |
| Total | 396 |

Ces pertes ne correspondent de loin pas aux pertes annoncées par chacun des particuliers qui s’avèrent beaucoup plus élevées[[96]](#footnote-96) :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Propriétaire** | **Animal** | **Nombre** | **Remarque** |
| Charles Contard[[97]](#footnote-97) | Mule | 1 |  |
| Pierre Droz | Bourrique | 1 |  |
| Pierre Droz | Cochon | 1 |  |
| Le châtelain Étienne Joseph Delasoie | Ruche | 5 | Cinq ruches d'abeilles, l'abeiller de deux plots creux en pierre de taille |
| François Philibert Delasoie | Brebis | 4 |  |
| Joseph Laurent Rebord | Brebis | 3 |  |
| Joseph, fils de Ribordy | Brebis | 4 |  |
| L’hoirie de Joseph Gabioud | Brebis | 3 |  |
| Jean Delasoie | Brebis | 3 |  |
| Nicolas Joseph Rebord | Brebis | 2 |  |
| Anne Josèphe Voutaz et sa sœur Marie | Brebis | 1 | Une belle brebis |
|  |  | 28 |  |

Conrad Escher de la Linth dénombre également les pertes animales mais cette fois pour Bagnes[[98]](#footnote-98).

|  |  |
| --- | --- |
| **Animaux** | **Quantité** |
| Vaches | 15 |
| Génisses | 2 |
| Veaux | 7 |
| Porcs | 6 |
| Juments | 2 |
| Brebis | 22 |
| Chèvres | 2 |
| Total | 56 |

Cependant, tout comme à Sembrancher, les chiffres qu’il donne sont inférieurs aux pertes annoncées par la population. Par exemple, il articule le chiffre de 6 porcs, alors que les Bagnards annoncent avoir perdu 8 cochons[[99]](#footnote-99) :

* Jean Christophe Guigoz, de Champsec : 2 cochons hivernés à Fionnay ;
* Jean Joseph Gabbud, de Champsec : 1 petit cochon à Champsec ;
* Jean Joseph Fellay, de Champsec : 1 cochon à Champsec ;
* Pierre Joseph Gard : 1 cochon au Fregnoley ;
* Jean Gaspard Machoud, de Lourtier : 1 cochon [probablement au Glarier] ;
* Jean Joseph Bruchez, de Versegères : 2 cochons aux Places.

**Martigny : le devoir de consigner**

Si à Bagnes, seul le curé de la paroisse a pris la peine de consigner les morts, à Martigny, il n’existe pas moins de cinq listes nominatives des victimes. Et pour quatre d’entre elles, l’objectif est clairement d’enregistrer « officiellement » les décès. Ces listes de noms sont accompagnées de multiples informations biographiques sur les individus et sur les circonstances de leur décès.

La plus anciennes de ces listes diffère quant au nombre d’individus consignés et à la nature de son contenu. Il s’agit du procès-verbal de la levée de corps[[100]](#footnote-100). Du 18 au 22 juin 1818, à l'invitation du Conseil d'État, le major fédéral Charles d’Odet, commissaire de police délégué par le gouvernement, et le docteur en médecine et secrétaire d’État adjoint Bonaventure Bonvin procèdent à l’identification des cadavres trouvés dans la campagne et dans les rues de la ville. Les corps sont rassemblés et exposés, afin d’être identifiés. Les deux délégués en comptabilisent vingt, parmi lesquels quatre n’ont pas pu être formellement reconnus avant d’être enterrés. Une caractéristique physique est alors relevée, afin de laisser la porte ouverte à des investigations ultérieures :

« Une femme trouvée le 22 du courant du côté de la Bâtiaz en pleine putréfaction déjà, ce qui a déterminé la Commission à faire enterrer sur les lieux craignant d'infecter la ville en la faisant transporter sur le cimetière. Elle a ordonné de recueillir des renseignements à l'égard de ce cadavre. C'était une femme de belle taille selon la déclaration de plusieurs, établie à la fabrique de Condémines, trouvée à Ottans. »[[101]](#footnote-101)

Pour chaque victime, l'identification est systématiquement attestée par plusieurs personnes jugées compétentes, telles que des parents ou des voisins :

« Pierre-Antoine Aubert, fils de François, âgé à peine de 20 ans, reconnu par le père du fils qui avait épousé la sœur du défunt, ledit prénommé Michel Joseph Moret de la ville de Martigny, ainsi que par sa cousine germaine Marie Monnier, fille de Jean et enfin par Pierre Joseph Aubert reconseiller du mort et Pierre Antoine Colomb. Lesdits ne sachant pas écrire ont apposé la marque de leur maison. »[[102]](#footnote-102)

Dans la mesure du possible, le lieu de la découverte du cadavre, ainsi que l’origine et l’âge de la victime sont précisés :

« [Retrouvé] le 19 de juin, Louis Antoine Gay de la Bâtiaz, âgé de 64 ans, reconnu par son fils Joseph Antoine Gay et par sa nièce, Marie Marguerite Boson, ainsi que par nombre d'autres personnes présentes à l'exposition. Il a été trouvé au Champ des îles. »[[103]](#footnote-103)

Trois corps, probablement trop mutilés pour être reconnus, sont identifiés grâce à leurs habits et à la présence d’un objet distinctif :

« Anne Catherine Pierroz, femme de Jean Guarin Magnin, du Bourg, reconnue par son mari, âgée de 56 ans, trouvée au fond de la Moya, [identifiée] par son chapelet et ses habillements. Le mari ne sachant pas écrire a apposé la marque de sa maison. »[[104]](#footnote-104)

Les quatre autres listes contiennent 25 noms. Cinq cadavres au moins sont donc retrouvés après la levée de corps. Ces listes sont dressées par trois personnes domiciliées à Martigny : Philippe Morand, président du dizain, Joseph Darbellay, prieur de Martigny, et Jean-François Closuit. Contrairement au procès-verbal de la levée de corps fait par des délégués du gouvernement, tous deux de Sion, ces listes contiennent des informations plus personnelles. On y sent une certaine proximité avec les victimes. Par exemple, elles indiquent parfois le lieu où l’individu s’est fait prendre par la vague (Girard Marie-Josèphe, prise dans sa maison au sommet du Bourg[[105]](#footnote-105)) et brossent en quelques mots leur profil social (Sarasin, Joseph Antoine, jeune homme de 22 ans, soutien de ses père et mère très âgés, [de Martigny] Ville[[106]](#footnote-106)) et l’état mental de certains (Mouton Nannette, aussi du Bourg, semi imbécile[[107]](#footnote-107)), parfois même un jugement de valeur vient ponctué l’identification (Guex, Louis, sexagénaire de la Bâtiaz, méritant des regrets[[108]](#footnote-108)).

Deux de ces listes[[109]](#footnote-109) sont des copies presque conformes de la main de Philippe Morand. Elles ne présentent que d’infimes différences (« Carron, Marguerite. Semi-imbécile du Bourg »[[110]](#footnote-110) « Carron, Marguerite. Du Bourg, demi-crétine »[[111]](#footnote-111)). Le président du dizain a adressé la première au grand bailli dans un courrier rédigé le 7 juillet 1818 et la seconde au prieur de Martigny qui l’a insérée dans le registre paroissial des décès. Ces deux inventaires sont accompagnés d’un état des bâtiments détruits ou endommagés lors de l’inondation. La quatrième liste[[112]](#footnote-112) est très semblable dans son contenu à celles de Morand. Elle est signée par le chanoine Joseph Darbellay, prieur de Martigny, très affecté par les décès de ses paroissiens. Elle figure également dans le registre de la paroisse. La cinquième et dernière liste date du 20 décembre 1818[[113]](#footnote-113). Elle apparaît dans une lettre que le Martignerain Jean François Closuit adresse à son frère, Pierre Benjamin, à Dijon[[114]](#footnote-114). L’auteur y relève que les dons envoyés de toute la Confédération et des voyageurs anglais ne pourront couvrir que le huitième des dégâts occasionnés par les eaux. Il raconte les événements qui ont suivi l'inondation et dépeint la situation difficile que les habitants ont dès lors à affronter. Closuit articule le chiffre de 25 victimes, mais n’en énumère que 24 – il oublie Pierre-Antoine Aubert – et y ajoute le chanoine Meilland.

**Au-delà des listes, des destins tragiques**

À Martigny, le signal du Mont-Chemin a donné l’alarme qui est répétée par celui du château et par la cloche de l’église paroissiale. Les habitants se sont retirés sur le Mont, où la plupart sont arrivés juste à temps[[115]](#footnote-115). Mais les quinze minutes qu’ont eues les Martignerains pour s’enfuir n’ont pas suffi à tous. Quelques-uns sont pris par la vague au sortir de leur domicile ou à l’intérieur de celui-ci. Il est évident que plusieurs d’entre eux ont pris des risques inconsidérés. Les frères Girard, du Broccard, se sont postés au bord de la Dranse pour tenter d’attraper des bois. L’aubergiste de l’hôtel du Cygne, Louis Cornut, est noyé dans la cour de son établissement, alors qu’il tente de sortir les chevaux de ses écuries. Que penser du décès de Marie Élisabeth Salzmann, épouse de Basile Chevillot, domiciliée au Pré-de-Foire à Martigny-Bourg ? La vague l’emporte alors qu’elle se trouve derrière le jardin de l'auberge des Trois Couronnes, à cent cinquante mètres à peine de son domicile ; elle tentait probablement de rejoindre le Mont-Chemin. Si son cadavre est retrouvé, ce n’est pas le cas des 10 louis (160 francs de l’époque) qu’elle avait sur elle au moment du drame[[116]](#footnote-116). Est-elle retournée chez elle pour aller chercher cette grosse somme d’argent ?

À la Condémine (Martigny-Combe), la débâcle n’a absolument rien laissé. Or, la zone abrite une tirerie (fabrique) de fil de fer, dans laquelle travaillent seize ouvriers[[117]](#footnote-117). Elle appartient au Genevois Isaac Kolb. Parmi les cinq victimes de la Condémine, on compte les épouses des deux maîtres de la fabrique. L’une d’elles, Madeleine Grand, aurait été retardée pour porter secours à la seconde, Marie-Josèphe Humberbrun. Cette jeune mère de famille aurait été embarrassée par le berceau dans lequel elle transporte son nourrisson, Pierre-Victor Paget, né le 4 mai. Marie-Josèphe et son fils laissent derrière eux un mari et un père inconsolable, Claude Emmanuel Paget, de Morez (Jura, F). Ce jour-là, le Morézien a tout perdu, « celle qui partageait ses peines chaque jour et son enfant », mais aussi 50 louis, ce qui constituait tout son avoir. En effet, en tant que maître de la fabrique, il avait investi de l’argent dans la tirerie. Au mois de novembre, Paget écrira au prieur de Martigny pour l'implorer de lui faire bénéficier de l’argent des secours. Il lui confie qu’il « se rappelle chaque jour de sa vie cette malheureuse journée qui est sa ruine totale »[[118]](#footnote-118).

Le petit Pierre-Victor n’est pas le seul enfant de Martigny qui a péri dans la débâcle. La plus jeune victime s’appelle Sophie Justine Mermoud. Elle est âgée d’à peine 8 jours. Au moment de la fuite, sa sœur qui la transportait dans un berceau a trébuché sur un tas de bois. L’enfant est tombée du berceau. Le drame s’est déroulé au Guerset. Enfin, Louis Gaspard Duchoud, 10 ans, et sa petite sœur, Marie-Mélanie, 5 ans, s’enfuient dans la rue du Bourg en se donnant la main, lorsque la vague les fauche. Leurs corps seront retrouvés l’un à côté de l’autre dans un coin de la cave de l'auberge du Lion d'or [actuel rue du Bourg 35 et 41].

Le 20 juin, le procureur de l'abbaye de Saint-Maurice, Pierre-Joseph Meilland, originaire de Liddes, a l'imprudence, alors que le débit de la Dranse est encore élevé, de vouloir traverser la rivière sur deux poutres que les charpentiers viennent de poser. Le chanoine, sémillant trentenaire, perd pourtant l’équilibre et se noie sans qu'on puisse lui porter secours[[119]](#footnote-119). On ne retrouvera son cadavre que vingt-quatre jours plus tard à Vouvry. Il sera ramené le jour même à Saint-Maurice par le curé de la paroisse pour être inhumé[[120]](#footnote-120).

Parmi les 36 décès confirmés dans l’ensemble des régions sinistrées, figurent 21 femmes, 10 hommes et 5 enfants. La moyenne d’âge se situe autour de 43 ans. Onze individus ont plus de 60 ans et cinq moins de 10 ans. Ce sont les femmes, les vieillards, les simples d’esprit et les individus travaillant dans les artifices qui ont payé le plus lourd tribut. Mais compte-tenu des circonstances, la catastrophe aura fait peu de victimes.

**Liste des victimes de la débâcle du Giétro par commune**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Prénom** | **Nom** | **Âge** | **Domicile** | **PV de la levée de corps** | **Informations complémentaires tirées des archives** |
|  |  |  | BAGNES |  |  |
| Marie Madeleine | Emonet | 30 (?) | Le Châble |  | Elle a péri le 16 juin 1818 [AP]. |
| Marie Rosalie | Fellay | 20 | Lourtier |  | Elle a été submergée dans les eaux de la Dranse [AP].  « Le 21 juin, une fille de vingt ans, en passant sur un faux pont à Champsec, son corps a été retrouvé près du Châble » [Escher]. |
| Geneviève | May | 70 | Champsec | N°2) Une femme inconnue de nom, trouvée dans la cour de sieur Métral, aubergiste à Martigny, taille 5 pieds, un pouce environ, ayant un sac attaché au dos, ce qui l’a fait reconnaître pour mendiante. Elle portait un habillement de drap brun, sa jupe attachée au corset au moyen d'une ceinture et garnie de plis tout au tour. | La grande femme trouvée à la cour de Monsieur Métral à Martigny d'après tous les détails que j'ai reçus et donnés se trouve être de Champsec et se nomme Geneviève May, veuve de Maurice Fellay. C'était évidemment la plus grande femme de Bagnes [AEV, 3 DTP 30.2.1/3]. |
| Anne Marie | Oreiller | 44 | Villette |  | Elle a péri dans l’inondation [AP]. |
| Marie Lucie | Troillet | 86 | Le Fregnoley |  | Elle a péri dans les eaux de la Dranse [AP]. |
|  |  |  | SEMBRANCHER |  |  |
| Élisabeth | Contard | 59 | Sembrancher | *N°8) Une femme toute déshabillée et si défigurée qu'elle était méconnaissable. Taille médiocre, cheveux châtains tirant sur le roux, abondant, un peu frisés, paraissant être âgé de 25 à 30 ans. Tous les assistants s'accordaient à croire qu'elle devait être de l'Entremont. La commission ayant attendu longtemps sans pouvoir trouver aucune personne qui aurait pu donner quelque indice à l'égard de cette femme, a cru ne pouvoir différer l'enterrement attendu qu'elle répandait une odeur infecte. Pour foi de quoi se sont signés Gay Eugène, membre de la commission, et Bonvin Docteur. Monsieur le président Ribordy de Riddes croit que c'est une certaine Contard.* | Travaillant au lieu-dit au milieu des Parties, a été emportée par la Dranse lors de la débâcle du Giétro [AP]. |
| Jean Pierre | Favre | 84 | Sembrancher |  | Octogénaire travaillant au lieu-dit au milieu des Parties, emporté par l'eau lors de la débâcle du Giétro [AP]. |
| Joseph | Gabioud | 58 | Sembrancher |  | A péri dans l'inondation des Parties le 16 juin 1818 travaillant avec son épouse, emporté par la Dranse lors de la débâcle du Giétro. Inscrit par le curé Ady [AP]. |
| Salomée | Rebord | 52 | Sembrancher |  | Travaillant avec son époux au lieu-dit au milieu des Parties, a été emportée par la Dranse lors de la débâcle du Giétro [AP]. |
| Catherine | Voutaz | 8 | Sembrancher |  | Travaillant au lieu-dit au milieu des Parties, a été emportée par la Dranse lors de la débâcle du Giétro [AP]. |
|  |  |  | MARTIGNY |  |  |
| Pierre-Antoine | Aubert | 26 | Martigny-Ville | N°11) Pierre-Antoine Aubert, fils de François, âgé à peine de 20 ans, reconnu par le père du fils qui avait épousé la sœur du défunt. Ledit prénommé Michel Joseph Moret de la ville de Martigny, ainsi que par sa cousine germaine Marie Monnier, fille de Jean et enfin par Pierre Joseph Aubert reconseiller du mort et Pierre Antoine Colomb. Lesdits ne sachant pas écrire ont apposé la marque de leur maison. | Crétin de la ville, pris dans les champs. |
| Marie Marguerite | Carron | 40 | Martigny-Bourg | N°12) Marie Marguerite, fille de Jean-François Carron, du Bourg de Martigny, reconnue par sa mère, Marie Angélique Carlen, femme du susdit Jean Carron, âgé de 40 ans, par Jean André Cleusix [Clusy], de Leytron, mais demeurant à Martigny beau-père de la défunte. Lesquels ne sachant pas écrire ont apposé la marque de leur maison. | Semi-imbécile, sœur du tourneur. |
| Anne Marie Cécile | Charvoz | 68 | Martigny-Ville | N°6) Anne Cécile Zaroz, de Villette, femme à Pierre François Brouchoud, âgée de 70 ans, trouvée dans le pré d'Antoine Aubert, reconnue par son mari et son fils Jean François Brouchoud et Joachim Mermoud voisin. | La mère de Jean Brouchoud. |
| Henri Louis | Cornut |  | Martigny-Ville | N°16) A été oublié le sieur Cornu, beau-père de Monsieur Muston, aubergiste du Lion d'or à Sion, a été trouvé le lendemain de l'inondation dans la cour de son auberge, reconnu par ses gens et enterrés le 18 du courant. | Aubergiste, pris dans la cour de l’hôtel du Cygne. |
| Louis Gaspard Melchior | Duchoud | 10 | Martigny-Bourg | N°18) Le 21 juin, dimanche, Louis Gaspard Melchior Balthasar Duchoux, fils à Louis Duchoud, laboureur demeurant au Bourg. Cet enfant garçon est âgé de 10 ans, sa taille est de 7 paumes ayant cheveux blonds nés camard, a été trouvé dans un coin de la cave de l'auberge du Lyon d'or au Bourg. Reconnu par ses parents nommés ci-dessous. | Les deux enfants pris dans la rue du Bourg se donnant la main. |
| Marie Mélanie | Duchoud | 4 | Martigny-Bourg | N°19) Marie Mélanie Duchoux, sœur du précédent, âgé de 4 ans, taille 5 paumes, cheveux châtains clairs, sourcils idem, lèvre inférieure épaisse. Reconnue de même par les susdits parents, trouvée à côté de son frère reconnue de même Joseph Frédéric Duchoux, oncle de ces enfants et un autre proche parent, Pierre Joseph Monnier. Le premier ne sachant pas écrire a apposé sa marque et le second a signé son nom de main propre. | Cf. ci-dessus. |
| Louis Antoine | Gay | 64 | La Bâtiaz | N°7) [Retrouvé] le 19 juin, Louis Antoine Gay de la Bâtiaz, âgé de 64 ans, reconnu par son fils Joseph Antoine Gay et par sa nièce, Marie Marguerite Boson, ainsi que par nombre d'autres personnes présentes à l'exposition. Il a été trouvé au champ des îles. | Digne de regret. |
| Jean-Baptiste | Gay-Crosier | 78 | Martigny-Bourg |  | Vieillard infirme, pris au sortir de chez lui. |
| Guillaume | Girard | 73 | Le Broccard |  | Les deux frères pris par la débâcle au moment où ils étaient embusqués dans l'espoir d'arrêter des bois. |
| Jacques | Girard | 64 | Le Broccard | N°10) Jacques Girard du Broccard, fils de Pierre, laboureur, âgé d'environ 56 ans, reconnu par son beau-frère Claude Joseph Gay-Crosier et son neveu Joseph Antoine Gay-Crosier qui ont signé leur déclaration. | Cf. ci-dessus. |
| Marie Catherine | Girard | 73 | La Condémine |  | Veuve Lazacio, prise aux Condémines, chez elle, vieille infirme. |
| Marie-Josèphe | Girard | 49 (?) | Martigny-Bourg |  | Prise dans sa maison au sommet du Bourg qui a été rasée. La sœur des tonneliers Girard. |
| Madeleine | Grand | 23 (?) | La Condémine | *N°20) Une femme trouvée le 22 du courant du côté de la Bâtiaz en pleine putréfaction déjà ce qui a déterminé la commission à faire enterrer sur les lieux craignant d'infecter la ville en la faisant transporter sur le cimetière. Elle a ordonné de recueillir des renseignements à l'égard de ce cadavre. C'était une femme de belle taille selon la déclaration de plusieurs, établie à la fabrique de Condémines, trouvée à Ottans.* | Retardée pour donner du secours à la femme Paget. Une des deux femmes des deux maîtres de la fabrique de fil de fer, de La Condémine. |
| Marie-Josèphe | Humberbrun | 36 | La Condémine | *N°17) Le 20 juin, le matin, on a trouvé une femme toute nue devant les fenêtres de Hyacinthe Rouiller, marguillier, sous un grand tas de bois, le visage tout ensanglanté et défiguré par des blessures et des contusions. Taille au-dessus de la médiocre, ayant des gros seins paraissant être âgée de 28 à 32 ans. Personne n'a pu donner des indices satisfaisants. Jean Antoine Cretton, laboureur, demeurant à La Combe, croit que c'est la femme d'un certain Manuel N. dont il ne se rappelle pas avoir entendu le nom de famille, mais qui a été domestique de louage de Messieurs Kolb et Morel qu'il servait à tout aux Condémines. Ledit Cretton ne sachant écrire a apposé sa marque de maison pour signature de sa déclaration et promet d'informer des renseignements que d'autres de sa connaissance pourraient fournir encore. Le cadavre étend déjà passé en putréfaction on n'a pas jugé convenable de le laisser exposer plus longtemps.* | La femme de Claude Emmanuel Paget, ouvrier aux Condémines, prise dans la fuite avec son berceau. De Morez, dans le Jura français. |
| Anne Catherine | Lacroix | 30 | La Bâtiaz | N°15) Marie Catherine Lacroix, de Fully, femme de Jean-Baptiste Boson, de la Bâtiaz, âgée d'environ 30 ans, reconnue par sa belle-sœur, Marie Marguerite Boson et son reconseiller Jean-Pierre Gex et Barthélémy Malbois, son ci-devant tuteur, qui ne sachant pas écrire ont apposé la marque de leur maison. Et enfin par Monsieur Jaquemettaz résident de la commune de Fully qui a signé de sa main propre. La défunte a été trouvée au lieu-dit « à la fin des Bonnes Luittes ». | Épouse de Jean Baptiste Boson, jeune mère de trois enfants, estimable. |
| Marie Catherine | Lazacio | 31 ou 39 | La Condémine |  | Fille imbécile de Catherine Girard. |
| Sophie Justine | Mermoud | 8 jours | Martigny-Ville | N°9) Un enfant fille âgé de deux mois à peu près, morte dans son lit au Guercet ensuite de la chute qu'elle fit en tombant avec le berceau sur les tas de bois encombrés. Sa sœur en voulant fuir avait trébuché (?). Son père Joseph Mermoud, marchand de Martigny, l’a enterrée aujourd’hui. | Enfant au berceau, tombé par accident au moment de la fuite. |
| Nannette | Mouton | 32 | Martigny-Bourg |  | Semi imbécile. |
| Pierre Victor | Paget | 1 mois et demi | La Condémine |  | Enfant au berceau emporté avec sa mère au moment de la fuite. |
| Anne Catherine | Pierroz | 56 | Martigny-Bourg | N°14) Anne Catherine Pierroz, femme de Jean Guarin Magnin, du Bourg, reconnue par son mari, âgé de 56 ans, trouver au fond de la Moya, [reconnue] par son chapelet et ses habillements. Le mari ne sachant pas écrire a apposé la marque de sa maison. | Femme de Guérin Magnin. |
| Marie Catherine | Revaz | 25 | Martigny-Bourg | N°13) Catherine Revaz [Rouaz], fille de François, du Vivier, reconnu par son père non seulement à la figure quoique très maltraitée, mais encore à son chapelet. Ne sachant pas écrire a apposé sa marque de maison et par le sieur Félix Piota, son cousin qui signe de sa main propre. | La simple Revat, du Vivier, celle qui a eu l’enfant. Prise dans les champs ou la maison [les témoignages divergent]. |
| Marie Pétronille | Rouiller | 52 | Martigny-Bourg | N°1) Pétronille Rouiller du Bourg de Martigny, fille à Jean, reconnue par Jean-Marie Cretton son beau-frère, par Maurice Matthey du Bourg et Marie-Christine Gay, femme de Joseph Emmanuel Rouiller. Trouvé ladite morte sur un pré à côté de la meunière entre le Bourg et la ville. Les témoins ne sachant pas écrire Monsieur le Major Odet et le Docteur Bonvin ont signé pour eux. | Semi imbécile, belle-sœur de Jean-Marie Cretton, prise à la maison qui a été emportée. |
| Marie Elisabeth | Salzmann | 66 | Martigny-Bourg | N°4) Marie Elisabeth Salzmann, femme de Basile Chevillod, du Bourg de Martigny, âgé de 68 ans, prise derrière le jardin de l'auberge des Trois Couronnes, reconnue par Jacques Joseph Addy et par Basile Chevillod, mari, et Basile Chevillod, fils de la défunte. Les deux derniers ayant signé avec le prédit. | Epouse du sieur Basile Chevillot, estimable et digne de regret. |
| Joseph Antoine | Sarrasin | 23 | Martigny-Ville | N°5) Joseph Antoine Sarrasin, fils d'Étienne, pris d'abord pour un ouvrier fribourgeois nommé Pierre Monier, domestique chez un nommé Bellegarde, marchand, qui croyait l'avoir reconnu, mais ce qui a été controuvé postérieurement ‘par l'absence d'une ancienne blessure creuse sur le crâne que les individus hommes ici attribuent unanimement à Monier’. [Reconnu] par la mère de Sarrasin qui avait signalé le contenu d'un scapulaire soit une amulette avant de l'avoir ouvert, ainsi que par les pièces d'habillement qu'elle lui avait raccommodées. Ladite mère, Marie-Christine Colomb, ainsi que Jean-Claude Werra, charron, et Anne-Marie Abbet du Bourg voisin, Pierre Valet, voisin, de même et camarade du défunt âgé de 22 ans de petite taille attestent l'identité de l'individu. Trouvé sur le sable entre la Bâtiaz et la ville. | Jeune homme, soutien de ses père et mère très âgés*.*  [Est-ce l’homme dont Bridel évoque le décès dans ses *Fragments*]*: un homme demeura deux jours enfoncé jusqu’au col dans une boue liquide de 7 à 8 pieds de profondeur qui recouvrait la plaine de Martigny et expira peu d’heures après avoir été découvert et porté en lieu de sûreté.* [Bridel] |
| Marie-Christine | Valloton | 62 | Martigny-Bourg | N°3) Christine Valloton, fille de Pierre-Antoine Valloton du Bourg, reconnue par ses frères Bonaventure et Monsieur le greffier Valloton certifiant qu'elle était leur sœur. Elle a été prise dans son jardin, âgé de 50 à 60 ans. Le greffier certifiant a signé. | Une des simples à Pierre-Antoine Valloton, prise au jardin. |
| Pierre-Joseph | Meilland | 31 | Saint-Maurice |  | Le 20 juin, il a été enseveli par les eaux de la Dranse à Martigny, sans qu’on ait pu l’en extraire. Retrouvé à Vouvry, le 24 juillet, et amené à Saint-Maurice par R.D. [Joseph Nicolas] Favre, C.R., de la paroisse de Vouvry, et solennellement inhumé ce même jour dans le tombeau de ses confrères prêtres [AASM]. |

En italique les informations qui ne peuvent être attribué avec certitude.

Sources (sauf indication contraire) :

Bagnes : AP Bagnes, Registre des décès 1818, non paginé ; Hans Conrad Escher (de la Linth), *Notice sur le val de Bagne en Bas-Vallais, et la catastrophe qui en a dévasté le fond, en juin 1818*, p. 22.

Sembrancher : AP Sembrancher, Registre des décès 1818, p. 29.

Martigny : AP Martigny, Registre des décès 1818, p. 159 et 163, AEV, 3 DTP 30.1.1/5b, AEV, Closuit, Famille Closuit, 82/1 ; Philippe-Sirice Bridel, *Fragments relatifs à la débâcle de 1818 qui a ravagé la vallée de Bagnes dans le canton du Valais*, [S.l.], [1819], p. 4 ; AASM, DIV 12/0/1, p. 29.

PV de la levée de corps : AEV, 3 DTP 28.2.18

[Illustration N°2.1] : Ex voto représentant l’inondation à Martigny, publié dans Jean-Michel Gard, 16 juin 1818, p. 120.

**4. Le rôle-clé des autorités cantonales dans l’organisation des secours après la débâcle**

Arnaud Meilland (Bureau Clio)

Si avant la débâcle du 16 juin la gestion du danger occupe principalement les autorités locales (communes et dizains de Martigny et d’Entremont) – soutenues par le Conseil d’État et les dizains de Saint-Maurice et Monthey – il en va différemment après la catastrophe. Le gouvernement cantonal prend les choses en main et s’occupe de l’organisation générale des secours.

**Les commissaires du gouvernement sur le terrain**

Dès le lendemain de la catastrophe, le gouvernement cantonal envoie une commission dans la zone sinistrée afin d’évaluer la situation et prendre les premières mesures de secours. Composée du vice-bailli Nicolas Roten, du secrétaire d’État Isaac de Rivaz, des majors Adrien Zimmermann et Charles d’Odet et du docteur Bonaventure Bonvin[[121]](#footnote-121), elle arrive à Martigny le 17 juin[[122]](#footnote-122), après avoir averti les communes traversées depuis Sion qu’elles étaient en état de réquisition[[123]](#footnote-123). À ce moment-là, la peur est omniprésente au sein de la population martigneraine. Cette dernière ignore encore tout de la situation dans la vallée de Bagnes, car aucune information n’a circulé ; personne ne sait non plus si le lac s’est complètement vidé. Les avis à ce sujet sont d’ailleurs plutôt pessimistes, car la Dranse est encore noire comme avant l’accident[[124]](#footnote-124), ce qui aux yeux de la population locale ne présage rien de bon.

Face aux nombreuses urgences, la commission organise rapidement les premiers secours. Une des priorités concerne le rétablissement du pont de la Bâtiaz. Il s’agit d’un point essentiel, car avec sa destruction, c’est l’accès principal à la vallée du Rhône qui est coupé. Les travaux sont rondement menés : en quatre jours, un pont provisoire est rétabli grâce à des aides extérieures (450 journées de travail d’homme[[125]](#footnote-125)) et, le soir du 20 juin, les premières voitures y circulent à nouveau[[126]](#footnote-126). D’autres mesures sont prises concernant notamment la défense contre la Dranse, qui a changé de cours, et le déblaiement des voies de communication. Deux commissaires, le docteur Bonaventure Bonvin et le major Charles d’Odet, s’occupent également de la pénible tâche de la levée de corps des victimes dès le 18 juin[[127]](#footnote-127).

Les premiers jours passés, le gouvernement décide de nommer un commissaire responsable pour chacun des deux dizains touchés par la débâcle : Charles d’Odet est envoyé dans l’Entremont – il y arrive le 20 juin –, alors qu’Adrien Zimmermann reste à Martigny[[128]](#footnote-128) . Ces commissaires incarnent en quelque sorte les postes avancés des secours sur le terrain. Leurs tâches sont multiples : évaluer la situation, fixer des priorités, organiser et coordonner les opérations avec l’aide des autorités communales et dézénales, qui sont sommées de collaborer. Leur travail n’est pas simple, car ils doivent composer non seulement avec une situation inhabituelle où les urgences sont nombreuses, mais aussi avec une population locale mise à rude épreuve par le désastre. En outre, les priorités des uns ne sont pas toujours compatibles avec celles des autres. Les opérations entreprises consistent principalement à rétablir les voies de communication (routes, chemins, ponts), à maîtriser le cours de la Dranse et à déblayer ce qui peut l’être[[129]](#footnote-129). Pour ce faire, les commissaires réquisitionnent des hommes et des chars dans les communes voisines. Il s’agit d’une main-d’œuvre utile mais sa gestion se révèlera compliquée[[130]](#footnote-130). Les commissaires rendent compte en permanence de toutes ces activités au chef du gouvernement, le grand bailli Charles Emmanuel de Rivaz. Ils rédigent des rapports qui permettent de faire remonter des renseignements utiles à la gestion des secours, comme les difficultés rencontrées, les besoins pour y faire face, les succès, les conseils émanant d’étrangers en visite dans les zones sinistrées ou encore les réactions de la population locale[[131]](#footnote-131). Ces documents sont une source d’information de premier ordre pour comprendre l’organisation des secours après la débâcle.

À la fin juin et au début juillet, d’autres commissaires prennent le relais : Joseph Marie de Torrenté, Ignace Venetz et Isaac de Rivaz[[132]](#footnote-132). Ce dernier, qui était déjà venu à Martigny au lendemain de la catastrophe, restera en mission dans la zone sinistrée pendant presque tout l’été, puis y reviendra ponctuellement par la suite, tout comme l’ingénieur Venetz[[133]](#footnote-133). Ses compétences techniques expliquent sans doute son engagement de longue durée. En parallèle à ces commissaires, le Conseil d’État met en place deux commissions. La première est nommée le 27 juin et doit s’occuper du cours de la Dranse à Martigny[[134]](#footnote-134). La deuxième met plus de temps à être constituée : il s’agit du Comité de bienfaisance qui a pour mission de répartir équitablement entre les sinistrés l’ensemble des dons et des collectes en argent ; cet organe joue un très grand rôle dans les secours matériels apportés aux sinistrés[[135]](#footnote-135).

Tous les commissaires gouvernementaux envoyés sur les lieux de la catastrophe sont des hommes d’expérience, rompus aux travaux militaires pour la plupart, et déjà très actifs dans des fonctions publiques lors de la période troublée que le Valais a traversé entre 1798 et 1815 (voir ILLUSTRATION 3.1 et 3.2). La gestion des secours sur le terrain n’est donc pas confiée à n’importe qui. Malgré ce cumul d’expérience, la plupart d’entre eux souffrent de leur engagement intense. Leur santé est mise à mal. Alors qu’on lui avait promis de le relever après trois jours, le major Charles d’Odet, envoyé dans l’Entremont, voit sa mission prolongée malgré une rage de dent qui le rend fou et l’empêche de dormir[[136]](#footnote-136). Le docteur Bonaventure Bonvin, qui s’est occupé de la levée de corps, ne se sent pas bien le 28 juin. Il demande à rentrer chez lui pour quelques jours afin de se soigner et de prévenir une maladie dont il craint les symptômes[[137]](#footnote-137). Son nom n’apparaissant plus dans les rapports après le 30 juin, sa demande a sans doute été acceptée. Enfin, en début juillet, la santé du commissaire Joseph Marie de Torrenté est « fortement chancelante » ; il souffre de dysenterie[[138]](#footnote-138). Il rentre en catastrophe à Sion le 7 juillet, sur un « char garni de matelas, n’ayant pu supporter autrement le voyage »[[139]](#footnote-139).

**Un ingénieur cantonal « au four et au moulin »**

L’activité menée par Ignace Venetz (voir ILLUSTRATION 3.1 et 3.2) lors des événements de 1818 est monumentale. En tant qu’ingénieur cantonal, il est envoyé par le gouvernement au fond de la vallée de Bagnes dès le 8 mai[[140]](#footnote-140). Chargé d’exécuter des travaux de prévention au glacier, il œuvre sans relâche jusqu’au 16 juin, date à laquelle il assiste impuissant à la débâcle. Il avait pourtant été rappelé à Sion par le Conseil d’État le 9 juin, mais avait refusé « de laisser le travail sans directeur »[[141]](#footnote-141). Après le 17 juin, il rentre sans doute chez lui, laissant la place aux commissaires du gouvernement.

Si son engagement est impressionnant avant la débâcle, il le sera tout autant après. Dès la fin juin, Venetz est de retour dans la zone sinistrée. Il faut dire que sa présence est réclamée depuis plusieurs jours par certaines autorités locales[[142]](#footnote-142). On a besoin de ses compétences pratiques pour faire face aux problèmes d’envergure. Il est alors appelé sur tous les fronts des travaux d’urgence afin de restaurer les voies de communication détruites et de donner un nouveau cours à la Dranse. Il fait d’ailleurs partie de la commission nommée par le Conseil d’État pour s’occuper de la rivière et de l’établissement des digues[[143]](#footnote-143). Son projet de direction du cours d’eau est accepté par les autorités locales[[144]](#footnote-144).

En début juillet, le Conseil d’État souhaite rappeler son ingénieur à Sion, mais le commissaire de Torrenté ne veut pas le laisser partir. Ignace Venetz consent à rester[[145]](#footnote-145). Lorsque ce même commissaire est contraint de quitter son poste quelques jours plus tard, c’est lui qui est nommé à sa place[[146]](#footnote-146). Il rédige alors des rapports de situation pour le grand bailli jusqu’à la mi-juillet[[147]](#footnote-147). Son activité s’avère intense puisqu’il cumule les fonctions d’ingénieur et de commissaire. Il est par exemple très sollicité par les Entremontants qui veulent à tout prix un chemin pour mulets entre Sembrancher et le Bourg de Martigny, car, en tant que propriétaires de vignes à Martigny et Fully, « ils trouvent un très grand inconvénient de transporter le vin et leurs effets par le Levron »[[148]](#footnote-148). Fatigué, l’ingénieur demande le 14 juillet au Conseil d’État la permission de rentrer à Sion : « Cette vie m'est devenue insupportable, et je suis décidé à faire des changements sur mon sort. »[[149]](#footnote-149) Sa requête est sans doute acceptée, car il n’écrit plus de rapport après cette date.

L’engagement d’Ignace Venetz ne s’arrête pourtant pas là. Contrairement aux commissaires qui, à l’exception d’Isaac de Rivaz, reçoivent des missions allant de quelques jours à une dizaine, ses fonctions d’ingénieur cantonal l’appelleront par la suite régulièrement sur les lieux du désastre. On le retrouve dans l’Entremont dès le 23 juillet, où il entreprend une montée au glacier du Giétro en compagnie du Zurichois Hans Conrad Escher de la Linth afin d’y évaluer la situation. La fatigue est pourtant toujours là : il rebrousse chemin au mayen de Madzeria, laissant son compère atteindre la barre de glace sans lui[[150]](#footnote-150). Malgré son affaiblissement, il met beaucoup d’énergie le jour même à dresser des plans pour le tunnel de la Monnaie (entre Sembrancher et Bovernier) et à convaincre le commissaire Isaac de Rivaz que de nouveaux travaux doivent être entrepris au Giétro pour éviter une catastrophe l’année suivante. De Rivaz rapporte à ce sujet au grand bailli: « Cet ingénieur a mis une importance extrême à me présenter cette situation comme très périlleuse.»[[151]](#footnote-151) L’énergie de Venetz, aidée par les compétences et l’autorité d’Hans Conrad Escher de la Linth, permet de mettre en branle des travaux préventifs au glacier et d’éviter ainsi une nouvelle débâcle de grande ampleur les années suivantes. L’ingénieur cantonal jouera encore un rôle de premier plan dans ces ouvrages en trouvant une solution originale au problème[[152]](#footnote-152).

L’engagement total d’Ignace Venetz lors des événements de 1818 force le respect. Placé en première ligne en raison de sa fonction d’ingénieur cantonal, ce jeune homme de tout juste 30 ans a su affronter cette situation périlleuse avec un grand pragmatisme et en faisant preuve d’un engagement sans faille. L’expérience accumulée lors de ces heures difficiles l’amènera à mener des recherches qui participeront à l’élaboration de la théorie des glaciers et au développement d’une nouvelle science : la glaciologie[[153]](#footnote-153).

**Le grand bailli et le Conseil d’État aux commandes**

Si les commissaires et l’ingénieur cantonal sont les agents du gouvernement sur le terrain, le Conseil d’État incarne le quartier général des secours. En effet, le canton ne dispose pas d’une infrastructure particulière pour faire face à ce type d’événement. C’est donc le grand bailli Charles Emmanuel de Rivaz (voir ILLUSTRATION 3.1 et 3.2) qui s’en charge en personne, avec l’appui des conseillers d’État.

L’activité soutenue du gouvernement et son rôle central se perçoivent à travers un document particulier : un registre qui répertorie l’ensemble de la correspondance reçue et envoyée par le grand bailli et le Conseil d’État. Les lettres y sont inventoriées avec un minimum d’information et classées en plusieurs rubriques : mesures générales prises avant l’inondation, mesures générales prises après l’inondation, paiements des dommages aux étrangers, vente des bois emmenés jusqu’au lac de Léman, vente des bois arrêtés à Martigny, collectes étrangères, collectes intérieures, Comité de bienfaisance, rétablissement des routes entre l’Entremont et Martigny, et encore mesures pour prévenir de nouveaux malheurs. Le cahier fait 62 pages et mentionne près de 400 missives reçues et plus de 300 envoyées entre 8 mai 1818 et la fin de l’année 1820[[154]](#footnote-154). On y découvre toute l’étendue du rôle joué par le gouvernement : ses contacts avec les commissaires sur le terrain, mais aussi avec les autorités locales, les dizains voisins, les cantons suisses, les donateurs, les étrangers touchés par la débâcle, etc. Y figurent aussi les ordres donnés pour faire venir des secours en main-d’œuvre et en nourriture ou pour favoriser les actions sur le terrain.

**L’impact de la députation valaisanne à la diète fédérale**

Le grand bailli peut compter sur un relai important auprès de la Confédération suisse : la députation valaisanne à la diète fédérale, composée de Gaspard Eugène de Stockalper et de Gaspard Étienne Delasoie (voir ILLUSTRATION 3.1 et 3.2). Ce dernier est particulièrement touché par la débâcle puisqu’il est originaire de Sembrancher et a subi lui-même des dégâts matériels. Il est d’ailleurs en contact dès le 18 juin avec le grand bailli, qui est un cousin : il lui transmet des informations sur la situation en Entremont[[155]](#footnote-155). Lorsqu’il se rend à la diète fédérale qui se tient à Berne dès le 6 juillet, il lui écrit : « C'est avec bien de peine que je quitte mes foyers en ce moment. Il n'y a que le sentiment du devoir qui m'y détermine. »[[156]](#footnote-156)

Ce devoir est en effet important, car la position de Delasoie lui permet d’inciter les députés des autres cantons à venir en aide aux sinistrés. Dès le 7 juillet, il transmet au grand bailli des renseignements concernant la réaction des Confédérés face à la débâcle. Il s’agit d’informations essentielles qui doivent permettre d’obtenir des secours plus importants de leur part : sur suggestion de certains députés, Delasoie demande au chef du gouvernement valaisan de rédiger un rapport circonstancié de l’événement, qui sera distribué à l’ensemble des cantons, et de former une commission qui inspire la confiance pour la répartition des dons[[157]](#footnote-157). Ces mesures appliquées, l’aide financière des autres cantons se révélera considérable[[158]](#footnote-158).

**Un mot sur l’activité des autorités locales**

Dans les zones sinistrées, les autorités communales et dézénales jouent aussi un rôle essentiel dans les secours, mais en raison d’archives moins abondantes, ce dernier est plus difficile à évaluer. Il est cependant certain que les communes et les dizains ne se contentent pas d’appliquer simplement les directives gouvernementales. Malgré la situation difficile dans laquelle elles se retrouvent, elles font preuve d’un certain dynamisme : on les voit prendre part aux décisions importantes, notamment en ce qui concerne les travaux[[159]](#footnote-159), réclamer de l’aide[[160]](#footnote-160) ou relayer des renseignements utiles aux représentants du gouvernement ou même directement au grand bailli[[161]](#footnote-161). Au besoin, elles défendent âprement leurs intérêts face aux autres sinistrés ou face aux exigences du canton[[162]](#footnote-162). Les présidents des dizains, Frédéric Gard pour Bagnes et Philippe Morand pour Martigny, sont des appuis importants dans toutes ces démarches (voir ILLUSTRATION 3.1 et 3.2). Leur engagement, déjà avant la débâcle, est essentiel. Enfin, les curés des paroisses participent également à l’effort commun, même si on mesure mal l’ampleur de leur action en dehors du Comité de bienfaisance[[163]](#footnote-163). Deux témoignages en donne pourtant une petite idée : le doyen Bridel relate dans une de ses récits de la débâcle que le prieur de Martigny passe la première nuit suivant la catastrophe avec ses paroissiens dans le campement improvisé du Mont-Chemin[[164]](#footnote-164) ; le 23 août 1818, alors que le curé de Bagnes est pressenti pour reprendre le poste de procureur de l’Abbaye laissé vacant depuis le décès accidentel du chanoine Meilland au pont de la Bâtiaz le 19 juin[[165]](#footnote-165), le président de Bagnes écrit à l’abbé de Saint-Maurice pour lui demander de leur laisser leur « zélé, vertueux et charitable » curé qui leur est alors indispensable, en raison de son engagement pour les sinistrés et de ses relations utiles[[166]](#footnote-166).

**ILLUSTRATIONS**

**3.1 Liste des autorités, des commissaires et des délégués les plus en vue dans la gestion des secours après le 16 juin 1818**

**Par ordre alphabétique des noms de famille (pour les membres du Comité de bienfaisance, voir tableau en p.xxx)**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Prénom(s) et nom** | **Fonction publique en 1818** | **Mission(s) lors des événements de 1818** | **Biographie express** |
| (Etienne Henri) Bonaventure Bonvin | Secrétaire d’État adjoint, docteur en médecine, 43 ans | Commissaire du gouvernement : il s’occupe principalement de la levée de corps à Martigny dès le 18 juin. Tombé malade le 28 juin, il rentre à Sion dans les jours qui suivent[[167]](#footnote-167). | 1775-1863 ; né et mort à Sion. Études classiques (1786-1794) et de théologie (1795-1797) au collège de Sion ; secrétaire et copiste à la Chambre administrative du Valais sous la République helvétique (1798-1802) ; études de médecine à Innsbruck (1802-1804) et à Vienne (doctorat en 1806) ; de retour en Valais en 1806, il devient secrétaire d’État adjoint et traducteur au Conseil d’État (1815-1860)[[168]](#footnote-168). |
| Gaspard Étienne Delasoie | Député à la diète fédérale, 50 ans | Pas de mission particulière. Par sa fonction, il fait le lien entre le gouvernement valaisan et les députés des autres cantons suisses. Il joue un rôle important dans la stimulation de l’aide confédérale[[169]](#footnote-169).  Il est touché personnellement par la débâcle du Giétro puisqu’il habite Sembrancher et subit des dégâts matériels[[170]](#footnote-170). | 1768-1844 ; né et mort à Sembrancher. Notaire ; membre du Comité général de Saint-Maurice et de la Chambre administrative du Valais (1798) ; juge au Tribunal suprême (1799) ; secrétaire de la diète (1801) ; grand châtelain d’Entremont (1802-1810) ; élu au premier Conseil d’État en 1802 ; vice-bailli (1806-1808) ; président de Sembrancher (1809, 1823-1828) ; délégué à Paris auprès de Napoléon (1810) ; président du canton d’Entremont et conseiller général du département du Simplon (1812) ; député au quartier général des Alliés à Fribourg-en-Brisgau et auprès des souverains alliés à Paris (1814) ; membre du Directoire valaisan et du gouvernement Stockalper (1814) ; conseiller d’État (1814) ; vice-bailli (1814-1816, 1833-1834) ; juge au Tribunal suprême (1814, et dès 1817), puis président (1824-1833) ; délégué à la Diète (1817-1818)[[171]](#footnote-171). |
| François Joseph Frédéric Gard | Président du dizain d’Entremont, 51 ans | Pas de mission particulière. Par sa fonction, il a un rôle prépondérant dans la gestion des secours dans son dizain. Il s’est également beaucoup engagé dans la prévention du danger avant le 16 juin[[172]](#footnote-172). | 1767-1848 ; né et mort au Châble (Bagnes). Notaire ; capitaine au service d’Espagne ; capitaine et banneret d’Entremont ; président du dizain (1810, 1816-1827, 1829-1837) ; député à la diète cantonale (1816-1837)[[173]](#footnote-173). |
| (Jean) Philippe Morand | Président du dizain de Martigny, 45 ans | Pas de mission particulière. Par sa fonction, il a un rôle prépondérant dans la gestion des secours dans son dizain. Il s’est également beaucoup engagé dans la prévention du danger avant le 16 juin[[174]](#footnote-174). | 1773-1856 ; né au Biot (Haute-Savoie), mort à Martigny. Notaire ; agent national en 1799 ; commissaire des guerres à Martigny lors des passages répétés des troupes françaises durant les années de la Révolution ; président du dizain de Martigny (1802) ; député à la diète cantonale et président de Martigny (1802-1810) ; conseiller général du département du Simplon (1810-1814) ; président du dizain de Martigny (1817-1831) ; député à la diète cantonale (1820-1839) député à la diète fédérale (1827-1832) ; conseiller d’État (1830-1833, 1836-1838)[[175]](#footnote-175). |
| Charles (Pierre Marie Louis) d’Odet | Major, 42 ans | Commissaire du gouvernement : il fait partie de la première commission envoyée à Martigny dès le 17 juin ; il est nommé ensuite commissaire dans l’Entremont ; il y reste jusqu’au 26 juin[[176]](#footnote-176). | 1776-1846 ; né et mort à Saint-Maurice, mais installé à Sion dès l’enfance. Notaire (1795), procureur et avocat ; receveur en chef des revenus de la République du Canton du Valais (1799) ; commandant des ouvriers requis pour le transport des canons (1800) ; agent de la commune de Sion (1801) ; inspecteur des postes et des diligences, certificateur, juge suppléant au tribunal de première instance à Sion, régisseur des droits d’entrées et de sorties (1808-1815) ; conseiller de la ville de Sion (av. 1814-1836) ; juge suppléant au Tribunal suprême (1817-1819 et 1822-1831) ; député à la diète (1826-1827) ; grand châtelain du dizain de Sion (1834-1835). Carrière militaire : officier dans la milice valaisanne (1798), capitaine (1799), démission en 1800 ; capitaine des grenadiers au bataillon de Sierre, Hérémence et Sion (1803) ; major fédéral (1818-1825), puis lieutenant-colonel du 3e bataillon d’infanterie (1825-1828)[[177]](#footnote-177). |
| Charles Emmanuel de Rivaz | Grand bailli du Valais (chef du gouvernement), 65 ans | Pas de mission particulière. Il ne semble pas se rendre dans la zone sinistrée, par contre, par sa fonction, il est au cœur de l’organisation des secours, étant en contact avec tous les commissaires, tous les délégués, toutes les autorités locales (présidents de dizain ou de communes), ainsi que les autorités suisses et étrangères. | 1753-1830 ; né à Saint-Gingolph, mort à Sion. Etudes au collège royal de Thonon ; études de droit, de lettres latines et de sciences naturelles à Turin ; doctorat en droit ; avocat juré au Sénat de Savoie ; châtelain de Saint-Gingolph (dès 1791) ; préfet national (dès 1798) mais destitué sous l’occupation française (1802) ; député à la diète fédérale (1801, 1805 et 1814) ; conseiller d’État (1802-1805) ; président du Tribunal suprême (1806) ; membre de la députation valaisanne appelée à Paris par Napoléon pour discuter de l’incorporation du Valais à la France (1810) ; sous le régime français, représentant du département du Simplon au Corps législatif (1812-1813) ; vice-bailli (1815) ; grand bailli (1817-1819 et 1825-1827), premier francophone à occuper cette charge ; député à la diète fédérale (1821-1822) ; conseiller d’État (1823-1825 et 1829-1830). Chevalier de l’ordre de Charles III d’Espagne (1805), de la Légion d’honneur (1811), de l’ordre de la Réunion (1812), de l’Empire français (1813). Reçoit du roi de Sardaigne le titre et la dignité de comte à titre héréditaire (1823). Carrière militaire : major (1778-1784), capitaine général du gouvernement de Monthey (1792), colonel de milice (1804)[[178]](#footnote-178). |
| Isaac de Rivaz | Secrétaire d’État, 66 ans | Commissaire du gouvernement : il est membre de la première commission envoyée à Martigny dès le 17 juin ; il fait également partie de la Commission pour le cours de la Dranse dès le 27 juin ; il est enfin nommé commissaire du gouvernement dans l’Entremont et à Martigny le 9 juillet ; cette dernière mission durera une grande partie de l’été. Il aura par la suite des missions ponctuelles liées aux travaux sur les voies de communication[[179]](#footnote-179).  Il est touché personnellement par la débâcle du Giétro, puisqu’il perd sa fabrique de salpêtre à Martigny et recevra des dédommagements pour cette perte[[180]](#footnote-180). | 1752-1828 ; né à Paris, mort à Sion. Notaire (1776), géomètre, ingénieur ; vice-président de la Chambre administrative du Valais (1798) ; inspecteur des ponts et chaussées (1802-1815) ; conseiller d’État (1808-1810) ; conseiller de préfecture dans le département du Simplon (1810) ; membre du gouvernement provisoire (1814) ; secrétaire puis chancelier d’État (1815-1828) ; délégué à la diète fédérale (1819-1820). Il est l’inventeur d’une machine typographique (vers 1780) et mena des recherches sur la voiture à vapeur (dès 1782), sur la propulsion des bateaux ainsi que sur la chimie industrielle (saline, salpêtres, acides) ; il inventa également un moteur à explosion (1807) qu’il expérimenta à Vevey (1813)[[181]](#footnote-181). |
| Nicolas Roten | Vice-grand bailli, 64 ans | Commissaire du gouvernement : membre de la première commission envoyée à Martigny dès le 17 juin ; il y reste au moins jusqu’au 22 juin[[182]](#footnote-182). | 1754-1839 ; né et mort à Rarogne. Plusieurs fois major de Rarogne (1re fois en 1778-1779) ; député du dizain à la diète valaisanne (dès 1778) ; gouverneur de Monthey (1781-1783, 1795-1797) ; membre de la Chambre administrative sous la République helvétique (1798-1802) ; député à la diète sous la République du Valais (1803-1810) ; président et grand châtelain de Rarogne (1re fois en 1807) ; régisseur des sels du dizain de Rarogne (1814-1824) ; vice-bailli (1817-1818)[[183]](#footnote-183). |
| (Jean) Joseph (Adrien) Marie (Siméon) de Torrenté | Secrétaire de la ville de Sion, 44 ans | Commissaire du gouvernement : nommé le 27 juin ; envoyé à Martigny, il y arrive le 29 ou 30 juin et y reste jusqu’au 7 juillet, date à laquelle, malade, il rentre à Sion[[184]](#footnote-184). | 1774-1837 ; né et mort à Sion. Études de philosophie à Sion ; syndic (dès 1802) ; receveur de l’Enregistrement et conservateur des Hypothèques sous le département du Simplon (1811) ; secrétaire de la ville de Sion (1814-1818) ; châtelain du dizain de Sion (1822-1823) ; président du dizain de Sion (1824-1826) ; trésorier de la ville de Sion (1825-1832) ; bourgmestre de la ville de Sion (1833-1834)[[185]](#footnote-185). |
| Ignace Venetz | Ingénieur cantonal, 30 ans | Ingénieur délégué sur les lieux sinistrés. Membre de la commission nommée le 27 juin pour le cours de la Dranse. Commissaire du gouvernement à Martigny, nommé le 8 juillet pour remplacer le précédent tombé malade ; il remplit cette fonction jusqu’à la mi-juillet. En tant qu’ingénieur cantonal, il reste impliqué sur les gros chantiers dans la région qui se poursuivent les années suivantes.  Il a également joué un rôle extrêmement actif avant la débâcle du Giétro, pour éviter une catastrophe. Il en fera de même après, en s’occupant des travaux de prévention au glacier.  L’homme le plus en vue lors des événements de 1818. | 1788-1859 ; né à Visperterminen, mort à Sion. Etudes au collège de Brigue ; apprentissage dans le corps français des ponts et chaussées ; ingénieur cantonal valaisan (1816-1837) ; adjoint à l’ingénieur cantonal vaudois (1837-1848) ; ingénieur indépendant dans les cantons de Vaud et du Valais (1848-1859). Fait partie des précurseurs de la théorie des glaciers[[186]](#footnote-186). |
| Adrien (Sébastien) Zimmermann | Major, 41 ans | Commissaire du gouvernement : il fait partie de la première commission envoyée à Martigny dès le 17 juin ; il y reste au moins jusqu’au 29 juin ; membre également de la Commission pour le cours de la Dranse nommée le 27 juin[[187]](#footnote-187). | 1777-1829 ; né à Viège. Sous-lieutenant au service du Piémont (1793), puis lieutenant (1794) et major (1796) ; prisonnier des Autrichiens (1799-1801) ; aide-major au service de la République du Valais (1803) ; capitaine du contingent fédéral (1815) ; major du 1er bataillon de la milice valaisanne (1818-1822) ; lieutenant-colonel (1822-1828) et colonel du même bataillon (1828-1829)[[188]](#footnote-188). |

**3.2 Galerie de portraits des autorités et des délégués qui ont participé à l’organisation des secours**

Faire une galerie des portraits sur une ou deux pages avec les portraits suivants :

ATTENTION : il faut demander les photos et les droits directement aux institutions concernées. Je pense que les Archives de l’Etat du Valais devraient être en possession de la plupart des photos de ces personnages (faire une demande groupée ; en même temps, faire la même demande pour les membres du Comité de bienfaisance).

1. Bonaventure Bonvin : pas trouvé.
2. Gaspard Etienne Delasoie : portrait dans Paul L. Andereggen, « Walliser in den Eidgenössischen Behörden 1815-1965 », *Blätter aus Walliser Geschichte*, 1965.1966, p. 174, voir le lien
3. François Joseph Frédéric Gard : pas trouvé de portrait
4. Jean Philippe Morand : portrait en couleur publié dans Armand Brulhard, La grande place de Martigny ou le rêve de Poliphile, 2010, p. 42 ; voir avec Patrimoines de Martigny (Roland Farquet) ; peint en 1805 par Félix Corthay
5. Charles d’Odet : photo d’un portrait dans : Pierre-Alain Putallaz, « Sur le passage du Saint-Bernard par Bonaparte en 1800. Témoignage inédit de Charles d’Odet… », *Annales valaisannes*, 1975, p. 157 (portrait peint par Antoine Hecht). Le portrait a aussi été publié ailleurs.
6. Charles Emmanuel de Rivaz : portrait publié au début du livre (avant la numérotation des pages) : Charles-Emmanuel de Rivaz, *Mes souvenirs de Paris (1810-1814)*, Bibliotheca Vallesiana N°5, 1967
7. Isaac de Rivaz : photo d’un portrait dans *Le portrait valaisan*, p. 270-271 ; Publié aussi dans d’autres études. Voir peut-être avec les Archives de l’Etat du Valais s’ils ont une photo.
8. Nicolas Roten
9. Joseph Marie de Torrenté : portrait peint par Antoine Hecht en 1810, photo dans *Le portrait valaisan*, p. 258-259.
10. Ignace Venetz : demander au Musée d’art du Valais, le portrait où il est jeune (avec le glacier du Giétroz derrière) ; il existe un autre portrait où il est plus âgé (voir avec le Musée d’histoire). Si je ne me trompe pas le portrait où il est jeune fait partie de l’exposition permanente du Musée d’histoire (emprunt au musée d’art). Les musées devraient avoir une photo de ces tableaux.
11. Adrien Zimmermann : photo du portrait publiée Jacques Calpini, « Un don de l’empereur d’Autriche à l’Etat du Valais en 1816 », dans *Vallesia* 1974, dernière photo après la page 108.

**5. Des travaux à la pelle : opérations d’urgence et de prévention après la débâcle**

Arnaud Meilland (Bureau Clio Sàrl)

Au lendemain du 16 juin 1818, une montagne se dresse devant les habitants des zones sinistrées : panser les plaies béantes laissées par la vague destructrice. Il faut sauver ce qui peut encore l’être, reconstruire, réparer, déblayer, etc. Les travaux à entreprendre sont gigantesques. L’urgence est partout, même si elle n’est pas la même pour tous, car aux intérêts particuliers s’opposent parfois les intérêts publics. Et puis le glacier du Giétro continue à inquiéter…

**Des voies de communication à rétablir dans l’Entremont**

La débâcle a détruit une grande partie des voies de communication. On ne circule plus de Martigny à Sembrancher sur le tracé habituel de la route, ni dans la commune de Bagnes. Les ponts ont été emportés, des parties de routes et de chemins détruits. Pour sortir de la vallée ou y accéder, on passe par le Mont-Chemin. Les habitants de la haute vallée du Grand-Saint-Bernard passent quant à eux par Champex et les mayens de Bovernier pour se rendre en plaine[[189]](#footnote-189). Une telle situation ralentit non seulement les secours, mais met aussi l’économie locale en péril. Par exemple, à l’heure même de l’inalpe, les Bagnards ne peuvent plus accéder à leurs alpages, source essentielle de revenu[[190]](#footnote-190). Les échanges commerciaux sont paralysés. L’accès aux vignes de plaine, dont de nombreux Entremontants sont propriétaires, est rendu plus pénible. Cette situation délicate fait écrire à Gaspard Delasoie de Sembrancher, député à la diète fédérale, que « l’objet de la privation des communications avec Martigny est un des plus affligeant que nous ayons éprouvé et chaque jour nous en fait sentir d’avantage la gêne et les inconvénients »[[191]](#footnote-191).

Une des premières urgences consiste à rétablir ce réseau, même s’il ne s’agit, dans un premier temps, que de réalisations de fortune. C’est ce à quoi s’attèle le commissaire du gouvernement, Charles d’Odet, à peine arrivé dans la vallée. Les habitants avaient déjà commencé certains travaux, mais il prend les choses en main et organise avec le Conseil de Bagnes une manœuvre générale dans la commune pour rétablir le chemin et les ponts jusqu’au glacier du Giétro. Les hommes du quartier de Villette qui demandent à en être exemptés, parce qu’ils sont occupés à protéger leurs maisons contre les attaques de la Dranse, sont éconduits. Le commissaire juge que leur situation peut attendre, mais leur accorde, « pour n’avoir rien à se reprocher », le droit de revenir défendre leurs biens si les eaux augmentent de manière significative[[192]](#footnote-192). Tous les hommes valides de la commune participent ainsi aux travaux le 22 et 23 juin[[193]](#footnote-193).

Le même commissaire rassemble le 23 juin tous les présidents de commune de l’Entremont à Sembrancher, chez le président Ribordy, afin de discuter des moyens à envisager pour la réouverture des communications avec Martigny. Il ne s’agit pas d’une partie de plaisir. La zone concernée comporte un long défilé menacé en permanence par des éboulements, surtout au passage étroit appelé la Monnaie : « La Monnayaz est un passage affreux : on ne peut pas en faire une description assez effrayante. Chacun dit qu’il y aura des hommes et des animaux de service tués sans se douter que ce sort peut tomber sur celui qui croit qu’il touchera son voisin. »[[194]](#footnote-194) La discussion est vive et dure cinq heures. Les travaux sont finalement répartis de la manière suivante : Bagnes est exemptée car elle est occupée par ses propres besoins ; Vollèges se consacre au chemin depuis Étiez jusqu’au pont de Sembrancher et à la reconstruction de ce pont, avec l’aide de Sembrancher ; Bourg-Saint-Pierre, Liddes et Orsières doivent rétablir la route entre Sembrancher et Bovernier, avec toutes les difficultés que cela représente. Pour ce dernier secteur, le commissaire convoque 60 Orserains, 30 Lidderains et 15 Bordillons (Bourg-Saint-Pierre). Les travaux débutent le 25 et 26 juin. La suite du chemin, entre Bovernier et Martigny, est, quant à elle, prise en charge par des ouvriers de Bovernier et de la Combe (Martigny)[[195]](#footnote-195).

Ces premières mesures portent certains fruits. Le soir du 23 juin, un chemin est déjà rétabli dans toute la vallée de Bagnes jusqu’au glacier du Giétro, même s’il s’est considérablement rallongé en raison des nouveaux obstacles à franchir[[196]](#footnote-196). Il s’agit d’un ouvrage précaire : le 18 juillet, le pont au Châble est encore « impraticable aux mulets et difficile pour les piétons » et la route à char est anéantie à six endroits[[197]](#footnote-197). A la mi-juillet, le pont de Sembrancher et la route entre ce village et le rocher de la Monnaie sont rétablis[[198]](#footnote-198). Par contre, en aval, la reconstruction de la route pose d’énormes problèmes. Les corvées sont impuissantes face aux difficultés. L’intervention de l’ingénieur cantonal, Ignace Venetz, est vivement demandée. On vient le prier chaque jour d’y faire au moins un chemin à mulet[[199]](#footnote-199). Il faut attendre pourtant la mi-septembre pour qu’un semblant de chemin soit en place[[200]](#footnote-200), ce qui ne suffit guère aux Entremontants qui, à la même époque, ont leurs parchets viticoles à vendanger à Martigny et à Fully. À l’automne, les travaux à entreprendre restent encore immenses dans cette zone, comme en témoigne une longue liste dressée par le commissaire Isaac de Rivaz le 10 octobre (Voir ILLUSTRATION 4.3)[[201]](#footnote-201).

Il faudra encore plusieurs années d’effort pour que les voies de communication soient stabilisées de Martigny au sommet de la vallée de Bagnes. Les infrastructures construites en urgence sont modifiées et améliorées avec le temps, à l’image du pont de Mauvoisin rebâti en pierre en 1828[[202]](#footnote-202). Des travaux de longue haleine sont également réalisés, comme le percement de la galerie de la Monnaie (voir ILLUSRTATION 4.1). Devant le danger que représente ce passage, l’idée de percer le rocher avait germé déjà avant la débâcle. Mais depuis la vague destructrice, il n’y a plus vraiment le choix : les détériorations amenées par la catastrophe et les éboulements fréquents rendent impossible le rétablissement d’une route sur la rive gauche de la Dranse, comme cela était le cas auparavant. Il est donc décidé de la faire passer sur la rive droite, à travers le rocher, et en attendant, elle doit le longer. Le Conseil d’État adjudique l’ouvrage à des entrepreneurs en juillet et Ignace Venetz en dessine les plans. Les travaux, commencés dès le mois d’août, rencontreront de nombreuses complications, mais le percement d’un tunnel de 72 mètres de long finit par se faire. L’ouvrage est achevé en début 1820[[203]](#footnote-203).

**La Dranse à contenir**

Dans les semaines qui suivent la catastrophe, la Dranse, « cette indomptable bagnarde »[[204]](#footnote-204), fait encore de temps à autres des siennes, comme le 25 juin[[205]](#footnote-205) et le 4 juillet[[206]](#footnote-206). Il faut dire que la saison des hautes eaux débute et que la majorité des digues ou barrières ont été détruites. Sans ces protections, les terrains continuent à s’effriter et de nombreuses propriétés sont toujours en danger, comme à Sembrancher où certaines maisons « sont pour ainsi dire suspendues » au-dessus de la rivière[[207]](#footnote-207).

La lutte contre la Dranse a lieu partout, de Bagnes à Martigny. Il faut surtout rétablir et renforcer les digues, ce qui n’est pas toujours évident face à une rivière qui s’emporte parfois. Le commissaire Zimmermann relate ce travail en des termes rappelant le champ de bataille : « On se battit avec elle [la Dranse] jusqu’à dix heures de la nuit où l’on put enfin la forcer à la retraite ; aujourd’hui matin [26.06] à l’aube du jour on s’aperçut d’une nouvelle attaque… »[[208]](#footnote-208). Le nouveau cours pris par la rivière pose également problème. L’ingénieur cantonal est alors sollicité pour y remédier : par exemple, le 25 juin, le président du dizain d’Entremont lui demande son aide afin de tracer « un cours à la Dranse depuis la chapelle Saint-Marc jusqu’à Pierre Grosse, où elle fait beaucoup de contours nuisibles »[[209]](#footnote-209).

Les difficultés sont plus importantes à Martigny. Entre La Condémine et le pont de la Bâtiaz, la Dranse est en partie hors de son cours ordinaire, les digues sont détruites et les terrains adjacents dévastés. La rivière continue à faire des ravages aux Champs du Bourg, aux Épineys, à la Bâtiaz, etc. Elle a aussi entamé le vignoble, notamment les vignes qui produisent le fameux Coquimpey[[210]](#footnote-210). Le 27 juin, le Conseil d’État nomme une commission spéciale pour remédier à la situation[[211]](#footnote-211). Elle est composée d’Isaac de Rivaz, ancien conseiller d’État, du comte de Quartéry, du grand châtelain de Conthey Duc, d’Adrien Zimmermann, major et commissaire envoyé à Martigny, et d’Ignace Venetz, ingénieur cantonal. La première séance a lieu le 29 juin à l’auberge de la Grand-Maison. Elle réunit les membres de la commission mais aussi les présidents du dizain et de la commune, des conseillers locaux et des notables représentant les propriétaires concernés. La discussion porte surtout sur un plan de direction et d’alignement de la rivière proposé par l’ingénieur Venetz. Une visite *in situ* a également lieu. Le projet, qui semble satisfaire tout le monde, est finalement adopté (voir ILLUSTRATION 4.2)[[212]](#footnote-212).

Les travaux peuvent alors commencer avec l’apport des corvées provenant des communes de la région. Le 9 juillet, les difficultés sont encore nombreuses, notamment en raison de la faiblesse des barrières, alors que la Dranse est toujours menaçante[[213]](#footnote-213). Le 14 juillet, les préparations pour l’alignement de la Dranse sont en cours : des piquets ont été plantés et l’ouverture d’un canal pour diriger la rivière doit débuter. La fin des travaux est prévue pour le 1er août. L’ingénieur cantonal n’est cependant pas très optimiste. Il constate que l’ouvrage ne se fait pas avec beaucoup de diligence ; de plus, les moyens commencent à manquer parce que, comme le foin fait défaut, les habitants vendent leurs chevaux ; il est dès lors difficile de trouver des chars pour travailler aux barrières. Ignace Venetz demande alors au Conseil d’État s’il faut poursuivre les travaux d’alignement[[214]](#footnote-214). Nous ignorons la décision du gouvernement et si le travail a bien été effectué. La tâche n’apparaît en tout cas pas dans le rapport du commissaire Isaac de Rivaz daté du 10 octobre, qui dresse la liste de toutes les « opérations essentielles qui restent à faire dans les deux dizains [Martigny et Entremont] »[[215]](#footnote-215). On sait par contre, qu’une année plus tard, au mois d’août 1819, la bourgeoisie de Martigny décide de construire une digue pour protéger les propriétés sinistrées par le nouveau cours de la rivière qui s’était formé le long des vignes de la Bourrigne et du Rossettan[[216]](#footnote-216). Au lieu de passer à la caisse, les propriétaires préfèrent céder leur bien fonds à la bourgeoise de Martigny, qui, grâce à cette manœuvre vraisemblablement orchestrée, a désormais toute latitude pour agir.

**Des étendues à déblayer et un air à purifier**

Une lourde tâche supplémentaire attend les habitants de la région au soir du 16 juin. Les eaux qui ont déferlé à travers la vallée ont emporté avec elles d’énormes quantité de terre, de bois, de rochers et de gravats en tout genre, qui se sont déposés au gré des obstacles naturels, mais surtout dans la plaine de Martigny. Dans cette commune, un immense travail de déblaiement doit avoir lieu. Les travaux consistent d’une part à vider les caves inondées de leur contenu – eau, fange et denrées altérées – et d’autre part à libérer les rues, les chemins et certains terrains de la boue et des débris venus s’y amonceler. Il s’agit aussi de purifier l’air, car une « odeur de fermentation putride » s’est répandue dans la région. Le commissaire Isaac de Rivaz craint que « cette cause de maladie », jointe à l’humidité, puisse occasionner une épidémie lors des chaleurs estivales[[217]](#footnote-217).

Les opérations prennent pourtant du temps. Le 28 juin, douze jours après la débâcle, l’eau a été retirée des caves, mais les habitants travaillent toujours à les vider de leur fange ; la grande rue (du Bourg ?) n’est pas encore déblayée jusqu’au pavé ; on estime alors à 2000 journées le débarras des tas formés par les décombres des maisons et les arbres[[218]](#footnote-218). Le 30 juin, des ouvriers sont détachés pour chercher les cadavres d’animaux[[219]](#footnote-219) sous les tas de bois et de broussailles[[220]](#footnote-220). Le 11 juillet, la grande rue de l’hôtel de l’Aigle jusqu’au cimetière (vers l’église) n’est toujours pas complètement dégagée : des tas de bois et de terre croupissent devant les maisons, ce qui « fait un très mauvais effet à Martigny ». La circulation est parfois entravée par les voitures qui, ne pouvant être rangées, bloquent la rue[[221]](#footnote-221). L’ingénieur Venetz, qui remplace le commissaire du gouvernement tombé malade, propose de convenir ces travaux de déblaiement avec un particulier et d’y faire contribuer les riverains. A cette date, près d’un mois après la catastrophe, des dépouilles d’animaux en putréfaction sont encore trouvées et enterrées. Certains tas de débris répandent « une odeur insupportable », mais l’ingénieur n’ose pas y mettre systématiquement le feu, de peur de déclencher des incendies sur les barrières de la Dranse, auxquelles les tas de bois sont parfois accolés[[222]](#footnote-222).

Afin d’épurer l’air et d’éviter les maladies, des fumigations sont organisées[[223]](#footnote-223). Un canal est également construit « pour donner de l’eau à la Ville et au Bourg, ce qui aidera beaucoup à purifier l’air ». On cherche enfin, par tous les moyens possibles, à donner des écoulements à l’eau[[224]](#footnote-224).

Par la suite, la situation semble s’améliorer. Seuls les tas de bois resteront en place jusqu’à l’automne, en raison des dissensions entre les autorités communales de Martigny et celles de l’Entremont qui en revendiquent la propriété[[225]](#footnote-225).

**Un glacier à surveiller et à maîtriser**

Alors que les sinistrés, aidés par leurs concitoyens, s’activent dans la vallée et la plaine, le glacier du Giétro fait à nouveau parler de lui. Si les nouvelles étaient plutôt rassurantes à la fin juin[[226]](#footnote-226), puisque le lac s’était complètement vidé, courant juillet, la situation évolue.

Le 5 juillet, dans une lettre adressée au Conseil d’État, le commissaire du gouvernement de Torrenté évoque le souhait d’envoyer l’ingénieur cantonal au Giétro, dès qu’il aura un moment à lui, pour voir s’il n’y a pas des travaux à exécuter afin de « se garantir d’inondations même prochaines »[[227]](#footnote-227). Cette requête ne semble exaucée que quelques semaines plus tard : le 24 juillet, Ignace Venetz déjeune avec Isaac de Rivaz, un autre commissaire, et lui avoue ses inquiétudes au sujet du glacier : l’ouverture faite dans la glace par la débâcle est très étroite et pourrait se refermer à la première chute de glace ou de neige ; la situation est très périlleuse. L’ingénieur souhaite opérer immédiatement des « travaux préservatifs ». Le commissaire propose alors d’envoyer trois « maçons intelligents » pour examiner la situation, mais Ignace Venetz rétorque qu’il faut les personnes les plus expérimentées du pays. Ce dernier pense qu’une seconde débâcle l’année suivante est presque inévitable, car « le grand glacier continue de descendre » et augmente la largeur de la barre de glace[[228]](#footnote-228). Suite à ces entretiens, l’ingénieur rédige un rapport en 13 points avec l’aide de Hans Conrad Escher de la Linth. Cet homme politique zurichois, grand spécialiste de géologie et d’hydrologie[[229]](#footnote-229), était monté voir le glacier le 23 juillet. Une visite officielle de la barre de glace est également organisée le 27 juillet en présence de députés des communes de Martigny, Sembrancher et Bagnes. Ces derniers reconnaissent que tout ce qui est dans le rapport est vrai et que « l’on doit dès à présent s’occuper de moyens de prévenir les désastres de cet événement presque inévitable »[[230]](#footnote-230).

À partir de cette date, la machine est lancée. Les craintes se vérifient d’ailleurs très vite : en fin septembre, on apprend que l’ouverture de la barre de glace faite lors de la débâcle est à nouveau bouchée. La situation est jugée critique[[231]](#footnote-231). En prévision des coûts de l’ouvrage qui s’annoncent importants, les autorités cantonales prennent contact avec les principaux donateurs : elles leur demandent la permission d’utiliser un quart des dons adressés aux sinistrés pour des travaux de prévention au glacier, ce qui est accepté par tous[[232]](#footnote-232), même si des avis divergents existent[[233]](#footnote-233). Pour régler le problème au glacier, certains projets émergent : entre autres, construire une galerie dans les rochers du Mauvoisin ou faire éclater des parties du glacier avec de la poudre. Ces intentions se révèlent finalement irréalisables. Face à ces difficultés, quelques interventions d’urgence ont lieu dès l’automne 1818[[234]](#footnote-234). On construit également un baraquement à proximité de la barre, dans « une grotte du Mauvoisin », pour faciliter le travail des ouvriers[[235]](#footnote-235). Ces mesures provisoires, dont les résultats sont mitigés, ont le mérite d’éviter une nouvelle catastrophe les années suivantes.

Le danger n’étant pas écarté, le Conseil d’État décide, en 1820, sur l’impulsion de l’ingénieur cantonal[[236]](#footnote-236), de mener des investigations pour trouver une solution durable. Une commission d’experts suisses est créée. Elle se compose de Hans Conrad Escher de la Linth de Zurich, du professeur de physique Trächsel de Berne et de Jean de Charpentier, directeur des mines de sel de Bex. C’est dans ce contexte que Jean-Pierre Perraudin, un Bagnard qui sera reconnu plus tard comme un des précurseurs de la théorie des glaciers, est convoqué le 14 juin 1820 par le gouvernement valaisan pour répondre à des questions relatives à la barre de glace[[237]](#footnote-237). Les réponses de cet observateur attentif servent alors de base aux discussions des spécialistes[[238]](#footnote-238). La même année, la commission rend un rapport détaillé sur la situation et conseille une surveillance attentive du glacier[[239]](#footnote-239). L’ingénieur Venetz est chargé d’entreprendre les travaux. Son idée est la suivante : il utilise les eaux de la montagne proche de la Liaz, qu’il fait mener jusqu’à la barre de glace à l’aide de quatre conduits, afin de « scier » le glacier sur deux côtés parallèles et faire ainsi tomber la voûte qui surplombe la Dranse[[240]](#footnote-240). Le succès semble au rendez-vous, mais les travaux doivent se répéter d’année en année, car, à chaque hiver, la barre se reforme.

Durant les premières années, les travaux s’effectuent dans des conditions difficiles. Plusieurs ouvriers tombent dans des crevasses ; Ignace Venetz lui-même en fait l’expérience en 1823. Certains sont blessés, un y trouvera la mort[[241]](#footnote-241). En 1824-1825, l’ingénieur doit également faire face à une polémique lancée par le chanoine Blanc, chapelain à Bagnes et ancien professeur de physique au collège de Saint-Maurice ; celui-ci met en doute les opérations menées au Giétro[[242]](#footnote-242). Il a cependant le soutien des experts et la polémique est finalement étouffée.

Menés avec un effort soutenu durant les deux décennies qui suivent la débâcle, les travaux perdureront encore jusqu’en 1884, même si, depuis le milieu du siècle, leur réelle utilité semble contestable[[243]](#footnote-243).

**Illustrations**

**4.1 Photos anciennes inédites de la galerie de la Monnaie**

Photos anciennes INEDITES de la galerie de la Monnaie : il y a trois photos du tunnel de la Monnaie qui doivent dater d’environ 1865-1870

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8432928p/f28.item.r=Valais.zoom>

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8432928p/f29.item.r=Valais.zoom>

**4.2 Plan de la Dranse à Martigny dessiné par Ignace Venetz**

Légende : Plan de la Dranse et de son nouveau cours à Martigny, dessiné par l’ingénieur cantonal Ignace Venetz à la fin juin 1818. (AEV 3 DTP 28.3/11)

**4.3 Plan de la nouvelle route entre Martigny-Croix et le tunnel de la Monnaie (1818-1819)**

Légende : Plan du projet de nouvelle route entre Martigny-Croix et le tunnel de la Monnaie, 1818-1819. (AEV, 3 DTP 28.7.2/12)

**6. Un vaste élan de générosité : les collectes et les dons**

Arnaud Meilland (Bureau Clio)

L’élan de solidarité qui suit la débâcle dépasse largement les frontières cantonales et même fédérales. Il s’exprime de différentes manières, selon le rayon d’action et les moyens matériels et financiers des donateurs : corvées d’hommes et de chars pour les travaux d’urgence sur le terrain, dons en nature (pain, céréales, etc.) et en argent, accueil des enfants des sinistrés, désintéressement de créanciers, soutiens familiaux et communautaires, etc. Cette aide, pas toujours facile à mesurer, est parfois spontanée et privée, parfois dirigée par les autorités politiques.

Les collectes en argent représentent un rouage essentiel de cette solidarité. Dès la fin juin, grâce à des initiatives personnelles ou des démarches des pouvoirs publics, les premières sont organisées. Parmi toutes celles qui sont mises en place, deux sortes du lot : la souscription des Anglais et les collectes des cantons suisses. D’autres dons, provenant principalement de l’étranger, viennent également grossir ces recettes.

**La souscription anglaise de Lausanne : une leçon d’efficacité**

L’amour des Anglais pour les Alpes est une histoire ancienne et bien connue. Depuis la fin du XVIIIe siècle, leur présence est d’ailleurs avérée en Valais[[244]](#footnote-244). Il n’est donc pas étonnant d’en trouver quelques-uns au nombre des sinistrés de la débâcle du 16 juin 1818[[245]](#footnote-245). Cela est plus surprenant de voir la rapidité avec laquelle certains ressortissants de ce pays vont agir pour organiser des collectes, preuve de leur attachement pour la région sinistrée, mais aussi sans doute d’un certain savoir-faire en la matière.

Cinq jours à peine après le 16 juin, un Anglais, M. Edward Greathed, est mis en relation avec le grand bailli du Valais Charles Emmanuel de Rivaz[[246]](#footnote-246). Il souhaite obtenir des informations sur la catastrophe. Peu après, le 29 juin, il se joint à quelques compatriotes pour ouvrir une souscription anglaise. Le comité d’organisation, basé à Lausanne, est composé de Mr Stratford Canning, ambassadeur anglais (voir ILLUSTRATION 5.1), qui en est le président, Mr J. T. Capel, Mr George Hankin, Mr Edward Greathed, Mr J. Smith Wright et le révérend Thomas Jones ; que du beau monde en quelques sortes ! Cette collecte privée s’adresse aux Anglais qui se trouvent en Suisse et qui connaissent ce « beau pays »[[247]](#footnote-247). Un imprimé en anglais est réalisé aussitôt, et sans doute diffusé dans toute la Confédération. Outre les indications pratiques, il contient les noms des premiers donateurs, dont les membres du comité, et les montants qu’ils ont donnés[[248]](#footnote-248), afin d’inciter la générosité par l’exemple.

La souscription reste ouverte jusqu’à la fin septembre 1818[[249]](#footnote-249). Elle réunit un montant équivalent à 9561 francs de Suisse, réduit à 8816,2 francs, après quelques déductions inévitables, même si les banquiers n’ont rien demandé pour leur travail[[250]](#footnote-250). La somme est déposée à la banque de Molin et Cie à Lausanne et est à disposition des autorités valaisannes dès le début octobre. Des listes nominales des souscripteurs ont été conservées[[251]](#footnote-251). Les individus y sont classés par villes: 50 à Lausanne, 29 à Genève, 5 à Berne, 2 à Bâle, 5 à Zurich, 1 à Neuchâtel, mais aussi 11 à Paris et 10 à Londres. On y apprend également qu’une souscription spécifique a été ouverte à Genève sous la présidence de Lord Caledon : 52 individus y ont participé. En tout, ce ne sont donc pas moins de 165 individus qui souscrivent à cette collecte. Avec un don de 337 francs de Suisse (500 francs de France) chacun, les deux plus généreux donateurs sont Stratford Canning, président du comité, et W. Thomas Athorpe, qui se trouvait à Martigny au moment de la débâcle. Belle exemple de générosité d’un individu qui pourtant a failli laisser sa vie et subi des pertes ! À noter encore qu’un certain Milton fait un large don après la fermeture de la souscription, faute d’avoir pu le faire dans les temps[[252]](#footnote-252).

En marge de cette souscription, le prieur de Martigny, Joseph Darbellay, reçoit également de nombreux dons d’étrangers de passage, principalement des Anglais. Sur l’impulsion de Stradford Canning, il sollicite ces secours à l’aide de trois affiches adressées « aux illustres voyageurs »[[253]](#footnote-253), qui sont réparties dans deux auberges de Martigny et au prieuré du même lieu[[254]](#footnote-254). Durant tout l’été, le prieur est en contact avec le comité de Lausanne, par l’intermédiaire d’Élisabeth Jeanne de Cerjat et du frère de cette dernière, Charles de Cerjat, membres d’une famille de la noblesse vaudoise dont le père avait acquis la nationalité britannique[[255]](#footnote-255). Avec l’accord du prieur, l’argent ainsi perçu est additionné à la souscription anglaise[[256]](#footnote-256).

Le comité dirigé par Stardford Canning a des exigences quant à la destination de tout cet argent récolté par leurs soins. Il souhaite tout d’abord que le prieur de Martigny soit un des membres qui distribue une partie de la souscription[[257]](#footnote-257), volonté qui sera respectée puisque ce dernier fera partie du Comité de bienfaisance[[258]](#footnote-258). Il précise également que « c’est l’intention des souscripteurs et bien la nôtre que cet argent soit appliqué exclusivement au soulagement des familles les plus indigentes qui ont souffert de l’inondation » ; il faut « donner en général la préférence aux familles qui habitent les parties les plus reculées du territoire inondé, et qui par conséquent se sont trouvées le moins dans le cas de recevoir d’autres secours »[[259]](#footnote-259).

Pour finir, cette collecte n’est pas la seule effectuée par des Anglais. Une autre est mise sur pied à Londres, grâce à l’entremise d’un jeune Vaudois, Victor Gex, commis dans la maison de M. L. A. de la Chaumette, négociant de la ville. Ce dernier, averti par son employé, organise dès le mois de juillet 1818 une souscription qui rencontrera également un beau succès (voir ILLUSTRATION 5.2)[[260]](#footnote-260).

L’efficacité des Anglais est donc impressionnante. En termes de collectes, seul le gouvernement vaudois sera plus prompt. Cette rapidité d’exécution semble indiquer que la mécanique anglaise est bien huilée ! D’autant qu’il s’agit d’une générosité affichée, puisque tous les donateurs sont nommément mentionnés à quelques exceptions près, contrairement à la plupart des bienfaiteurs des autres collectes. Pour les Anglais, soigner son image et celle de son pays est à l’évidence un moteur à la générosité.

**Une chance nouvelle : l’aide confédérale**

En été 1818, cela ne fait que 3 ans que le Valais a intégré la Confédération helvétique, même s’il en était depuis longtemps un allié proche. L’appartenance à ce corps politique, nouvellement régénéré par le Conseil de Vienne, lui offre des perspectives nouvelles, malgré les réticences du début. Au lendemain de la débâcle, les autorités valaisannes font pourtant preuve d’un certain manque de réaction en oubliant de tenir informer leurs confédérés. C’est l’avoyer Niklaus Friedrich von Mülinen de Berne, canton directeur de la Confédération, qui adresse un courrier au grand bailli Charles Emmanuel de Rivaz le 23 juin : il déplore à demi-mots le fait d’avoir été averti de la catastrophe uniquement par des lettres du canton de Vaud[[261]](#footnote-261). Les automatismes confédéraux ne semblent pas encore acquis du côté valaisan ! Pourtant, par la suite, l’aide des cantons se révélera d’un apport considérable.

Parmi les cantons suisses, les autorités vaudoises sont les premières à réagir après la catastrophe en organisant dès le 26 juin une collecte générale dans tout leur territoire[[262]](#footnote-262). Cette promptitude n’est pas étonnante, dans la mesure où ces autorités étaient au courant depuis le 12 mai qu’une débâcle se préparait au fond de la vallée de Bagnes. Averties par les « bruits publics », elles avaient même dépêché Jean de Charpentier, directeur des mines de sel de Bex, pour évaluer la situation au glacier du Giétro, avant même que le Conseil d’État valaisan les prévienne officiellement, ce qui fut fait à peine deux jours plus tard[[263]](#footnote-263). Il faut dire qu’une partie du territoire vaudois était potentiellement menacé. La collecte du canton de Vaud rencontre un grand succès. L’argent arrive en Valais dans la deuxième moitié d’août, à peine deux mois après la catastrophe[[264]](#footnote-264). Aucune autre collecte privée ou publique ne fait mieux. Elle participe ainsi au soulagement des familles les plus pauvres dès le début septembre.

Les quêtes dans le reste du pays, à part peut-être à Genève – qui était aussi en contact avec le Valais avant la débâcle[[265]](#footnote-265) – et à Berne – qui a fait un don d’urgence de 4000 livres suisses[[266]](#footnote-266) – démarrent plus tard. Il faut attendre l’ouverture de la diète fédérale qui commence le 6 juillet pour que les choses bougent. Un « tableau touchant » des malheurs de la vallée de Bagnes et de Martigny est prononcé à l’ouverture de la diète par l’avoyer de Berne von Mülinen. Le député valaisan Gaspard Delasoie, de Sembrancher, relate dans une lettre destinée au grand bailli de Rivaz que plusieurs députés des autres cantons s’étonnent que le Conseil d’État du Valais ne leur a pas encore donné de relation officielle de l’événement, car cela pourrait lui procurer des secours plus abondants[[267]](#footnote-267). La chose est réparée le 9 juillet, date à laquelle les autorités valaisannes envoient une lettre circulaire à tous les états confédérés, pour leur présenter la situation et pour solliciter leurs secours fédéraux[[268]](#footnote-268). Un rapport circonstancié est également transmis au canton directeur, par l’intermédiaire de la députation valaisanne. Cette action officielle était nécessaire, car, comme le rapporte le député Delasoie dans une lettre datée du 20 juillet, « nos voisins sont convaincus et bien touchés de nos malheurs ; ceux qui sont un peu plus éloignés sont plus ou moins portés à croire que les gazettes, les récits de brochure ont plus ou moins exagéré ; et enfin l’on aime à croire ce qui est annoncé officiellement »[[269]](#footnote-269).

Depuis cette date, tous les cantons, à l’exception de Saint-Gall qui est aussi dans une situation difficile[[270]](#footnote-270), entreprennent des collectes sur leur territoire, avec plus ou moins de célérité. Certains députés de la diète fédérale jouent un rôle actif, comme Joseph Des Arts à Genève[[271]](#footnote-271) ou von Mülinen à Berne[[272]](#footnote-272). L’argent de la plupart de ces quêtes arrive en Valais entre l’automne 1818 et le printemps 1819, mais il faudra attendre le mois de mars 1820 pour que le Tessin fasse parvenir la sienne[[273]](#footnote-273). En envoyant les montants collectés, les cantons font parfois part de quelques exigences, c’est le cas par exemple du canton de Vaud, qui demande que l’argent soit employé « au soulagement des personnes que la catastrophe a rendu les plus malheureux en leur laissant la moindre ressource », ou du canton de Genève, qui précise que la collecte soit « uniquement destiné(e) à soulager sans distinction de religion ou de patrie, mais en raison de leurs besoins les malheureux habitants des vallées victimes des désastres du mois de juin dernier »[[274]](#footnote-274). Cette dernière remarque n’est pas anodine, puisque deux ressortissants genevois (Isaac Kolb et Joseph Pinon), qui possédaient des fabriques en Valais, ont subi de très grosses pertes lors de la débâcle. Le grand bailli de Rivaz comprend d’ailleurs très bien le message[[275]](#footnote-275).

Les collectes menées aux quatre coins de la Confédération (sans le Valais) rapporte 136 845,69 francs suisses, ce qui représente environ 80% de l’ensemble des dons faits pour les sinistrés (voir ILLUSTRATION 5.2 et 5.3). Les cantons de Berne et de Vaud sont de loin les plus généreux avec respectivement 26 891,02 et 26 121,18 francs suisses (voir ILLUSTRATION 5.4). L’aide confédérale a donc joué un rôle primordial dans les secours octroyés aux sinistrés, même si elle semble s’être limitée à ces collectes. La situation est semblable à celle qui avait prévalu à Goldau (Schwytz) en 1806, à peine douze ans plus tôt. Suite à l’effondrement d’une montagne qui avait coûté la vie à près de 500 personnes, l’ensemble des cantons avait fait preuve de générosité : une première dans l’histoire suisse[[276]](#footnote-276). L’aide y avait été non seulement financière, mais aussi humaine avec l’envoi d’équipes de secours de la part de certains cantons, ce qui, devant les difficultés de mise en œuvre d’une telle mesure, ne sera pas répété dans le cas de la débâcle du Giétro. Cette solidarité confédérale a sans doute joué un rôle dans le resserrement des liens entre états confédérés. Trois ans après son unification à la Confédération helvétique, elle offre donc au Valais l’occasion d’apprécier les avantages d’une telle association. D’autant que les réseaux suisses à l’étranger (régiments suisses en France, consulat à Londres, Marseille, Lyon, compatriotes à Paris, banquiers) lui rapportent des gains supplémentaires non négligeables (voir ILLUSTRATION 5.2).

Pour finir, il faut encore mentionner qu’une collecte est également réalisée au sein même du canton du Valais. Un arrêté du Conseil d’État est adressé à toutes les communes le 20 juillet 1818[[277]](#footnote-277), une semaine après celui envoyé aux cantons suisses. Le produit se montera à 5 740,37 francs suisses, ce qui est beaucoup pour une population aux moyens financiers limités et qui a déjà passablement donné en prestation en nature.

**D’autres collectes et des dons**

Les collectes des cantons suisses et celles initiées par les Anglais ne sont pas les seules à voir le jour. Le compte rendu publié en juillet 1820 par le Comité de bienfaisance établi à Martigny[[278]](#footnote-278) en dresse une liste exhaustive, accompagné de l’énumération de dons particuliers (voir ILLUSTRATION 5.2).

À titre d’exemple, voici encore deux cas. Le premier est la collecte de Philippe-Sirice Bridel, pasteur vaudois plus connu sous le nom du « doyen Bridel ». Grand connaisseur du Valais, dont il laissera une description très utile aux historiens d’aujourd’hui[[279]](#footnote-279), il s’est beaucoup démené en faveur des sinistrés de la débâcle, notamment en rédigeant et publiant plusieurs récits de ses courses au Giétro[[280]](#footnote-280). D’après un témoignage, il aurait même imaginé acheter du terrain en Valais pour les malheureux qui ont tout perdu[[281]](#footnote-281). Sa collecte, qui se monte à 75 louis (1200 francs suisses) et qui sera transmise au prieur de Martigny en novembre 1818, le déçoit[[282]](#footnote-282). Il faut pourtant préciser que ces communications publiées ont sans doute eu un impact important sur les autres collectes et que ses relations, notamment avec M. de Luze, négociant à Morges, ont ouvert d’autres voies payantes. Le deuxième cas est le don du duc et de la duchesse de Berry d’un montant de 1334 francs suisses (2000 francs français). Ce dernier, fils du futur Charles X, est alors un des principaux prétendants à la succession de Louis XVIII, roi de France, mais il sera assassiné en 1820. Leur don est fait en souvenir du dévouement de la fidélité des Suisses, « les plus anciens et les plus fidèles alliés de la France »[[283]](#footnote-283). Le comte de Talleyrand, ambassadeur de France en Suisse, s’occupe d’en informer le Conseil d’État valaisan le 14 juillet 1818. Il précise que le duc et la duchesse ne veulent pas que leur nom apparaisse dans les journaux[[284]](#footnote-284). L’ambassadeur fera lui-même un don généreux de 800 francs suisses.

**ILLUSTRATIONS**

**5.1 Portrait de Stratford Canning**

Stratford Canning (1786-1880), descendant d’une ancienne famille anglaise, diplomate et politicien britannique, cousin et protégé de George Canning (1770-1827), ministre des Affaires étrangères puis premier ministre.

S. Canning est chargé de missions pour le Foreign Office dès 1807, notamment à cinq reprises en Turquie. En 1814, il reçoit la charge de ministre plénipotentiaire en Suisse, vacante depuis 1799. Il supervise la restauration de la Confédération et prend part au congrès de Vienne en 1814-1815, comme membre de la commission chargée des affaires suisses. Il reste en Suisse jusqu’en 1819, puis sert ensuite aux Etats-Unis entre 1820 et 1824, comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. Il devient ambassadeur dans l’empire ottoman de 1825 à 1828, puis de 1841 à 1858. Entre 1828 et 1841, il est plusieurs fois député à la Chambre des communes. Il est élevé au rang de vicomte Stratford de Redcliffe en 1852. Dès 1858, il se retire de la vie publique[[285]](#footnote-285).

À l’époque de la débâcle du Giétro en 1818, S. Canning est en Suisse. Il vit à Lausanne. Sa jeune femme, Harriet Raikes, y est d’ailleurs décédée une année plus tôt. Il connaît bien la politique de ce pays puisqu’il contribue à sa destinée depuis 1814. Il connaît également le Valais : il y passe en septembre 1814 où il rencontre les autorités provisoires. Il participe ensuite à certaines discussions concernant la restructuration du canton en 1814-1815. Il côtoie alors Charles Emmanuel de Rivaz, qui sera grand bailli en 1818 lors des événements liés à la débâcle du Giétro, et d’autres politiciens valaisans qui semblent impressionnés par le « jeune mais distingué ministre »[[286]](#footnote-286). L’implication de S. Canning en tant que président de la souscription anglaise en faveur des sinistrés n’est donc par réellement une surprise !

**Photographie à trouver**

Portrait de Stratford Canning, gravure de G. J. Stodart d’après une miniature de A. Robertson, 1816, à voir dans Emile Biollay, « Des treize cantons du département (1813) aux treize dizains du canton (1815) », *Annales valaisannes*, 1965, p. 35 (voir directement avec Jean-Marc Biner)

**5.2 Tableau général des collectes et des dons**

*Collectes des cantons suisses*

|  |  |
| --- | --- |
| **Cantons** | **Montant de la collecte en francs suisses** |
| Zurich | 10 000 |
| Berne | 26 891,02 |
| Lucerne | 2200 |
| Uri | 200 |
| Schwytz | 768,40 |
| Unterwald et Obwald | 500 |
| Glaris | 1000 |
| Zoug | 400 |
| Fribourg | 4000 |
| Soleure | 3204,25 |
| Bâle | 12 580,67 |
| Schaffhouse | 3782 |
| Appenzell Rhodes-Extérieures et Rhodes-Intérieures | 1600 |
| Grisons | 3390 |
| Argovie | 8021,15 |
| Thurgovie | 3931 |
| Tessin | 2014,5 |
| Vaud | 26 121,18 |
| Neuchâtel | 8000 |
| Genève | 18 241,52 |
| **Total** | **136 845,69** |

*Collecte du Valais*

|  |  |
| --- | --- |
| Canton du Valais | **5740,37** |

*Dons des Suisses établis à l’étranger*

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulés** | **Montant des dons en francs suisses** |
| Des régiments suisses de la garde royale à Paris | 1224 |
| Collecte faite à Londres par les soins du consul suisse | 8752,65 |
| Collecte faite à Marseille par les soins du consul suisse | 928,10 |
| Souscription ouverte par le consul suisse de Lyon | 1601,55 |
| Dons des Suisses établis à Paris, recueillis par M. de Luze de Morges | 1724,80 |
| Envoi fait par M. Delessert, banquier suisse à Paris | 202,50 |
| Envoi fait par M. Delessert, banquier à Naples, et M. Imfeld à Turin | 64 |
| **Total** | **14 497,60** |

*Dons étrangers*

|  |  |
| --- | --- |
| **Donateurs** | **Montant des dons en francs suisses** |
| Son Altesse Royale Monseigneur le duc de Berry | 1334 |
| Son Excellence le comte de Talleyrand, ambassadeur de France en Suisse | 800 |
| M. Achard James, conseiller à la Cour royale de Lyon | 66,65 |
| Produit de la souscription anglaise ouverte en Suisse sous les auspices de son Excellence le ministre Stratford Canning | 8816,20 |
| Dons des voyageurs anglais traversant le Valais | 1084,12 |
| Don de Lord Milton | 246,75 |
| **Total** | **12 347,72** |

*Autres*

|  |  |
| --- | --- |
| Produit des boîtes et listes établies à Martigny, provenant aussi en majeure partie de dons faits par les voyageurs anglais et autres | **1088,25** |

*Totaux*

|  |  |
| --- | --- |
| Sommaire des dons et collectes parvenus en Valais pour les victimes de l’inondation | **170 519,63** |

**Autres apports en argent non comptabilisés dans le compte général, mais connus du Comité de bienfaisance. « Nombre d’autres [dons] sont restés cachés sous le voile de l’anonymat. »**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Intitulé** | **Montant en francs suisses** | **Précision** |
| Vente des bois recueillis dans le canton de Vaud et le dizain de Monthey | 4687,20 | Les ¾ ont été remis à la commune de Bagnes, et le quart restant à celles de Vollèges, Sembrancher et Bovernier |
| Collecte du doyen Bridel de Montreux | 1200 | Moitié pour Bagnes, moitié pour Martigny |
| Une dame anglaise | 160 | Distribué à 20 indigents de Martigny |
| Un anonyme, par l’intermédiaire du grand châtelain Theiler de Sion | 200 | Donné au président de la commune de Martigny |
| Anonyme | 1045 | Donné au prieur de Martigny pour être distribué |
| M. [Charles] de Cerjat de Lausanne | 80 | Donné au vicaire de Sembrancher |
| **Total** | **7372, 20** |  |

**5.3 Répartition des collectes et des dons faits en faveur des sinistrés, selon leur provenance (1818-1820)**

Remarque : Ce graphique ne tient pas compte des autres apports en argent qui ont été signalés par le Comité de bienfaisance dans son compte-rendu final mais qui n’ont pas été comptabilisés.

**5.4 Carte du volume des collectes en argent des cantons suisses en faveur des sinistrés**

Carte à faire faire au graphiste ou à un infographiste : carte de la Suisse avec les cantons. Dans chaque canton, représenter le volume des dons par un rond (ou autre symbole) plus ou moins grand selon le total des collectes effectuées (pour les chiffres par canton se reporter au tableau ci-dessus 5.2).

**5.5 Début de la proclamation adressée par le Conseil de Monthey à ses administrés pour lever une collecte en faveur des sinistrés de la débâcle du Giétro**

« Le Conseil de la commune de Monthey à ses chers concitoyens,

Cinq mois se sont écoulés dès l’époque où date l’affreuse catastrophe qui a plongé dans le deuil et la désolation une partie de nos compatriotes des dixains d’Entremont et de Martigny. Les débris de leurs habitations sont arrivés jusque dans nos campagnes, leur immense quantité qui gissait [sic] éparse sur les rives du Rhône n’attestait que trop l’étendue de leurs maux ; dès lors quel spectacle de malheurs de tous genres s’offrirent à la pensée de l’être sensible et compatissant, une épouse pleurant la perte de son époux, une mère désolée appelant en vain ses enfants chéris, engloutis dans les flots de ce déluge ; de jeunes orphelins errants, abandonnés, sans secours, sans asile ; des familles éplorées qui ont vu disparaître en un instant l’héritage de leurs pères, leurs demeures, leurs bestiaux, et leurs denrées, sont maintenant réduites au désespoir par la ruine entière de leur fortune ; si l’on jette d’un autre côté ses regards sur ce théâtre de douleurs, quelle multitude de maux et de dégâts dont les réparations ne souffrent aucun retard ! Quelle impression ne doit-il pas produire sur l’esprit et dans l’âme honnête et vertueuse ; il a déjà excité des sentiments de compassion dans le cœur de ces illustres et généreux étrangers qui parcourent nos montagnes, il se sont empressés dès les premiers moments de répandre sur ces infortunes le baume de la consolation ; ces sentiments se sont aussi manifestés chez nos confédérés, qui n’ont pas mis moins d’empressement à donner des preuves de leur bienfaisance, en apportant quelques adoucissement à leur sort.

C’est pour atteindre ce but que notre gouvernement vient d’arrêter une collecte générale dans toutes les communes du pays ; le Conseil n’aura rien à ajouter aux motifs que le Conseil d’État a mis en avant, pour exciter votre commisération et vous engager à secourir des frères qui dans des temps plus reculés nous ont aussi donné des preuves touchantes de l’intérêt qu’ils prenaient à notre fâcheuse position. C’est un devoir qu’on doit rendre mutuellement, et dans de pareilles circonstances l’on doit mettre de côté et faire taire tous ressentiments et n’écouter que la voix de l’humanité qui ne prêche qu’oubli et bienfaisance. (…)

Fait en séance du Conseil du 15 novembre 1818,

Le président Darbellay »[[287]](#footnote-287)

**7. Le Comité de bienfaisance**

Arnaud Meilland (Bureau Clio)

Après la débâcle, un organe joue un rôle essentiel dans l’organisation des secours. Il s’agit du Comité de bienfaisance. Créé par le gouvernement valaisan, mais fonctionnant de manière indépendante ou presque, sa tâche est lourde : répartir équitablement entre les sinistrés l’argent reçu des généreux donateurs. L’attente de la population est d’autant plus grande que certaines familles souffrent particulièrement de la situation. Le comité mettra pourtant près de deux ans à accomplir ce travail, en raison des difficultés rencontrées.

**Un manque à combler et une image à soigner**

L’idée de créer une commission des secours, appelée plus tard Comité de bienfaisance, n’apparaît pas immédiatement après le 18 juin. Dans les premiers jours, l’urgence est ailleurs. Mais après une à deux semaines, l’afflux des dons, notamment en argent, engendre une prise de conscience : il manque un organe qui permette de centraliser et de répartir équitablement ces offrandes, ce qui risque d’entraîner des effets néfastes non seulement pour les sinistrés, mais aussi pour l’image du canton.

Les premiers à constater cette carence sont les étrangers et les Confédérés de passage en Valais peu après la débâcle. Il s’agit parfois de voyageurs, mais aussi de curieux venus voir par eux-mêmes la région sinistrée. Nombre de ces individus souhaitent donner de l’argent pour venir en aide aux malheureux, mais ne savent où s’adresser pour faire leur don. Le 25 juin 1818, Charles d’Odet, commissaire du gouvernement valaisan envoyé en Entremont, soupe en compagnie de M. Duval, directeur des hôpitaux de Genève, et de M. Landolt, banquier dans la même ville, venus « visiter le glacier [du Giétro] »[[288]](#footnote-288). Ce dernier demande au commissaire de presser le Conseil d’État afin qu’il désigne une personne et un lieu où les voyageurs peuvent déposer leurs dons. Ne sachant pas à qui s’adresser, lui-même et plusieurs de ses connaissances les ont déposés chez le prieur de Martigny. Dans son rapport destiné aux autorités valaisannes, le commissaire, qui relate ces propos, se demande alors si le prieur utilisera cet argent pour les sinistrés de Martigny ou s’il le distribuera aussi à ceux d’Entremont. La question de l’égalité de traitement face aux dons se fait donc jour. Elle est pertinente, car le prieur avait bien l’intention d’utiliser l’argent reçu uniquement en faveur des pauvres de sa paroisse qui manquent alors « des choses nécessaires à la vie »[[289]](#footnote-289). Quelques jours plus tard, dans une lettre datée du 28 juin 1818, Adrien Zimmermann, l’autre commissaire gouvernemental, envoyé à Martigny, explique au grand bailli que les dons « méritent l’attention du gouvernement à ce qu’il établisse incessamment une commission qui soit chargée des plus minutieux détails, afin que les fonds confiés pour le soulagement de l'indigent soient répartis sur toutes ces classes, dans les contrées qui ont souffert et qu'il n'arrive pas avec l'argent des secours comme avec le pain que l'on a envoyé, qui a [sic] resté jusqu'à présent tout à Martigny, sans que les misérables victimes de l'Entremont aient eu leur part »[[290]](#footnote-290). Le risque de disparité est donc bien réel. La mise sur pied d’une commission chargée de centraliser les dons et de les distribuer équitablement devient à l’évidence une nécessité.

Un autre écueil est signalé par le président du dizain de Martigny, Philippe Morand : la multiplication possible des quêtes par des initiatives personnelles[[291]](#footnote-291). Si ces intentions partent d’un bon sentiment, le risque est double pour les autorités : perdre la maîtrise d’une partie des dons – avec le risque de créer des inégalités de traitement entre sinistrés – et assister à une prolifération de faux quêteurs. Ce dernier problème est d’ailleurs une réalité, en tout cas dans les rues de Lausanne, où de « jeunes personnes de 15 à 16 ans » font du porte à porte en se faisant passer pour des malheureux du Giétro[[292]](#footnote-292). Au-delà de ces risques avérés, le Conseil d’État a un autre souci. Il se rend progressivement compte que, devant l’afflux de liquidités qui semble se dessiner grâce aux actions privées ou publiques menées dans le canton, mais également en Suisse et à l’étranger[[293]](#footnote-293), le Valais devra rendre des comptes sur la gestion de ces grosses sommes d’argent. Il s’agit non seulement d’une question morale, mais aussi d’une question d’image, alors que celle-ci venait d’être écornée[[294]](#footnote-294).

**Une mise en place hésitante**

Face aux dérives qui se dessinent, la mise sur pied d’une commission qui incarne la gestion des dons, leur centralisation et leur juste répartition devient nécessaire. D’autant que, comme le rapporte déjà le 7 juillet le député valaisan Gaspard Delasoie, c’est également le souhait des députés de la diète fédérale, qui y voient un moyen d’obtenir des secours plus abondants[[295]](#footnote-295). Le Conseil d’État décide alors de créer un « comité de bienfaisance » qui est confié « à des mains (…) vertueuses et éclairées, dont la réputation commande la confiance publique et ne laisse dans l’opinion aucun doute sur l’équité avec laquelle il y aura été procédé »[[296]](#footnote-296).

Début juillet, le gouvernement valaisan choisit cinq personnalités qui peuvent incarner ce rôle important (Voir ILLUSTRATION 6.1 et 6.2). Contactées par courrier, ces dernières se montrent plus ou moins enthousiastes à faire partie de cette mission[[297]](#footnote-297). Il faut dire que l’ampleur de la tâche et la lourde responsabilité a de quoi effrayer, sans compter que toutes sont déjà occupées au quotidien par leur fonction. Le premier à répondre est François Delacoste (7 juillet), qui est prêt à s’engager mais pas dans l’immédiat en raison de la maladie de sa femme[[298]](#footnote-298), argument qu’il n’utilise d’ailleurs pas pour la première fois[[299]](#footnote-299), mais qui semble justifié puisque cette dernière, de santé fragile, mourra dans les années qui suivent alors qu’elle est encore jeune[[300]](#footnote-300). Le deuxième est l’ancien capitaine Eugène de Courten (15 juillet). Il a prévu d’aller en cure quinze jours aux bains de Loèche. Si ce délai ne représente pas un obstacle, il accepte[[301]](#footnote-301). Le prieur de Martigny, qui est déjà à ce moment-là une figure incontournable des secours puisque les étrangers lui confient des dons, est le troisième à répondre (16 juillet). Il accepte sans broncher[[302]](#footnote-302). Le quatrième est le curé de Saint-Maurice qui, de retour d’une « excursion alpine », accède à la demande malgré sa surprise (20 juillet)[[303]](#footnote-303). Étonnamment, le dernier à répondre est le prévôt du Grand-Saint-Bernard, Jean-Pierre Genoud, qui doit pourtant prendre la présidence du comité. Il ne le fait que le 24 juillet, près de deux semaines après l’envoi de la lettre du Conseil d’État, en expliquant qu’il n’en a eu connaissance que le jour même. Dans sa missive, il s’emploie à présenter au grand bailli plusieurs raisons qui l’empêchent de faire partie du comité, notamment les affaires courantes de la Maison du Grand-Saint-Bernard et la rupture de la route qui le gênerait dans les descentes à Martigny et l’obligerait à faire un détour fatigant et dangereux par le Mont-Chemin. Il finit par demander que quelqu’un d’autre soit choisi pour mener à bien cette tâche[[304]](#footnote-304). Le grand bailli insiste[[305]](#footnote-305) et, le 30 juillet, le prévôt du Grand-Saint-Bernard ne peut finalement « que se rendre aux vœux du Conseil d’État »[[306]](#footnote-306).

Au dernier moment, deux membres sont ajoutés au comité. Le commissaire du gouvernement, Isaac de Rivaz, envoyé dans les régions sinistrées depuis le 9 juillet, avait écrit au grand bailli le 1er août pour lui expliquer que l’incorporation du curé de Bagnes était nécessaire afin d’éviter « des désagréments très notables »[[307]](#footnote-307). Les habitants de Bagnes se sentent en effet défavorisés par rapport à ceux de Sembrancher et de Martigny qui sont représentés dans le comité respectivement par le prévôt – qui est aussi curé de Sembrancher – et le prieur. Deux jours plus tard, le grand bailli annonce au prévôt que le comité comptera sept membres : le curé de Bagnes et le curé de la ville de Sion font désormais partie du nombre[[308]](#footnote-308). Ce dernier ayant refusé[[309]](#footnote-309), il est remplacé par le vicaire de Monthey (voir ILLUSTRATION 6.1 et 6.2)[[310]](#footnote-310).

La première séance du Comité de bienfaisance débute 50 jours après la débâcle. Elle se tient le 5 et 6 août à la maison du Grand-Saint-Bernard à Martigny[[311]](#footnote-311). Seul le vicaire de Monthey manque à l’appel, ayant été averti trop tard. Le travail peut donc enfin commencer. Il était temps, car la situation devient préoccupante sur le terrain et l’urgence se fait de plus en plus sentir du côté des sinistrés qui n’ont pas encore reçu d’aide financière. Comparée à la rapidité de certaines actions gouvernementales après la débâcle, la constitution du Comité de bienfaisance a pris du temps à se mettre en place. Elle préfigure d’une certaine manière les difficultés auxquelles ses membres seront confrontés dans l’accomplissement de leur tâche.

**Une lourde responsabilité**

La mission principale du Comité de bienfaisance consiste à répartir entre les sinistrés l’argent reçu des nombreux donateurs valaisans, suisses ou étrangers. Il ne s’agit pas d’une tâche facile, car l’attente est grande du côté des 1268 familles, individus isolés ou corporations concernés dont certains se trouvent dans des situations particulièrement délicates. Estimé au départ à un travail de deux à trois jours par semaines[[312]](#footnote-312), le comité ne se réunit finalement qu’une demie dizaine de fois en deux ans[[313]](#footnote-313). Mais cela ne minimise en rien son action, car la plupart de ses membres sont actifs en dehors de ces réunions.

Pour effectuer une répartition équitable, le comité a besoin de plusieurs informations : il doit savoir à combien se montent les pertes de chaque sinistré et juger si leur situation matérielle et personnelle leur permet de faire face. Dès sa première séance au début août, il élabore un modèle de tableau qui doit servir à dresser « des états détaillés et nominatifs des dégâts »[[314]](#footnote-314). Ce canevas comprend les rubriques suivantes : le nom de chaque particulier, la nature et l’évaluation de ses pertes, le nombre d’enfants en bas âge et d’adultes dont il a la charge, la classe à laquelle il sera lié selon son degré d’indigence, le besoin dans lequel il se trouve, sa fortune présumée, ainsi que les observations du comité. Ce modèle ayant été distribué dans toutes les communes concernées, les sinistrés viennent alors, un à un, faire leur déclaration de dégâts. Ces longues listes détaillées sont encore aujourd’hui conservées aux archives du Grand-Saint-Bernard[[315]](#footnote-315).

Lors de la même séance, le comité choisit aussi de répartir les sinistrés en quatre classes, selon leur richesse (1 étant la plus pauvre et 4 la plus riche), et de subdiviser la première en deux sections, afin de « graduer les secours suivant les besoins présumés des familles qui ont souffert par cette catastrophe ». Chaque classe et chaque section se verra par la suite attribuer un secours différent, qui varie entre 100% du montant des pertes, pour les individus les plus pauvres, et 7% pour les plus aisés, à l’exception des plus riches qui ne reçoivent aucune aide (voir ILLUSTRATION 6.3 et 6.4)[[316]](#footnote-316).

Les distributions sont longues à se mettre en place, car le comité doit faire face à plusieurs difficultés. Un des problèmes rencontrés est l’appréciation des pertes mobilières, notamment celles qui ne sont pas clairement établies. En effet, une fois les tableaux des dégâts remplis, le comité doit vérifier ces déclarations afin d’éviter les exagérations et les tentatives de tricheries. Pour les cas litigieux, le comité collabore avec les communes. Il commence par convoquer des « prudhommes » de chacune d’entre elles « pour leur soumettre diverses observations ». Cette mesure se révélant insuffisante, les tableaux des pertes sont renvoyés aux Conseils communaux concernés afin d’en obtenir une nouvelle régularisation. Cependant, là encore, le succès n’est pas au rendez-vous. Devant ce manque de bonne volonté, le comité est finalement contraint d’envoyer les déclarations de la commune de Bagnes à celle de Sembrancher et vice versa, faisant de même entre celle de Martigny et de Bovernier, instaurant ainsi une surveillance mutuelle. En janvier 1819, Bagnes refuse toujours de faire les changements demandés, alors que Martigny en a fait d’importants, que Sembrancher y a porté « une scrupuleuse attention » et que Bovernier est sur le point de le faire[[317]](#footnote-317). Cette passivité des communes trahit une certaine crispation locale autour des distributions d’argent, sans qu’on en sache d’avantage. Outre ces difficultés avec les communes, le comité doit également faire face à des cas particulièrement complexes, comme les déclarations de deux Genevois (Joseph Pinon Genevois et Isaac Kolb), propriétaires de fabriques rasées lors de la débâcle : à la surévaluation des pertes s’ajoute le risque d’impair diplomatique avec le canton de Genève, qui a été très généreux lors des collectes et qui soutient ses ressortissants. Pour agir au mieux, le comité demande des instructions au gouvernement valaisan. Ce dernier lui fournit quelques conseils, mais laisse clairement la responsabilité des décisions sur les épaules des membres du comité[[318]](#footnote-318).

Une autre difficulté est l’arrivée irrégulière en Valais de l’argent des dons et des collectes. Si la plupart des sommes parviennent au comité entre l’automne 1818 et le printemps 1819, la collecte du Tessin n’arrivera qu’au mois de mars 1820, soit pas loin de deux ans après la débâcle[[319]](#footnote-319). Au début du XIXe siècle, l’argent ne circule pas aussi facilement qu’aujourd’hui. Les pièces arrivent à Martigny par chariot, dans des caissettes ou même des barils scellés, au gré des envois des donateurs et des responsables des collectes[[320]](#footnote-320). Par conséquent, le comité est non seulement incapable de se faire une idée précise du volume des secours, ce qui complique les calculs, mais doit aussi attendre un certain temps afin de réunir des liquidités suffisantes pour les répartitions.

Toutes ces contraintes ralentissent les travaux. Même si quelques petites distributions d’urgence ont lieu avant la fin de l’été 1818, la véritable première somme d’argent à partager n’arrive dans les mains du prévôt qu’en début octobre : envoyée par l’État du Valais à partir de dons reçus, elle se monte à 10 104 francs suisses[[321]](#footnote-321). Elle est répartie immédiatement aux plus nécessiteux, en priorité à ceux qui ont perdu leur maison. Il faut dire qu’à ce moment-là, la situation est devenue intenable pour certaines familles qui, comme à Lourtier et Champsec, commencent « à pousser les hauts cris pressés par la faim et à se plaindre de ce qu’ils ne re[çoivent] pas les secours qui leur sont destinés »[[322]](#footnote-322). Des « soupes économiques » sont même organisées dans les paroisses sur l’impulsion du prévôt[[323]](#footnote-323). Cette première distribution est effectuée par deux « payeurs » : l’ancien conseiller d’État Delasoie, pour l’Entremont, et le châtelain Gross pour Martigny[[324]](#footnote-324). Les suivantes, destinées à l’ensemble des classes 1 à 3, n’ont lieu vraisemblablement qu’entre février et juin 1819, puis en début d’année 1820[[325]](#footnote-325). Les calculs de répartition sont effectués par François Delacoste, qui réalise un immense travail salué par le prévôt à la fin de leur mandat[[326]](#footnote-326). La tâche ne fut pourtant pas simple, comme en témoigne sa demande de démission en février 1819 – qui lui a été refusée – et une phrase écrite à la fin de la même année : « Je ne veux plus de mon fait différer d'un seul jour une corvée dont je désire voir la fin depuis longtemps. »[[327]](#footnote-327)

Outre la tâche principale de répartitions de l’argent, le Comité de bienfaisance se voit également attribué d’autres charges, comme l’arbitrage d’un conflit qui divise l’Entremont et Martigny au sujet des bois apportés jusqu’en plaine par la débâcle[[328]](#footnote-328), et une partie de l’organisation du placement de la centaine d’enfants dont les familles ne peuvent plus s’occuper et qui sont recueillis par des particuliers dans les autres dizains du canton (voir ILLUSTRATION 6.5)[[329]](#footnote-329).

**Une action saluée, mais aussi critiquée**

Rendu en juin 1820[[330]](#footnote-330), le rapport final du Comité de bienfaisance est imprimé en juillet[[331]](#footnote-331) et distribué aux donateurs les mois suivants. Malgré les difficultés rencontrées, les travaux sont salués par les autorités cantonales et par l’ensemble des bienfaiteurs[[332]](#footnote-332). L’image du Valais, bénéficiaire de l’entraide confédérale et internationale, est donc sauve.

Il est plus difficile de se faire une idée de l’avis des principaux intéressés sur ce partage, faute de témoignages. Si l’argent des dons et des collectes représente en tout une somme très importante (170 519,63 francs suisses), il ne couvre pas – et de très loin – l’ensemble des pertes subies par les sinistrés, d’autant qu’un quart est réservé aux travaux préventifs au Giétro. À l’exception des plus pauvres, les familles touchées ne reçoivent au mieux qu’un montant équivalent à 1/5 de leurs pertes. À une époque où les assurances ne sont qu’à leurs balbutiements, ces secours représentent une manne essentielle et en grande partie même inespérée, mais il semble aussi évident que le mode de répartition utilisé n’a pas pu plaire à tout le monde. Plusieurs documents se font d’ailleurs l’écho de certains mécontentements, même si on en mesure mal l’ampleur : avant les premières distributions d’argent, des craintes existent déjà au sein de la population sur l’équité des répartitions, à l’image des Bagnards qui ont peur qu’une grande partie de l’argent ne tombe dans les mains des négociants de Martigny[[333]](#footnote-333) ; on sait aussi qu’en automne 1818 des bruits concernant des plaintes de la commune de Bagnes sur les répartitions circulent[[334]](#footnote-334) ; la mauvaise volonté de collaboration affichée par certaines communes laissent également penser que les exigences du Comité de bienfaisance se sont heurtées à certains intérêts particuliers ; enfin quelques plaintes individuelles ont été conservées[[335]](#footnote-335).

**ILLUSTRATIONS**

**6.1 Membres du Comité de bienfaisance (1818-1820)**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Prénom et nom** | **Fonction dans le comité** | **Fonction et âge en 1818** | **Biographie express** | **Citation tirée de leur correspondance** |
| Jean-Pierre Genoud | Président | Prévôt du Grand-Saint-Bernard, 45 ans | 1773-1830, de Bourg-Saint-Pierre ; chanoine du Grand-Saint-Bernard, profès (1796), prêtre (1797), infirmier (1800-1802), vestiaire (1802-1805), secrétaire du Chapitre (1803-1811), prieur de l’hospice (1804-1811), curé de Sembrancher (1813-1818), prévôt (1814-1830)[[336]](#footnote-336) | « Nous sentons d'avance toute la pesanteur du fardeau et le danger d'encourir la censure du public dans cette tâche critique, mais après le secours du Père de lumière que nous aurons soin d'invoquer, nous nous confions dans la sagesse du Conseil d'État et en particulier de votre Excellence qui voudra bien nous éclairer de ses lumières et de ses conseils, novices dans ces sortes de directions, nous ne pouvons que nous égarer, si nous ne sommes dirigés par des guides expérimentés. » (30.07.1818 ; AEV, 3 DTP 29.2/6) |
| Joseph Darbellay | Membre | Prieur de Martigny, 35 ans | 1783-1857, de Liddes ; chanoine régulier de la Maison du Grand-Saint-Bernard, profès (1803), prêtre (1806), professeur de théologie (1812-1816), prieur de l’hospice (1811-1816), prieur de Martigny (1816-1857)[[337]](#footnote-337) | « Je m’empresse d’avoir l’honneur de vous répondre, Votre Excellence, que je tacherai de mon mieux de mériter la confiance que vous avez daigné mettre en moi, malgré mon peu de moyens à remplir dignement une commission aussi honorable, et en même temps aussi pénible et aussi délicate. » (16.07.1818 ; AEV, 3 DTP 29.2/3» |
| Nicolas Gallay | Membre | Curé de Saint-Maurice, 34 ans | 1784-1844, de Saint-Maurice ; chanoine régulier de l’Abbaye de Saint-Maurice, profès (1803), prêtre (1806), secrétaire du Chapitre (1807), vicaire de Saint-Maurice (1808), curé de Saint Maurice (1809-1844), chevalier de l’ordre des saints Maurice et Lazare, protonotaire apostolique, musicien et naturaliste[[338]](#footnote-338) | « Je m’empresse d’informer votre Excellence que j’accepte, avec actions de grâce, l’honneur de cette commission, en l’assurant que ma plus douce satisfaction sera de prouver, dans tous les cas, mon entier dévouement pour la chose publique. » (20.07.1818 ; AEV, 3 DTP 29.2/4) |
| Maurice Timothée Barman | Membre | Curé de Bagnes, 33 ans | 1785-1858, de Saint-Maurice ; chanoine de Saint-Maurice, profès (1804), prêtre (1809), vicaire de Bagnes (1809-1815), curé de Bagnes (1815-1823), procureur de l’Abbaye (1827-1835), chevalier de l’ordre des saints Maurice et Lazare (1834), curé de Choëx (1835-1858)[[339]](#footnote-339) | « Pour répondre aux vœux du gouvernement, malgré les occupations multiples de mon ministère, je me rendrai à Martigny pour partager les travaux de la commission qui y est établie pour la distribution des aumônes en faveur des victimes infortunées du 16 juin. » (05.08.1818, AEV, 3 DTP 29.2/9) |
| Jean Georges Vauthier | Membre | Vicaire de Monthey, environ 38 ans | Ca. 1780-1836, de Porrentruy ; prêtre (1804), professeur de rhétorique à Saint-Maurice (1804 et 1833-1836), premier vicaire de Monthey (1804-1833)[[340]](#footnote-340) | « (…) travailler au soulagement des malheureux doit être la devise d’un prêtre, je remercie le gouvernement et son Excellence en particulier de m’en fournir une si belle occasion. » (12.08.1818 ; AEV, 3 DTP 29.2/10) |
| Eugène (Christophe Eugène Chrétien) de Courten | Membre | Conseiller de la ville de Sion, 66 ans | 1752-1826, de Sion ou Sierre ; au service de France, cadet (1770), sous-lieutenant (1773), aide major (1881), capitaine (1784-1792), licencié (1792) ; au service d’Espagne : capitaine en second au service d’Espagne (1796), fait prisonnier à Madrid en 1808, libéré en 1809 ; revient en Valais (1809) ; conseiller de la ville de Sion[[341]](#footnote-341) | « (…) je n’aurais pas hésité un instant d’agréer votre demande en cherchant d’imiter autant que les bornes étroites de mes facultés me le permettent, le zèle et le dévouement dont vous nous donnez un si bel exemple, encouragé de plus de me trouver adjoint à des collaborateurs dont le zèle éclairé me servirait de guide, (…) » (15.07.1818 ; AEV, 3 DTP 29.2/2) |
| François Delacoste | Membre (spécialiste des finances) | Juge au Tribunal de Monthey, commissaire liquidateur du Canton, 36 ans | 1782-1851, de Morillon en Haute-Savoie ; secrétaire du Département des finances (1805), communier de Saxon en 1806, bourgeois de Monthey en 1817, reçoit la nationalité valaisanne en 1817. Secrétaire du bureau de liquidation du gouvernement en 1817, commissaire des guerres, officier à Naples ; conseiller d’État de 1839 à 1843 (finances publiques), président du dizain de Monthey (1843-1844)[[342]](#footnote-342) | « J'éprouve comme tout âme sensible le besoin de les [les sinistrés] soulager et mon seul regret est de ne pouvoir le faire aussi efficacement que le commande l'élan de mon cœur. » (07.07.1818 ; AEV, 3 DTP 29.2/1) |

**6.2 Portraits des membres du Comité de bienfaisance (Illustration à trouver)**

* Portrait du prévôt Jean-Pierre Genoud (1773-1830) : voir avec Jean-Pierre Voutaz de la Maison du GSB s’ils en ont un. Le faire photographier.
* Portrait du prieur Joseph Darbellay : voir aussi avec Jean-Pierre Voutaz.
* Portrait de Nicolas Gallay : publié dans Yannick-Marie Escher, « Alma Mater Agaunensis. Les mémoires de François de Rivaz, abbé de Saint-Maurice», *Annales valaisannes*, 2006, p. 40 (le portrait à la cure Saint-Sigismond à Saint-Maurice). Voir pour obtenir la photo ou faire photographier le portrait.
* Portrait de Maurice Timothée Barman : voir avec le chanoine Joseph Roduit à l’abbaye de Saint-Maurice s’ils ont un portrait du bonhomme. S’ils en ont un le faire photographier.
* Portrait de Jean Georges Vauthier : voir avec le chanoine Joseph Roduit à l’abbaye de Saint-Maurice s’ils ont un portrait du bonhomme. S’ils en ont un le faire photographier.
* Portrait de François Delacoste : voir avec les Archives de l’Etat du Valais (Denis Reynard) s’ils ont une photo d’un portrait du bonhomme.
* Portrait d’Eugène (Christophe Eugène Chrétien) de Courten (attention il existe plusieurs Eugène de Courten ; il faut trouver le bon) : voir avec les Archives de l’Etat du Valais (Denis Reynard) s’ils ont une photo d’un portrait du bonhomme.

**6.3 Tableau de la répartition des sinistrés selon les classes d’indemnisation**

Informations tirées du rapport final du Comité de bienfaisance du 5 juillet 1820

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Classe** | **Dédommagement** | **Bagnes** | **Vollèges** | **Sembrancher**[[343]](#footnote-343) | **Bovernier** | **Martigny** | **Individus non domiciliés, pertes sur Martigny** | **Individus non domiciliés, pertes sur Bovernier** | **Totaux** |
| 1re classe, 1re section  Individus/Familles les plus pauvres qui ont des pertes en dessous de 100 francs | Totalité en dessous de 100 francs de perte ; 100 francs pour ceux qui ont enregistré une perte de 100 à 300 francs | 10 | 0 | 7 | 12 | 34 | 0 | 0 | 63 |
| 1re classe, 1re section  Individus/Familles les plus pauvres qui ont des pertes entre 100 et 300 francs | 100 francs | 31 | 0 | 8 | 13 | 46 | 0 | 0 | 98 |
| 1re classe, 1re section  Individus/Familles les plus pauvres qui ont des pertes de plus de 300 francs | 100 francs pour les 300 premiers francs, puis 19% de l’excédent | 41 | 1 | 19 | 8 | 40 | 4 | 0 | 113 |
| 1re classe, 2e section  Individus/Familles/Corporations pauvres | 19% des pertes | 140 | 20 | 33 | 6 | 86 | 8 | 21 | 314 |
| 2e classe  Individus/Familles/Corporations dont les besoins sont moins pressants | 13% des pertes | 106 | 12 | 19 | 18 | 117 | 3 | 13 | 288 |
| 3e classe  Individus/Familles/Corporations qui ne peuvent être entièrement exclus, mais qui sont les moins souffrants | 7% des pertes | 79 | 6 | 22 | 18 | 91 | 17 | 4 | 237 |
| 4e classe  Individus/Familles qui peuvent se passer de secours | Aucun | 44 | 8 | 34 | 0 | 69 | 0 | 0 | 155 |
| Total individus/familles/corporations dédommagés | | 407 | 39 | 108 | 75 | 414 | 32 | 38 | **1113** |
| Total individus/familles/corporations non dédommagés | | 44 | 8 | 34 | 0 | 69 | 0 | 0 | **155** |
| Total des individus/familles/corporations sinistrés | | | | | | | | | **1268** |

Remarque : Les individus étrangers, qui n’ont plus d’établissement en Valais, touchent 6% en plus de la part attribuée à leur classe, en compensation du quart de la somme totale des dons qui est destiné aux travaux préventifs au Giétro et dont ils ne bénéficieront pas, puisqu’ils n’ont plus de biens en Valais.

**6.4 Répartition par classes des 1268 familles/individus/corporations sinistrés**

**6.5 Liste des enfants pauvres à placer**

Photographies de AEV, 3 DTP 29.3.2/2

Légende : Liste transmise au grand bailli le 27 octobre 1818 par le prévôt du Grand-Sain-Bernard. Elle énumère une centaine d’enfants pauvres, provenant de familles en souffrance depuis le 16 juin, que les communes recommandent à la charité de leurs compatriotes des autres dizains.

**8. Des ombres au tableau des secours : tensions et conflits**

Arnaud Meilland (Bureau Clio)

L’image de la débâcle de 1818 fait la part belle à la solidarité manifestée aux victimes. Sans vouloir minimiser cet élan, qui fut réellement de grande ampleur, il convient de jeter un regard attentif à des aspects moins reluisants. Tout n’est pas rose dans les secours, ni dans les relations entre sinistrés. La gravité de la situation et l’immensité des dégâts mettent à mal les communautés et les individus. Les tensions sont inévitables. Voyons-en quelques-unes restées dans l’ombre depuis deux siècles.

**Bisbilles avant la débâcle**

Avant le 16 juin, des crispations ont déjà lieu. Elles sont principalement d’ordre financier. La Commission centrale, créée dans le but de faire face aux travaux d’urgence au glacier du Giétro, rencontre en effet des difficultés avec certaines autorités locales. Devant les coûts engendrés par les opérations périlleuses qui ont lieu sur le terrain, les communes du dizain d’Entremont, celle de Martigny et les dizains de Saint-Maurice et Monthey, qui sont tous potentiellement en danger, doivent mettre la main à la bourse. Pourtant, malgré l’impératif de la situation, plusieurs d’entre eux rechignent à le faire et même, pour certains, à déléguer un représentant à la commission. C’est le cas du dizain de Saint-Maurice, de celui de Monthey, et plus étonnant, de la commune de Bovernier[[344]](#footnote-344). La commission se plaint également du manque de soutien du Conseil d’État valaisan, à qui elle demande, le 28 mai, d’intervenir auprès des récalcitrants et lui réclame, au passage, des subsides[[345]](#footnote-345). Le gouvernement se plie finalement à la première requête et envoie des instructions aux intéressés, mais semble par contre moins enclin à satisfaire la seconde[[346]](#footnote-346). Les dizains de Saint-Maurice et de Monthey finissent par verser leur dû entre la fin mai et le 4 juin[[347]](#footnote-347). En revanche, la commune de Bovernier continue à faire de la résistance : il faut attendre une injonction du gouvernement avec menaces d’envoi de militaires – sans qu’on sache si cette mesure a été appliquée – pour que Bovernier s’exécute enfin le 11 juin, soit cinq jours seulement avant la débâcle[[348]](#footnote-348). Elle prétend alors « n’avoir point fait refus de paiement », mais n’avoir pu régler entièrement la somme due en raison de sa pauvreté[[349]](#footnote-349).

**Le « chaos des corvées »[[350]](#footnote-350)**

Pour venir en aide aux régions sinistrées qui sont accablées par les travaux titanesques consécutifs à la débâcle, le gouvernement valaisan réquisitionne des hommes et des chars provenant des communes voisines. Il s’agit des « corvées » ou des « manœuvres ». Du dizain de Monthey au val d’Hérens, on vient travailler à Martigny, tandis que les communes de Bourg-Saint-Pierre, Liddes, Orsières et Vollèges – cette dernière n’ayant subi que peu de dégâts – apportent leur aide en Entremont[[351]](#footnote-351). En revanche, les autorités ne font pas venir des renforts de plus loin en raison des problèmes logistiques que cela représente. Entre le 17 juin et le 10 juillet, 2946 journées d’hommes et 720 journées de chars à collier seront ainsi accomplies ! Et ces chiffres ne tiennent pas compte des journées effectuées par les communautés sinistrées[[352]](#footnote-352).

Cette main d’œuvre est essentielle pour mener à bien les secours. Elle se révèle pourtant délicate à gérer pour les commissaires du gouvernement envoyés dans les zones touchées. Les communes et dizains sollicités ne jouent, en effet, que partiellement le jeu. Ils se mobilisent, mais ne fournissent que rarement la totalité de l’aide escomptée. Dès la fin juin, devant l’urgence des opérations à mener sur le terrain, le commissaire Joseph Marie de Torrenté, responsable du secteur de Martigny, désespère de cette situation et s’en plaint au grand bailli à maintes reprises. Le 5 juillet, il constate : « En général, je suis extrêmement mécontent sur la marche de ces corvées. Elle est extrêmement vicieuse. […] Je ne connais jamais la veille le nombre d’hommes que j’aurai le lendemain ; bientôt ce sont les hommes de telle commune qui manquent, bientôt les chars d’une autre ; un jour j’aurais beaucoup d’hommes et presque point de chars, le lendemain j’en [sic] aurais des fois un certain nombre de chars, et les hommes me manquent ; c’est ainsi que Nendaz, le 30 juin, a envoyé 15 mauvais ouvriers, le 1er juillet personne, le 2 juillet, 5 ouvriers dont 3 enfants, le 3 et le 4 juillet personne; Isérables qui devait fournir 6 hommes pendant toute la semaine, n'a envoyé personne; Monthey, le dizain, n’a envoyé que 40 en place de 60 ouvriers; Fully par contre devait envoyer 10 colliers [chars] par jour le 30 [juin], le 1er et le 2 juillet, n'a envoyé personne ces jours-là, mais 15 colliers le samedi sur mon invitation pressante. »[[353]](#footnote-353) L’efficacité et la volonté de travail de ces manœuvres sont également mises en question : « Les ouvriers arrivent toujours fort tard, veulent s'en aller de bonne heure après s'être reposés longtemps », rapporte le 30 juin le même commissaire[[354]](#footnote-354). Quelques jours plus tard, il développe : « Les communes ont adopté la mauvaise manie de faire relever tous les jours les ouvriers et les chars, de sorte que ces chars et ces manœuvres arrivent ici bien fatigués à 9 heures, travaillent ou font semblant de travailler, cherchent à se soustraire quand ils peuvent jusqu'au 11 heures ; alors ils vont dîner au Bourg et en Ville et on ne peut plus les rassembler qu'après 1 heure; voilà qu'ils pensent ménager leurs forces pour leur retour et, à 4 heures, la plupart d[es] ouvriers, prétextant l'éloignement de leur commune à 4, 5, 6 lieues et plus, décampent ; et malgré qu'on leur dit qu'on leur refusera le certificat, rien ne peut plus les retenir, de telle sorte [que] les journées s'accumulent sur papier. »[[355]](#footnote-355) Face à ces problèmes lancinants, le commissaire demande d’abord au grand bailli d’informer les présidents des dizains concernés de rectifier le tir[[356]](#footnote-356) ; puis, devant l’inefficacité de cette mesure, il propose de modifier l’organisation des manœuvres et de passer à l’engagement d’hommes salariés[[357]](#footnote-357). Il estime en effet que « cette marche des corvées pouvait être bonne pour le premier besoin » mais que, près de trois semaines après la catastrophe, elle n’est plus adaptée[[358]](#footnote-358). Cette suggestion, partagée par le président du dizain de Monthey[[359]](#footnote-359), a été partiellement suivie par le gouvernement : les corvées sollicitées dans les communes les plus éloignées (hors des dizains de Martigny et d’Entremont) semblent s’interrompre autour du 10 juillet. Par contre, si des entreprises sont bel et bien mandatées plus tard sur les points les plus chauds, comme la route entre Martigny et Sembrancher, une grande partie des travaux sont toujours réalisés par les corvées locales[[360]](#footnote-360).

De leur côté, les communes et dizains sollicités évoquent quelques raisons de ne pouvoir s’engager autant que cela leur est exigé. Comme l’écrit le président du dizain de Monthey le 5 juillet, il ne s’agit pas « d'égoïsme ou de mauvaise volonté », mais d’une conséquence malheureuse du calendrier : la fin juin et le mois de juillet correspondent à l’époque des premières fenaisons[[361]](#footnote-361). Pour une population qui vit encore essentiellement des travaux de la campagne, il est difficile de se soustraire à ces impératifs. Le même président de dizain ajoute un autre argument, en dénonçant la mauvaise organisation des secours sur place : « On peut difficilement se faire une idée du désordre qui règne dans l'emploi de ses journées. »[[362]](#footnote-362) À quoi bon perdre son temps, alors qu’on a du travail plein les bras chez soi ? L’élan de solidarité s’arrête logiquement là où ses propres intérêts sont en jeu, d’autant que, dans le cas présent, l’effort demandé sur une longue durée lasse tout le monde.

Pour finir, voici quelques cas particuliers de collaboration difficile lors des travaux. La commune de Vollèges est tancée, le 22 juin déjà, pour n’avoir manifesté que « peu de zèle » envers ses voisins[[363]](#footnote-363). À la fin juin à Liddes, alors que le président de la commune annonce aux criées les noms des 30 hommes qui ont été choisis pour remplir les missions qu’on leur impose (travaux à la route entre Bovernier et Sembrancher), deux individus prennent la parole pour dire qu’ils n’iront pas ; un d’eux est Germain Darbellay, le plus important commerçant de Liddes selon le président, qui pourtant utilise la route très fréquemment pour son commerce ; détail intéressant, il s’agit du frère du prieur de Martigny, membre du Comité de bienfaisance en faveur des sinistrés[[364]](#footnote-364). À Martigny, le 30 juin, le conseiller Jean-Pierre Mathey, qui s’oppose aux opérations du gouvernement menées à la Dranse, renvoie tous les ouvriers sous prétexte que c’est le jour de la Saint-Pierre[[365]](#footnote-365). Enfin, le 4 juillet, le président de Saxon se plaint au grand bailli du commissaire de Torrenté qui a envoyé trois gendarmes pour obtenir les chars qu’il demandait ; il précise que la commune a déjà fait 99 journées d’homme et 130 journées de chars et qu’elle a fait tout son possible pour coopérer ; il n’exigera plus de corvées à ses administrés, car il n’essuierait que des refus. Il rappelle, au passage, que Saxon avait beaucoup donné pour les travaux au Rhône durant le printemps[[366]](#footnote-366).

**Les bois, un enjeu qui divise**

En dévalant depuis le sommet de la vallée de Bagnes, la vague de la débâcle a emporté avec elle une immense quantité de bois en tout genre, principalement des arbres arrachés et des poutres de constructions renversées. La plupart de ces éléments ont terminé leur course ici ou là dans la plaine du Rhône ou, plus loin, dans le lac Léman. Tous ces bois ne sont pas perdus pour autant. Leur valeur est même importante, car, à l’époque, il s’agit d’une matière première primordiale, tant pour se chauffer que pour bâtir. L’enjeu est donc de taille.

Avant la fin juin, grâce notamment à la collaboration désintéressée du canton de Vaud, les bois qui jonchaient le sol dans les dizains de Saint-Maurice et de Monthey, ainsi que ceux qui flottaient dans le lac, sont vendus aux enchères en faveur des sinistrés[[367]](#footnote-367). Cette action, rondement menée, contraste avec la situation à Martigny, là où se concentrent la plus grande partie des dépôts amenés par la débâcle. Au début juillet, des experts viennent dans cette commune pour les évaluer : l’ensemble est estimé à 7162 francs[[368]](#footnote-368), ce qui, à titre comparatif, représente plus que le produit de la collecte en argent réalisée dans l’ensemble des communes valaisannes (5740,37 francs). Le gouvernement valaisan souhaite que la commune de Martigny se charge du déblaiement de ces bois, dans le but de les vendre ensuite aux enchères au profit de l’ensemble des sinistrés. Cette dernière refuse une première fois le 19 juillet par la voix de son président de dizain, Philippe Morand, et une seconde fois, le 23 juillet, par celle de son président de commune, Bernard Antoine Cropt. En fait, son objectif inavoué, mais pourtant évident, est de s’approprier l’ensemble de ces bois, notamment pour la reconstruction des digues de la Dranse. Elle craint, par conséquent, non seulement la possibilité d’une vente aux enchères, mais également les probables réclamations du dizain d’Entremont, puisque beaucoup de ces bois proviennent des forêts de la vallée et des bâtiments qui y ont été emportés. C’est pourquoi les menaces fusent : le président du dizain de Martigny avertit le Conseil d’État que si le dizain d’Entremont revendique ces bois, il serait « en droit de [lui] opposer la réparation des dommages causés par la masse énorme de ces bois, qui a plus particulièrement contribué à déraciner et écorcer [ses] arbres fruitiers, outre qu’elle a donné une plus grande intensité au choc qu’une partie de [ses] bâtiments ont éprouvé et qu’elle a puissamment concouru à la destruction de l’autre » ; le président de la commune enfonce même le clou en rappelant, avec une retenue de façade, que si Martigny compte autant de morts, c’est de la faute de l’Entremont qui a omis de suivre, à la veille de la débâcle, les ordres du gouvernement relatifs aux alarmes[[369]](#footnote-369).

Malgré la position de la commune de Martigny, le Conseil d’État décide d’organiser tout de même une vente aux enchères, sous la responsabilité du commissaire François Delacoste, juge du dizain de Monthey[[370]](#footnote-370). Elle a lieu le 1er août, mais ne se déroule pas comme prévu : personne ne mise ! Certains acheteurs, venus essentiellement depuis le Chablais et la Riviera vaudoise, repartent avant l’ouverture de la vente, alors que d’autres n’osent même pas faire de proposition. Le commissaire qui assiste à cet échec fournit des explications dans son compte-rendu envoyé le lendemain au grand bailli de Rivaz :

« J'ai la certitude, sans pouvoir en rapporter la preuve matérielle, que s'il se fut présenté à l'enchère des enchérisseurs étrangers, les habitants de l'endroit auraient de leur côté formé des sociétés pour retenir partiellement tous les bois qui leur deviennent absolument nécessaires dans l'état d'épuisement où sont leurs forêts; mais dès qu'ils se sont aperçus que les externes n'osaient paraître, ils ont borné leurs démarches à observer de loin ce qui se passait. Les bûcherons Lugon et compagnie, que j'ai eu occasion de revoir en descendant, ne m'ont point dissimulé que la crainte des habitants était la seule cause de leur retraite. »

Les Martignerains auraient été donc prêts à en découdre, attitude qui dissuade tous les acheteurs potentiels. François Delacoste constate également que, malgré les interdictions, les habitants ne se gênent pas pour se servir du bois et le transporter chez eux[[371]](#footnote-371).

Suite à cet échec, des négociations menées par le commissaire Isaac de Rivaz sont organisées. Les représentants des communes concernées se rencontrent le 8 août. La commune de Martigny propose d’acheter les bois provenant de l’Entremont pour 300 louis, mais le dizain d’Entremont en réclame 380. Après maints palabres, ce dernier ramène sa proposition à 350 louis, cependant Martigny campe sur ses positions. Pire, elle est même prête à retirer son offre en « se fondant sur les lois qui donnent les bois qui ont causé du dommage à celui qui l’a supporté, à moins que le propriétaire ne l’indemnise »[[372]](#footnote-372). Aucun accord n’est donc trouvé. Vexé, le dizain d’Entremont revient quelques jours plus tard sur sa baisse de prétention, en réclamant 444 louis, et menace non seulement d’envoyer la police pour faire des perquisitions, restituer les vols et amender les délinquants, mais aussi « de faire connaître publiquement la manière peu charitable » avec laquelle Martigny s’est comporté et d’en informer « quelques personnages très distingués des cantons qui ont été ici [à Bagnes], et [qui ont] connus [ses] malheurs »[[373]](#footnote-373). La situation est extrêmement tendue : le 23 août, le commissaire de Rivaz affirme même que « tout rapprochement est devenu impossible »[[374]](#footnote-374). Les vexations se multiplient alors des deux côtés[[375]](#footnote-375).

Sur conseil du commissaire, le gouvernement n’ose pas réitérer de vente aux enchères, ni de conciliation. Devant l’urgence de la situation et en raison des bois qui continuent d’encombrer les propriétés et les chemins de dévestiture, il s’adresse alors au Comité de bienfaisance, nouvellement créé pour répartir les dons reçus de toutes parts[[376]](#footnote-376), afin de trouver une solution. Ce dernier est convoqué le 9 septembre par un arrêté du Conseil d’État (voir ILLUSTRATION 7.1)[[377]](#footnote-377). Lors de cette séance, le comité fait la proposition suivante : la commune de Martigny obtient tous les bois qui se trouvent dans sa juridiction, mais renonce aux indemnités de déblaiement et de récoltes pour les pièces de terre où les bois ont séjourné ; elle abandonne en faveur des communes d’Entremont le prix des bois vendus s’il ne se monte pas au-delà de 300 louis ; s’il va au-delà, le comité consent que le surplus soit réversible sur la commune de Martigny. Ces clauses convenant aux deux parties, l’affaire est enfin réglée[[378]](#footnote-378).

Ces décisions ne font toutefois pas l’affaire de tous, puisque peu après cet accord, des altercations ont lieu au sein du Conseil communal de Martigny. Le conseiller Jean Pierre Mathey, qui s’était déjà fait remarquer au mois de juin lors des corvées, prend une large part à cette contestation. Il faut une intervention du commissaire de Rivaz pour que le conseil se remettent à fonctionner correctement quelques jours plus tard[[379]](#footnote-379). Toujours est-il qu’en novembre, les bois sont enfin répartis entre les Martignerains[[380]](#footnote-380). Les Entremontants, quant à eux, ne reçoivent pas les 300 louis avant le mois de février 1820. La répartition de cette somme entre les communes concernées (Bagnes, Sembrancher et Bovernier) ne semble d’ailleurs pas exempte de nouvelles tensions[[381]](#footnote-381).

**« Celui qui perd ne peut pas être bien gay »**[[382]](#footnote-382)

Les répartitions de l’argent provenant des collectes et des dons, qui sont réalisées par le Comité de bienfaisance, mais aussi le comportement peu honnête de certains sinistrés, ne plaisent pas à tout le monde. Si les critiques sont peu nombreuses dans les documents d’archives parvenus jusqu’à nous, elles reflètent tout de même les sentiments d’une partie de la population face à des situations qu’elle juge injustes. Voici trois exemples :

Le 27 juin 1819, Balthazar Troillet, de Bagnes, écrit au Comité de bienfaisance. Se trouvant dans la deuxième classe de répartition, il n’a pourtant pas reçu d’indemnités lors de la dernière distribution, alors que d’autres familles « qui n’ont ni tant perdu ni tant souffert que lui, ont reçu des sommes assez considérables ». Il explique que, s’il devait refaire sa déclaration de pertes, il ajouterait un pré, un verger, du plâtre préparé pour une construction et sept peaux de mouton qui se trouvaient à la tannerie. Il supplie donc les membres du comité de bien vouloir jeter un coup d’œil sur ses réclamations (voir ILLUSTRATION 7.2)[[383]](#footnote-383).

Le conseiller Claude Marin Ducrey de Martigny-Bourg écrit au prieur de Martigny le 12 septembre 1819 afin de lui exposer sa situation. Il est vivement affecté de ce que les fruits de la bienfaisance helvétique aient été partagés avec autant d'inégalité de droit. Il compare sa situation avec celle de l’industriel Isaac Kolb, qui a reçu 1600 francs et en prétendait d'avantage, alors que lui, « honnête fonctionnaire public de cette bourgeoisie », est mis de côté. Il explique pourtant avoir subi une perte plus considérable que Kolb. Celle-ci comprenait tous ses bâtiments (y compris sa fabrique-tannerie et son martinet) excepté une maison devenue pourtant caduque. Il ajoute qu’il a sept enfants sur les bras. Pour appuyer ses propos, le conseiller transmet également au comité une recommandation signée de quelques notables en fonction à Martigny, mais pense que le prieur n'exigera pas qu'il produise des signatures de personnes inférieures[[384]](#footnote-384).

Sollicité pour participer à la prochaine, et sans doute dernière, séance du Comité de bienfaisance en février 1820, Jacques François Bruno Joseph Luder de Sembrancher (1763-1830), homme politique influent du dizain d’Entremont, écrit au prévôt du Grand-Saint-Bernard, pour lui dire qu’il ne s’y rendra pas à cause du « mécontentement de la commune de Sembrancher ». S’en suit une explication éclairante sur son ressentiment général (Voir ILLUSTRATION 7.3) :

« Pour le passé, la commune de Bagnes a fait comme elle a voulu. Il y aura encore plus de critique à essuyer à l'égard de la division, soit partage, de l'argent provenant de la vente des bois. Ces messieurs de Bagnes, après avoir beaucoup évalué leurs granges, voudront avoir un second payement sur les bois. D'ailleurs je me garderai bien de me trouver en lutte avec Mr. le président Gard, qui sera député pour Bagnes, pour soutenir ses intérêts. J'ai essuyé une injustice trop criante de sa part dans les bois qu'il a fait vendre pour 10 écus, qui étaient sur la commune de Vollèges, qui valaient au moins le quadruple, dont il a profité lui-même en partie, en venant charger lesdits bois qui étaient à l'entrée de Sembrancher, n'étant éloigné que de deux portées de fusil pour en conduire à Bagnes. Il n'a pas montré beaucoup de délicatesse et de sentiments dans cette affaire où j'ai perdu beaucoup de bois qui était sur mon terrain, qui avait été endommagé par des arbres gâtés et digues enlevées. On n'en a pas agi ainsi à Martigny où les principales maisons ont eu des bois considérables sur leurs biens qu'on leur a laissé ramasser. J'ai été celui qui aye [sic] le plus perdu, sans avoir eu le plus léger dédommagement. La commune de Sembrancher a témoigné assez souvent son mécontentement à l'égard de la consigne des pertes qui a été faite conforme aux instructions et modèle qu'elle avait reçu du Comité de bienfaisance auquel elle avait cru s'y conformer pendant que Bagnes s'est constamment refusé. (...) Celui qui perd ne peut pas être bien gay. »[[385]](#footnote-385).

L’amertume est palpable !

**Illustrations**

**7.1 Photographie de l’arrêté du 2 septembre 1818**

Légende : Arrêté gouvernemental concernant les bois se trouvant sur le territoire de Martigny depuis la débâcle du 16 juin (02.09.1818) / AGSB, 5006

**7.2 Photographie d’une lettre de réclamation du 27 juin 1819**

Légende : Lettre de réclamation de Balthazar Troillet de Bagnes adressée aux membres de la Commission de bienfaisance le 27 juin 1819.

**7.3 Photographie de la lettre de Jacques François Bruno Joseph Luder du 6 février 1820**

Légende : Lettre de Jacques François Bruno Luder adressée au prévôt du Grand-Saint-Bernard le 6 février 1820. Refus de participer à la prochaine séance du Comité de bienfaisance en raison de l’inégalité de traitement dont lui-même et Sembrancher ont pâti.

**9. Le souvenir de « l’avalo » de 1818 à nos jours**

Arnaud Meilland (Bureau Clio)

Bagnes, juin 2018. Une effervescence singulière envahit toute la vallée : on commémore, avec moult animations, la débâcle du Giétro, qui a eu lieu 200 ans plus tôt. Comment se fait-il qu’une catastrophe vieille de deux siècles occupe le devant de la scène ? Comment le souvenir de « l’avalo » – nom patois attribué spécifiquement à la débâcle par les Bagnards[[386]](#footnote-386) – a-t-il pu se perpétuer sur une aussi longue durée ? Pourquoi s’y intéresse-t-on encore aujourd’hui ? Ces questions peuvent surprendre, pourtant elles sont légitimes puisque bon nombre d’événements malheureux, une fois les générations concernées disparues, finissent par sombrer dans l’oubli. Plusieurs facteurs ont sans doute favorisé cette mémoire : l’ampleur des dégâts, l’écho médiatique, des liens étroits avec l’origine d’une science (la glaciologie) et l’étude des variations climatiques, cœur des préoccupations écologiques actuelles.

**Le souvenir de la débâcle de 1595 en 1818**

Au printemps 1818, alors que le lac se forme au fond de la vallée de Bagnes, les autorités cantonales prennent une première mesure importante : elles font rechercher des documents d’archives sur une éventuelle débâcle antérieure. Leur but est de trouver des informations sur les conséquences possibles d’une telle accumulation d’eau. Les rares éléments découverts alors confirment qu’une situation similaire s’était présentée en 1595, soit 223 ans plus tôt, ce qui pousse le Conseil d’État à agir rapidement en délégant l’ingénieur cantonal sur place[[387]](#footnote-387). Cette recherche de renseignement ne s’arrête pas aux frontières cantonales : le 12 mai, le Conseil d’État demande aussi au gouvernement vaudois d’entreprendre des prospections dans leurs propres archives[[388]](#footnote-388). Celui-ci s’exécute promptement mais sans succès[[389]](#footnote-389). La même démarche, avec le même résultat, sera entreprise au moins d’août auprès du canton de Zurich[[390]](#footnote-390).

Ce réflexe des autorités révèle que la débâcle de 1595 était encore connue en 1818, ou du moins que certains individus ont su en raviver le souvenir devant l’émergence du danger. Malheureusement, peu de documents nous informent sur l’état de cette mémoire à l’époque. D’après le doyen Bridel : « Quand la seconde débâcle est survenue, les Bagnards avaient presque oublié la première. »[[391]](#footnote-391) Une anecdote fournit un éclairage contraire intéressant : avant le 16 juin 1818, plusieurs habitants de Champsec sortent leurs meubles et leur argent de chez eux en prévision d’un événement funeste ; ils les placent dans des maisons reconnues pour n’avoir pas été détruites lors de la débâcle de 1595, notamment celle de la famille de feu Étienne Gard, père de Pierre François, curé de Monthey ; ce savoir se fonde, dans le cas de cette dernière habitation, sur la date du fourneau, qui est antérieure à 1595, et la tradition familiale qui rapporte qu’elle a résisté à cette inondation[[392]](#footnote-392). Le souvenir semble donc se perpétuer dans certaines familles. En l’occurrence, il leur joue un bien mauvais tour, puisque ces maisons furent rasées le 16 juin avec tout ce qu’elles contenaient.

Les documents sur la débâcle de 1595 qui ont été trouvés en 1818 ne sont pas très nombreux. Il s’agit de quelques inscriptions gravées sur des poutres d’anciennes maisons de la vallée de Bagnes et de Martigny-Bourg et de quelques courtes chroniques retrouvées dans des archives[[393]](#footnote-393). Ces documents permettent tout de même aux autorités et aux auteurs de récits de comparer les deux événements. Comme le désastre de 1595 entraîna la mort d’au moins trois fois plus de personnes que celui de 1818, le gouvernement valaisan se sert notamment de cet argument pour mettre en évidence l’efficacité de son travail. Grâce à son intervention, un malheur encore plus grand a été évité[[394]](#footnote-394). Aujourd’hui, les connaissances sur cette débâcle de 1595 ne sont guère plus étendues qu’à l’époque. Cet événement mériterait pourtant qu’on s’y intéresse un jour de plus près.

**Médiatisation de la débâcle de 1818 et retombées pour la vallée de Bagnes**

En 1818 et dans les années qui suivent, la débâcle du Giétro connaît un retentissement important en Suisse et en Europe. Plusieurs canaux d’information permettent sa diffusion. Cette propagation de la nouvelle amène de nombreux curieux dans la vallée de Bagnes, dont notamment des scientifiques qui viennent voir le cône de glace.

Les journaux d’information ne sont pas encore très nombreux en 1818. Il n’y en a d’ailleurs aucun sur territoire valaisan, où ils n’apparaîtront qu’une vingtaine d’année plus tard. Pour l’heure, seul le *Bulletin officiel*, organe de l’État du Valais édité depuis 1803, diffuse une fois par semaine des informations destinées à la population valaisanne. La débâcle y prend une place importante entre juin 1818 et mai 1819[[395]](#footnote-395). La *Gazette de Lausanne*, journal le plus proche, couvre également les événements[[396]](#footnote-396). D’autres journaux suisses ont sans doute relayé l’information, tout comme la presse étrangère. Les informations sur la débâcle sont également relevées par quelques « reporters » venus eux-mêmes sur les lieux. Ces derniers publient leurs récits accompagnés de dessins dans de petites brochures. Le plus actif d’entre eux est le doyen Bridel, pasteur de Montreux et grand connaisseur du Valais, qui raconte ses courses avant et après la catastrophe[[397]](#footnote-397).

Ces articles et publications, aidés par les ouï-dire et l’effervescence créée par les collectes en Suisse et à l’étranger, surtout en Angleterre et en France, ont favorisé la diffusion de la nouvelle. « Toute l’Europe a retenti de cette lamentable catastrophe », écrit d’ailleurs le doyen Bridel deux ans plus tard[[398]](#footnote-398). Pourtant, un document laisse entendre que l’information n’a pas circulée partout, même dans des pays voisins : dans une lettre envoyée à sa femme quelques années après l’événement, le notaire Joseph-Antoine Tavernier de Martigny, qui a subi de lourdes pertes lors de la débâcle[[399]](#footnote-399), écrit qu’il a acheté à Vevey un exemplaire de la « description de l’inondation du Giétro ». Il regrette toutefois de n’en avoir pas pris davantage car « cette terrible catastrophe est entièrement inconnue » dans les pays qu’il traverse (Bavière, Autriche) pour se rendre à Vienne[[400]](#footnote-400).

Même si elle n’est pas généralisée, cette médiatisation attire inévitablement des curieux à Martigny et dans la vallée de Bagnes. Dans leur rapport sur le Giétro rédigé en 1820, les experts mandatés par le gouvernement, Escher, Trächsel et Charpentier, avaient annoncé : « [les traces de cette destruction longtemps visibles le long du courant de la Dranse depuis Mauvoisin jusqu’au-delà de Martigny attireront encore les générations futures pour y venir considérer les effets ainsi que les causes d’un phénomène aussi terrible de la grande nature. »[[401]](#footnote-401) Ces propos se sont vérifiés, comme l’atteste une quarantaine d’années plus tard *Le Chroniqueur*, un journal fribourgeois : « Après la catastrophe de 1818, les touristes étrangers s’étaient portés en foule dans cette vallée [Bagnes]. »[[402]](#footnote-402) Déjà avant la débâcle, plusieurs individus étaient venus voir le lac en formation, certains même le matin du jour fatidique[[403]](#footnote-403). Après le 16 juin, le flux de ces visiteurs augmente : on trouve parmi eux des Anglais, des Hollandais ou encore des Confédérés[[404]](#footnote-404). On vient de loin voir les reliquats de la débâcle, mais aussi les paysages majestueux qu’offre la région. Ces visites apportent au passage un peu d’argent à certains habitants qui se proposent comme guides, transporteurs ou hébergeurs[[405]](#footnote-405). On cherche d’ailleurs à promouvoir ces activités dans les journaux comme en témoigne cet article de la *Gazette de Lausanne* du 2 juillet 1819 :

« MM. les voyageurs qui seraient dans l’intention de faire le tour du mont Vélan, en passant par le trop fameux glacier de Gétroz [Giétro], le col de la fenêtre & revenir par le Grand-Saint-Bernard, sont prévenus que les chemins et les ponts sont rétablis à neuf et praticables pour les petits chars jusqu’à Bagnes, où ils trouveront des mulets pour achever la course. La route, jusqu’au pont de Mauvoisin, parcourt à peu près les mêmes emplacements qu’avant la terrible catastrophe du 16 juin 1818 ; longeant la rivière, elle permet d’observer dans tous leurs détails, les phénomènes extraordinaires de cet épouvantable évènement. MM. les étrangers trouveront à Bagnes, des logements propres & agréables, une bonne table, des guides & des mulets à un prix modique. »[[406]](#footnote-406)

Cette activité préfigure le développement du tourisme à Bagnes dans la deuxième moitié du XIXe siècle.

Les scientifiques vont quant à eux jouer un rôle essentiel dans la reconnaissance de la débâcle de 1818 sur la longue durée. Après la catastrophe, ils sont nombreux à venir mener des observations dans la vallée de Bagnes[[407]](#footnote-407). Les glaciers intéressent, voire passionnent. Jean de Charpentier, directeur des mines de sel de Bex et membre de la commission qui avait rendu un rapport sur les travaux du Giétro en 1820, publie en 1841 un *Essai sur les glaciers* qui finira par faire date[[408]](#footnote-408). À cette occasion, il n’oublie pas dans ses réflexions de rappeler le rôle joué par son ami Ignace Venetz et par Jean-Pierre Perraudin, ce Bagnard fin observateur, ni de mentionner la débâcle du Giétro. Dès lors, ces deux noms et cet événement sont restés liés aux origines de cette nouvelle science appelée la glaciologie et seront cités dans bon nombre d’ouvrages jusqu’à nos jours.

**Laisser une trace**

La plupart des contemporains de la débâcle ont sans doute transmis par oral des informations sur ce qu’ils avaient vu, entendu ou même vécu. Malheureusement, avec le roulement des générations, le souvenir de ces expériences personnelles finit par s’étioler et disparaître. Du côté de Bagnes, l’utilisation spécifique du terme patois « avalo » pour désigner l’événement alors que leurs voisins n’en font pas un usage aussi restrictif, en est un indice ténu[[409]](#footnote-409). Un article du journal fribourgeois *La Liberté* datant de la fin du XIXe siècle garde pourtant de manière inattendue une trace de la transmission du souvenir par la parole : une notice nécrologique en hommage au Dr Bernard Étienne Cropt (1798-1896) de Martigny, professeur de droit à Sion et auteur de la législation cantonale de 1830 à 1895, mentionne que ce dernier, durant ses cours, ne manquait jamais d’évoquer la débâcle du Giétro à laquelle il avait assisté et de parler « des arbres fruitiers que la violence des eaux avait amenés jusque dans les rues de Martigny »[[410]](#footnote-410).

En parallèle à cette transmission orale, quelques individus ont voulu laisser des traces plus pérennes de cet événement extraordinaire auquel ils ont pris part bien malgré eux. Leur démarche prend des formes différentes : inscriptions sur des édifices, ex-voto, ou rédaction de récits.

Dans la vallée de Bagnes, durant les années qui ont suivi la débâcle, plusieurs constructions se sont vues affublées d’inscriptions évoquant la catastrophe. En 1945, Cyrille Gard, notaire et archiviste communal, dresse un petit inventaire de ce genre d’épigraphes trouvées à Champsec, village qui a été particulièrement touché. Il en déniche quatre (voir ILLUSTRATION 8.1). Ces dernières ont à la fois une fonction mémorielle, en rappelant l’événement et en y associant le nom du bâtisseur de l’édifice, et apotropaïque, en invoquant Dieu et sa protection, afin qu’il écarte toute nouvelle catastrophe. Une rappelle également la hauteur atteinte par l’eau lors de la débâcle[[411]](#footnote-411). On trouve une autre inscription, encore visible de nos jours, sur le pont de Mauvoisin, à proximité du glacier du Giétro. Cet édifice est construit en 1828, selon des plans réalisés par Ignace Venetz, celui-là même qui s’était énormément investi lors des événements de 1818. L’ingénieur prévoit d’y faire tailler sur le parapet l’inscription suivante : « 1828. 10 ans A. L. D. », qui signifie « 1828. 10 ans après la débâcle »[[412]](#footnote-412). Le « texte » sera finalement un peu plus long : « 1828. A. V. F. 10A. L. D. M. L. F. » (Voir ILLUSTRATION 8.2). Le chanoine Carron, curé de Bagnes dans les années 1920 et 1930, la résout ainsi : « 1828. A Venetz l’a fait 10 ans après la débâcle. Maître Loia l’a fait. »[[413]](#footnote-413)

Outre les épigraphes, on trouve également des ex-voto représentant la catastrophe de 1818 (Voir ILLUSTRATION 8.3). Nous en connaissons deux. Le premier, qui se trouvait autrefois à la chapelle des Sept Joies à Sembrancher, est l’œuvre de Félix Corthey (1760-1835), peintre bagnard bien connu. Il représente une scène de la débâcle dans les environs de ce village[[414]](#footnote-414). Le deuxième, du peintre E. Gay, de Martigny-Bourg, se trouve dans la chapelle Notre-Dame-de-Compassion à Martigny (La Bâtiaz). Il porte l’inscription « Inondation à Martigni, le 16 juin 1818 par le Glassier de Bagne » et représente la vague traversant la grande rue de Martigny-Bourg, avec, au premier plan, la chapelle de la Bâtiaz, miraculeusement épargnée[[415]](#footnote-415).

Enfin, d’autres personnes ont choisi de prendre la plume. Certaines le font dans le but d’en informer des membres de leur famille, sans se douter que le document traversera les siècles, comme Jean François Closuit de Martigny qui décrit avec beaucoup de détails la catastrophe dans une lettre destinée à son frère Pierre Benjamin à Dijon[[416]](#footnote-416). D’autres souhaitent volontairement laisser des informations pour les générations futures. C’est le cas par exemple de Pierre Joseph Farquet père, du Châble, qui rédige, seulement quatre jours après la débâcle, une courte description de l’événement dans un français très approximatif mais touchant (voir ILLUSTRATION 8.4)[[417]](#footnote-417). Il fera d’ailleurs partie de la première vague d’émigration de Valaisans vers le Brésil une année plus tard[[418]](#footnote-418). Le prieur Joseph Darbellay de Martigny, membre incontournable du Comité de bienfaisance lors des événements, laisse quant à lui un récit en latin, qui date de 1831, dans le registre des décès de la paroisse de Martigny[[419]](#footnote-419). Ces gros répertoires destinés à durer sont en effet souvent utilisés par les hommes d’église comme des réceptacles à souvenirs d’événements extraordinaires de leur temps. Enfin, signalons encore le notaire Pierre-Joseph Jacquemin, qui, en 1837, compile des textes sur la débâcle de 1595 et de 1818, sans qu’on sache, par contre, qui en sont les rédacteurs[[420]](#footnote-420).

**L’évocation du souvenir dans la presse**

Depuis les années 1840 au moins, le souvenir de la débâcle est évoqué de temps à autre dans la presse valaisanne et romande. Outre les mentions périodiques des travaux de prévention qui sont effectués au Giétro[[421]](#footnote-421), il est ravivé à certaines occasions, comme lors des petites débâcles qui ont lieu au fond de la vallée de Bagnes en 1894, 1895 et 1896[[422]](#footnote-422), ou lors d’une nouvelle avancée du glacier du Giétro dans les années 1910[[423]](#footnote-423), époque marquée aussi par les cent ans de l’événement en 1918. Il apparaît également dans des articles à visée touristique[[424]](#footnote-424) et dans des listes qui énumèrent les catastrophes valaisannes[[425]](#footnote-425).

Dans ces articles, la débâcle de 1818 est parfois simplement signalée, mais, parfois aussi décrite avec détails. C’est le cas d’un texte publié dans *Le Confédéré* le 14 mars 1867, qui rappelle au public l’existence du reliquat d’argent laissé dans les caisses de l’État par le Comité de bienfaisance, dont les intérêts servent années après années aux travaux du Giétro ; le rédacteur y résume les événements dramatiques en se basant sur un des écrits publiés du doyen Bridel, parce que « la jeune génération ne connaît que vaguement ce sinistre mémorable »[[426]](#footnote-426). De même, en 1918, les journaux valaisans publient des articles qui rappellent le « triste centenaire »[[427]](#footnote-427). Ces textes présentent le déroulement des événements depuis le printemps 1818 jusqu’au 16 juin, avec quelques anecdotes et des informations sur les dégâts occasionnés et les dons reçus. Certains d’entre eux sont tirés directement d’autres journaux, tel le *Conteur Vaudois* et *La Famille*, preuve que la date anniversaire est rappelée au-delà des frontières valaisannes.

À de rares occasions, la catastrophe est également évoquée sous forme d’anecdote dans la presse. En 1844, *L’Écho des Alpes*, qui dénonce l’attitude de certains religieux catholiques envers les protestants, rappelle l’accueil en grande pompe du doyen Bridel, pasteur vaudois qui s’est beaucoup engagé pour les sinistrés, lors d’une de ses visites dans la vallée de Bagnes après la débâcle[[428]](#footnote-428). En juillet 1904, la *Feuille d’avis du Valais* fait part, quant à elle, d’un fait divers particulier : un individu de Martigny, qui a perdu la raison, répand la nouvelle dans la localité qu’une poche du Giétro a sauté ; monté au clocher de l’église pour sonner le tocsin, il finit par être maîtrisé[[429]](#footnote-429).

Durant le XXe siècle et le début du XXIe siècle, les journaux valaisans continuent de rappeler ponctuellement les événements de 1818[[430]](#footnote-430). Certains annoncent la découverte de nouveaux documents d’époque sur le sujet[[431]](#footnote-431). D’autres se rapportent au risque inédit que présentent les barrages industriels, dont un s’implante dès les années 1950 au fond de la vallée de Bagnes, à l’endroit même où jadis le glacier du Giétro avait barré la Dranse et formé un lac[[432]](#footnote-432). Paradoxe de l’histoire ! La débâcle a également inspiré l’écrivain valaisan Maurice Zermatten qui publie un roman intitulé « La colère de Dieu » en 1940[[433]](#footnote-433). Plusieurs articles de journaux mentionnent que cet ouvrage a été adapté en pièce de théâtre par Mme Yvonne Thévenoz en 1942 et diffusé d’abord comme pièce radiophonique sur les ondes de Radio Lausanne[[434]](#footnote-434), puis mis en scène par Paul Pasquier et interprété en 1943 par le groupement du « Vieux Pays » de Saint-Maurice[[435]](#footnote-435).

**Un sujet d’actualité**

En 1988, pour les 170 ans de la catastrophe, une exposition intitulée « 16 juin 1818, débâcle du Giétro » est montée au Musée de Bagnes (Voir ILLUSTRATION 8.6)[[436]](#footnote-436). Elle est conçue par Jean-Michel Gard, conservateur du musée, avec les contributions de Jean-Marc Pillet, naturaliste, du professeur Marcel Burri, géologue, et d’Amédée Zyrd, glaciologue. Plus qu’une simple évocation historique de la débâcle, elle inscrit l’événement dans son contexte géographique et géologique, avec une part importante donnée à la glaciologie. Prévue du 16 juillet au 9 octobre, l’exposition est finalement prolongée jusqu’au 16 octobre[[437]](#footnote-437). Un ouvrage est également publié pour l’occasion[[438]](#footnote-438). Il réunit de nombreux documents alors inédits, notamment des témoignages, des dessins et des gravures. Il s’agit en somme d’un premier état des lieux des connaissances historiques et scientifiques de la débâcle. En septembre 1993, est également inaugurée la Maison des glaciers à Lourtier[[439]](#footnote-439). Consacrée à Jean-Pierre Perraudin, l’enfant du village qui, par ses observations attentives, a participé aux origines de la théorie des glaciers[[440]](#footnote-440), elle incarne le lien étroit entre la glaciologie et la vallée de Bagnes.

Dès le lendemain de la catastrophe et jusqu’à aujourd’hui, la science aura joué un rôle essentiel dans le maintien de cette mémoire. Elle aura aussi participé à ancrer cet événement plus particulièrement dans la vallée de Bagnes. À Martigny, son souvenir s’est estompé. Cela peut paraître étonnant pour une commune qui a non seulement subit les plus gros dégâts matériels, mais qui a également enregistré près de 75% des pertes humaines de la catastrophe. Mais, à deux cents ans d’écart, ce drame ne touche évidemment plus de la même manière. Désormais, l’intérêt pour la débâcle de 1818 est surtout lié à l’importance que revête aujourd’hui la glaciologie. La fonte des glaciers et ses conséquences sont en effet un symbole fort du réchauffement climatique, thématique au centre des préoccupations internationales. De ce point de vue, la débâcle du Giétro redevient un sujet d’actualité, qui mérite une attention particulière.

Dans ce contexte, il n’est donc pas étonnant de retrouver cette catastrophe dans la liste des événements valaisans notables de ces deux cents dernières années dressée à l’occasion des festivités du bicentenaire de l’entrée du Valais dans la Confédération en 2015[[441]](#footnote-441). De même, à l’heure de la commémoration des 200 ans de l’événement, l’intérêt redoublé des scientifiques – historiennes et historiens, géographes et géologues en tête – et d’autres acteurs ne surprend guère. Sont prévus en 2018 : une exposition au Musée de Bagnes ; un colloque scientifique organisé par l’Université de Lausanne, la commune de Bagnes et la Société d’histoire du Valais romand, dont les actes seront publiés[[442]](#footnote-442); un film documentaire tourné en Valais et qui implique la population locale[[443]](#footnote-443) ; et, enfin, le présent ouvrage qui fournit, sur la base de recherches approfondies, un récit circonstancié et renouvelé de la débâcle, agrémenté d’éclairages historiques inédits. La débâcle n’aura jamais été autant au centre des attentions depuis 1818 !

**ILLUSTRATIONS**

**8.1 Inscriptions rappelant la débâcle de 1818 trouvées à Champsec par Cyrille Gard, notaire, archiviste communal, en 1945[[444]](#footnote-444)**

1. Localisation : « Sur une poutre au-dessus de la porte d’entrée d’une grange au coin du village, dit à la « Cotze », grange appartenant à M. Joseph Jossen-Carron, de St-Germain (Rarogne), domicilié à Champsec ».

Texte : « L’an 1826, Francoit Joseph Maret a fat cette grange 8 années après l’épouvantable innondation qui arriva a 5 heures du soir du 16 juin 1818 qui enleva 76 bâtiment la chapelle de ce village qui enleva tout bien de pauvre infortunés. Prionts Dieu qui nous en préserve à l’avenir de cet af[…] »

1. Localisation : « Sur une poutre plafonnière dans une chambre du bâtiment de M. Clovis Troillet, de Champsec, au lieu-dit « La Cotze » ».

Texte : « Jean Maurice Troillet a fait ce bâtiment l’an 1838 20 ans après l’épouvantable innondation qui est arrivé à 5 heures du soir le 16 juin 1818 qui enleva 76 bâtiments dans ce village ici. Nous prions Dieu qui nous en préserve à l’avenir d’une affreuse inondation occasionnée par la rupture du glacier du Giétroz qui format le lac de Mauvoisin. »

1. Localisation : « Sur la poutre au dessus de la porte d’entrée d’un raccard, actuellement grange-écurie appartenant à M. Edouard Fellay-Carron, à Champsec, au lieu dit « Glarier » ».

Texte : « L’an 1841 au mios de mai Maurice Joseph Troillet bâti ce racca 23 années après l’épouvantable inondation qui arriva à 5 heures du soir du 16 juin 1818 qui enleva 76 bâtiment dans ce village qui enleva le bien de pauvre infortunés. Prions Dieu qu’il nous en préserve à l’avenir. »

1. Localisation : « Inscription relevée sur une pierre droite genre dalle dont l’extrémité supérieure est à bout mi-circulaire et ogival, pierre placée au bas des escaliers devant la chapelle de Champsec dédiée à St Bernard de Menthon. »

Texte : « Par une inondation terrible venant de Mauvoisin en 1818 et 16 du mois de juin l’eau de la Drance est monté jusque ici. »

Voir pour faire photographier une de ces inscriptions si elles existent encore. La 4e existe toujours d’après Hilaire Dumoulin (voir avec lui), par contre elle a été déplacée, et donc la hauteur indiquée ne veut plus rien dire…

**8.2 Photographie de l’inscription sur le pont de Mauvoisin**

Légende : L’inscription faisant référence à la débâcle de 1818 sur le pont de Mauvoisin, au fond de la vallée de Bagnes.

**8.3 Les ex-voto de la débâcle**

- Celui de Martigny : Faire photographier celui qui se trouve à la chapelle de la Bâtiaz (attention l’ex-voto est un peu en hauteur). Ou demander la photo à Gianadda puisqu’elle est publiée dans : Jean-Henry Papilloud, Sophia Cantinotti, *Les vitraux des chapelles de Martigny*, Fondation Pierre Gianadda, 2014, p. 136-137

Légende : Ex-voto représentant la catastrophe du Giétroz du 16 juin 1818 à Martigny ; Chapelle de la Bâtiaz à Martigny.

- Celui de Sembrancher : *16 juin 1818 : Débâcle du Giétro*, collection du Musée de Bagnes N°1, 1988, p. 170 (à voir si Christine en a besoin pour son chapitre sur les victimes, car il illustre bien cette thématique)

**8.4 Le récit de la débâcle par Pierre Joseph Farquet du Châble**

« Cette mémoire et faite par pierre joseph farque père le 20 du moy de juin de l’an 1818 du Châble de bagnes. Ceus qui liront cette mémoyre pourron se soveni du malheur qu’il tarivé.

Mémoyre du malheur qui est arrivé les 11 du mois de juin de l’an 1818 que les glasier du Gietrou atareté la Dranse de pui les premier jour du moy de mars jusque au 11 de juin qui est parti toutan mas a rase la grange de Le Chelai celle de banachise et cele de fionen et cele de grange neue et de pui là à Lourtier treze maison anporte par dernier et à Chansec treze maison emporté tou ce qui iétai dedan et quatre maison u Lapey et les pré du glaire de sain marc et celui de lila tout couver de depo apre ariva au Chable il a batu jusqu’à la pourte du présidan gard di autrement la beyei antanporté les pont et les barie et le martinet et la maison de pantaleon Les jardins et la scie moner molin folon an tout atan anporte trente maison e tous les danre meuble tou perdu et encore peri 4 fame 2 de Chansepc a Veleta 3 raca une grange un martinet et un monet tout mene loin.

Au pierre grosse a tou cover de depo les cham du glarier tou cover jusque à lac duc de Volege. Lau ile venu jusque a la croix de la maison de pierre joseph Farquet du fon du Chable. »[[445]](#footnote-445)

**8.5 Article de journal du XIXe ou du XXe sièle**

Un scann d’un des articles de journaux du XIXe ou du XXe siècle (voir référence dans le texte)

**8.6 Photographie de l’affiche de l’expo de 1988**

Si elle existe… Sinon trouver un élément qui rappelle cette expo.

**10. Pot-pourri d’anecdotes**

Christine Payot et Arnaud Meilland (Bureau Clio)

**Des instruments de première nécessité**

Venetz manque des instruments les plus indispensables. Jean de Charpentier, directeur des mines de sel de Bex, lui fait parvenir gracieusement une boussole, ainsi qu’une sonde afin qu’il puisse pratiquer une ouverture au puits qu’il veut faire creuser[[446]](#footnote-446).

**Des hommes victimes des circonstances**

Le Conseil de Martigny envoie au glacier le châtelain Gross, afin qu’il négocie les prix avec les ouvriers. Mais Gross se retrouve malgré lui « coincé » à Bagnes :

« Monsieur Gross est singulièrement étonné que vous le laissiez ici avec un mulet à la charge de la commune, s'il eût prévu que vous ne fussiez venu au jour promis, il aurait renvoyé son mulet et demander des habillements. Il serait déjà descendu si Monsieur le président Gard l'avait voulu relâcher. Il attend son remplaçant. Veuillez lui faire réponse à cet égard par le retour de l'express. »[[447]](#footnote-447)

**Des regrets**

Dans une lettre au grand bailli, datée du 19 mai, le président du dizain de Martigny Philippe Morand déplore que les deux commissaires du gouvernement, François Delacoste et François Indermatten ne soient pas restés plus longtemps pour aider à la coordination des travaux. Il se fustige lui-même de ne pas avoir quitté plus tôt Sion où se déroule la diète :

« Je n'ai d'ailleurs rien à ajouter au regret que j'ai manifesté dans ma dernière de ce que Messieurs les commissaires du gouvernement se sont séparés trop tôt. Le résultat en est probablement irréparable. J'aurais moi-même à me reprocher de n'avoir quitté Sion avec Monsieur le grand châtelain Indermatten parce que j'aurais compris à temps utile qu'il fallait parler d'argent. »[[448]](#footnote-448)

**« Passager contemple nos malheurs et console »**

Dès la fin juin 1818, plusieurs boîtes ont été établies à différents endroits de Martigny pour solliciter et recueillir des dons des voyageurs de passage. À la demande des Anglais de Lausanne qui ont ouvert une souscription, le prieur de Martigny en installe trois : une chez lui, à la Maison du Grand-Saint-Bernard, et deux autres dans des auberges de Martigny[[449]](#footnote-449). De son côté, le commissaire du gouvernement Adrien Zimmermann, envoyé pour gérer les secours à Martigny, en fait établir une autre au coin de la maison Métral avec l’écriteau suivant : « Passager contemple nos malheurs et console. »[[450]](#footnote-450) L’affiche est réalisée par le peintre Gay de Martigny[[451]](#footnote-451). Celui-ci réalisera également un ex-voto exposé dans la chapelle de la Bâtiaz et représentant l’inondation dans le bourg de Martigny.

**Un des dirigeants de la brasserie irlandaise Guinness au nombre des sinistrés**

La débâcle ne touche pas que la population locale. Plusieurs Suisses ou étrangers de passage sont présents au mauvais endroit au mauvais moment. Heureusement pour eux, leurs pertes ne seront que matériel. Certains portent plainte auprès du gouvernement valaisan, qui peu de temps auparavant avait assuré que le passage du Valais était sûr alors que des rumeurs circulaient sur sa dangerosité. Il s’agit de M. Smith, de son épouse et de leurs domestiques, de M. Vicat, maître de poste à Genève, de M. Simon négociant de Chamonix, de M. William Lunell Guinness, Irlandais, de son épouse, Susanna Newton, et de ses domestiques[[452]](#footnote-452). W. L. Guinness (1779-1842) n’est autre que le cinquième fils d’Arthur Guinness (1725-1803), fondateur de la fameuse brasserie Guinness à Dublin. En 1818, cela fait environ dix ans qu’il est co-dirigeant de l’entreprise avec deux de ses frères[[453]](#footnote-453). Contrairement aux Anglais, qui font preuve d’une grande générosité envers les sinistrés, Guinness cherche à se faire rembourser intégralement sa perte, revenant à la charge auprès du gouvernement à plusieurs reprises. Cette attitude contraste avec celle de M. W. Thomas Athorpe, également touché par la débâcle, qui ne réclame rien, faisant même un don des plus généreux[[454]](#footnote-454).

**Un voiturier de Lausanne contre le président du dizain de Martigny**

Peu avant le 16 juin 1818, François Rollier, voiturier à Lausanne, loue un attelage composé d’un char et d’une jument à un Anglais, M. W. Thomas Athorpe, qui souhaite se rendre en Valais. Hasard du calendrier, cette voiture est emportée par une des vagues de la débâcle dans la cour de l’auberge du Cygne à Martigny. Malgré le dédommagement reçus de M. Athorpe lui-même, François Rollier insiste auprès du gouvernement valaisan pour obtenir plus. Il va même mener son enquête sur le terrain : le 13 juin 1819, il se rend à Martigny et fouille dans une remise appartenant à Philippe Morand, président du dizain[[455]](#footnote-455). Il y reconnaît son char et demande qu’on le lui restitue, mais le Martignerain ne se laisse pas faire en informant le Conseil d’État. Morand explique qu’il s’agit bien d’un char retrouvé dans les débris de la débâcle sur une de ses propriétés, mais que ce n’est pas celui de Rollier. Le Lausannois fournit quant à lui des témoignages qui plaident en sa faveur : la veuve Cornu, responsable de l’auberge et qui a perdu son mari le 16 juin, un domestique de la maison, le conducteur vaudois de l’attelage et un autre voyageur vaudois. Le voiturier finit par obtenir gain de cause le 23 septembre en recevant non seulement une compensation financière, mais aussi le char, qui – soit-dit en passant – avait été rétabli à neuf par Morand[[456]](#footnote-456).

**Aliénation d’esprit due à la débâcle**

L’impact psychologique de la catastrophe sur les personnes qui l’ont vécue est difficile à évaluer, car il est rare de trouver des documents qui en témoignent. Un acte tiré du *Bulletin officiel du canton du Valais* nous offre pourtant un exemple de la détresse dans laquelle certaines personnes se sont retrouvées. Le 8 août 1818, le châtelain de la commune de Bagnes, Frédéric Gard, fait publier un texte qui débute par les phrases suivantes : « Vu l’inconduite de sieur Jean Sigismond Gabbu de Champsec, hameau de cette commune, lequel oublia le soin de sa famille dès l’époque de l’innondation [sic] qui fut l’objet de son aliénation d’esprit (…) » L’individu en question se voit attribué un tuteur, afin que ces affaires soient gérées correctement[[457]](#footnote-457).

**Des alpages au rabais**

Chaque année la commune de Bagnes procède à la récolte de l'imposition du bétail, à raison de 4 batz par vache, 2 batz par génisse, et d'un batz par brebis, chèvre et veau. En 1818, les alpages de Durant sont exemptées de l'impôt, mais pour le gros bétail seulement, en raison des événements de la présente année[[458]](#footnote-458).

En 1819, Philippe Morand, président du dizain de Martigny, qui loue l’alpage de Louvie [Louye] pour 161 écus, bénéficie de la part de la commune d’un rabais de quatre louis d’or « en raison des évènements de la présente année ». Même traitement de faveur pour Emmanuel Collombin, qui lui loue à la commune l’alpage de « Charmottanaz »[[459]](#footnote-459), location réduit de moitié. La situation de répète en 1820[[460]](#footnote-460).

La localisation périlleuse dans laquelle se trouvent ces alpages de Bagnes fera dire de manière prémonitoire à un témoin en mai 1818, parlant des travaux de Venetz :

« Dieu veuille que tant d'efforts réunis soient assez puissants pour résister à un malheur qui menace une partie des plus intéressantes et des plus riches de notre pays d'une ruine peut-être totale et pour rendre à la vallée de Bagnes la jouissance de quatre de leur plus belles montagnes [alpages] qui sans cela ne peuvent plus être fréquentées. »[[461]](#footnote-461)

**La Grande Place de Martigny**

La débâcle amène son lot de drame et de difficultés, mais c’est aussi un évènement qui bouscule les habitudes et crée de nouvelles opportunités. À Martigny, Philippe Morand, prédisent du dizain et homme influant[[462]](#footnote-462), a des idées derrière la tête. Il profite de la dévaluation des biens pour acheter, à peine deux mois après la 16 juin, tous les biens que possédait le baron Eugène de Stockalper dans la région (prés, champs, vignes, montagne, et la maison familiale, l’hôtel de l’Aigle, avec ses dépendances), pour un montant de 82 000 florins, soit 32 800 francs de Suisse. Il s’agit d’une somme considérable ! Avec l’aide de deux beaux-frères, il acquiert également à la fin de l’année 1818 les vergers appartenant à la famille Kalbermatten. Il s’agit du premier acte qui aboutira à la réalisation de la future Grande Place de Martigny, la première place moderne de Suisse. Philippe Morand assoit ainsi sa position dominante à Martigny et montre son ambition pour sa ville[[463]](#footnote-463).

**Emigrer au Brésil**

En juillet 1819, près de 2000 Suisses quittent l’Europe pour tenter leur chance au Brésil. Après bien des galères, la plupart d’entre eux fondera la ville de Nova Friburgo à environ 130 km au nord de Rio de Janeiro. Il s’agit de la première vague d’émigration suisse vers l’Amérique, qui sera suivie de plusieurs autres durant le XIXe siècle. Parmi le contingent constitué principalement de Fribourgeois, on trouve 168 Valaisans (hommes, femmes et enfants), dont 26 Bagnards et 21 Martignerains[[464]](#footnote-464). La débâcle du Giétroz, qui a sévi à peine une année auparavant, a-t-elle jouée un rôle dans le départ de ces individus ? C’est sans doute le cas pour certains d’entre eux, puisque le gouvernement valaisan reçoit dès l’automne 1818 des offres du consul portugais, qui propose que des familles inondées participent à la colonisation du Brésil ; quatre familles semblent alors intéressées[[465]](#footnote-465). Pierre Joseph Farquet père, qui a laissé un témoignage poignant de la débâcle, sera ainsi du voyage, avec sa femme et son fils[[466]](#footnote-466). Cependant le nombre de sinistrés tentés par l’aventure reste confidentiel par rapport à l’ensemble des individus et des familles qui ont subi des pertes[[467]](#footnote-467). Les ressortissants de certaines communes qui n’ont pas été touchées par la catastrophe sont d’ailleurs autant voire plus nombreux : Finhaut (18), Saxon (25) et Orsières (41). Les années de disettes de 1816 et 1817, l’essor démographique de la région et les volontés individuels ont sans doute eu plus de poids dans le choix des émigrés bagnards et martignerains que la débâcle elle-même. Et puis partir n’est pas toujours un gage de réussite : en 1819, près d’un émigrant sur cinq mourra en mer ou à peine arrivé, soit environ 400 sur les 2000 de départ[[468]](#footnote-468) ; 6 Bagnards et 2 Martignerains feront partie des victimes[[469]](#footnote-469).

**Une nouvelle débâcle prévue pour bientôt !**

Après le 16 juin 1818, le bruit court dans la population que la débâcle ne reviendra que « en l’année 2040 ». Cette déduction est obtenue par « des calculateurs assez habiles » comme l’écrit ironiquement le commissaire du gouvernement Isaac de Rivaz. C’est effectivement le résultat d’un calcul très simple : 223 années séparent la débâcle de 1595 de celle de 1818 ; il en sera donc de même dans l’avenir (en 2041 pour être exact). Le commissaire s’inscrit en faux contre cette « espérance témérairement insinuées » dans l’esprit public dans le but d’éviter d’entreprendre de coûteux travaux préventifs au Giétro. Ces derniers auront pourtant lieu et empêcheront une nouvelle débâcle de grande ampleur. Ne reste plus qu’à attendre deux décennies pour savoir si le bruit public de 1818 était finalement vrai[[470]](#footnote-470).

**Fake news**

Mal informé par ses correspondants, le journal français *Le Commerce* annonce que la grande route de Sion à St-Maurice est impraticable, et que la ville de Martigny a été entièrement abandonnée par ses habitants. [*La Gazette de Lausanne*, 29.05.1818, p. 2]

**Une vente de charité au profit des inondés**

Le 14 juillet 1818, une annonce parue dans *La Feuille d’avis de Lausanne* annonce dans sa rubrique « Ventes » : « Chez D. Petillet, libraire près le Collège: Sermon prononcé à Genève le 28 Juin 1818, par le pasteur Mouline, à l'occasion de l'innondation qui a désolé la vallée de Bagne et la ville de Martigny en Valais, le 16 du même mois. Se vend 3 batz au bénéfice des victimes de ce malheur. » [*Feuille d’avis de Lausanne*, 14.07.1818, p. 2]

**ILLUSTRATION**

**9.1 Portrait de William Lunell Guinness**

Voir sur le site : <http://www.wikitree.com/photo/jpg/Guinness-16>

Voir pour obtenir les droits

Légende : Portrait de William Lunell Guinness (1779-1842), fils du fondateur de la Brasserie Guinness, et co-directeur de l’entreprise avec deux de ses frères. Il fait partie des sinistrés de la débâcle du Giétroz du 16 juin 1818.

**9.2 Dessin représentant les vergers des Kalbermatten à Martigny**

Voir le dessin d’Armand Brulhart : reconstitution du verger des Kalbermatten dans Armand Brulhart, *La Grande Place de Martigny ou le rêve de Poliphile*, Sierre, 2010, p. 23.

Légende : Dessin d’Armand Brulhart (2010) représentant les vergers des Kalbermatten à Martigny, futur emplacement de la Grande Place, première place moderne de Suisse.

1818 : remerciements CLIO

Les Archives de l’Etat du Valais

Les Archives du Grand-Saint-Bernard

Les Archives de la commune de Martigny

Le Centre régional d’études des populations alpines (CREPA)

Roland Farquet

Kamy May

Auguste Bertholet ( ?) (+ autres stagiaires qui auraient saisi les listes des dégâts)

Christine Piguet (Lude)

Mélanie Pitteloud

Eugénie Rivera

1. Jean-Michel Gard, « L’impact de la débâcle de 1818 », dans *16 juin 1818, Débâcle du Giétroz,* Collection du Musée de Bagnes N°1, Le Châble, 1988, p. 59-60 [↑](#footnote-ref-1)
2. AEV, 3 DTP 29.8.2/15 [↑](#footnote-ref-2)
3. Ignace Mariétan, « La vie et l’œuvre de l’ingénieur Ignace Venetz 1788-1859 », dans *Bulletin de la Murithienne*, Fasc. 76 (1959), p. 6. [↑](#footnote-ref-3)
4. Hans Conrad Escher (de la Linth), « Notice sur le val de Bagne en Bas-Vallais, et la catastrophe qui en a dévasté le fond, en juin 1818 », dans *La Bibliothèque universelle*, vol. 3, N°4, 1818, Genève, p. 4. [↑](#footnote-ref-4)
5. AEV, 3 DTP 28.1.13 [↑](#footnote-ref-5)
6. AEV, de Rivaz famille, Rz 153, p. 96 et 134r [↑](#footnote-ref-6)
7. Hans Conrad Escher (de la Linth), « Notice sur le val de Bagne en Bas-Vallais, et la catastrophe qui en a dévasté le fond, en juin 1818 », dans *La Bibliothèque universelle*, vol. 3, N°4, 1818, Genève, p. 4. [↑](#footnote-ref-7)
8. AC Bagnes, P 1063/6, p. 6 [↑](#footnote-ref-8)
9. Philippe-Sirice Bridel, *Course à l’éboulement du glacier de Gétroz et au lac de Mauvoisin, au fond de la vallée de Bagnes, 16 mai 1818*, Vevey, [1818], p. 8 [↑](#footnote-ref-9)
10. AC Bagnes, P 1063/7 [↑](#footnote-ref-10)
11. AEV, 3 DTP 28.1.7 [↑](#footnote-ref-11)
12. AC Bagnes, P 796/6 [↑](#footnote-ref-12)
13. AEV, 3 DTP 28.1.20 [↑](#footnote-ref-13)
14. AC Bagnes, P 1063/6, p. 3 [↑](#footnote-ref-14)
15. AC Bagnes, P 1063/6, p. 3 [↑](#footnote-ref-15)
16. AC Bagnes, P 1063/1 [↑](#footnote-ref-16)
17. AC Bagnes, P 796/8 [↑](#footnote-ref-17)
18. AC Bagnes, P 1063/6, p. 25 [↑](#footnote-ref-18)
19. AEV, 3 DTP 28.1.7 [↑](#footnote-ref-19)
20. AC Bagnes, P 1063/7, p. 1 [↑](#footnote-ref-20)
21. AC Bagnes, P 1063/6, p. 10 [↑](#footnote-ref-21)
22. AC Bagnes, P 1063/6, p. 1 [↑](#footnote-ref-22)
23. AC Bagnes, P 796/10 [↑](#footnote-ref-23)
24. AC Bagnes, P 1063/7, p. 1 [↑](#footnote-ref-24)
25. AC Bagnes, P 796/6 [↑](#footnote-ref-25)
26. AC Bagnes, P 1063/6, p. 22 [↑](#footnote-ref-26)
27. AEV, 3 DTP 28.1.13 et 15 [↑](#footnote-ref-27)
28. AC Bagnes, P 1063/6, p. 6 [↑](#footnote-ref-28)
29. AEV, 3 DTP 28.1.24 [↑](#footnote-ref-29)
30. Il peut s’agir soit de Joseph Bruno Gay, vice-châtelain du Conseil de Martigny, soit d’Eugène Gay, un conseiller de la commune de Martigny. [↑](#footnote-ref-30)
31. AC Bagnes, P 1063/2 [↑](#footnote-ref-31)
32. AEV, 3 DTP 28.1.10 [↑](#footnote-ref-32)
33. AC Bagnes, P 1063/6, p. 18 [↑](#footnote-ref-33)
34. AEV, 3 DTP 28.1.27 [↑](#footnote-ref-34)
35. AEV, 3 DTP 28.2.1 [↑](#footnote-ref-35)
36. AEV, 3 DTP 28.2.8 [↑](#footnote-ref-36)
37. AEV, 3 DTP 28.2.3 [↑](#footnote-ref-37)
38. AC Bagnes, P 1063/1 [↑](#footnote-ref-38)
39. AEV, 3 DPT 28.1.9 [↑](#footnote-ref-39)
40. AC Bagnes, P 1063/4 [↑](#footnote-ref-40)
41. AEV, 3 DTP 28.2.1 et AEV, 3 DTP 28.2.3 [↑](#footnote-ref-41)
42. AEV, 3 DTP 28.1.17 [↑](#footnote-ref-42)
43. AC Bagnes, P 1063/6, p. 22 [↑](#footnote-ref-43)
44. AC Bagnes, P 1063/6, p. 24 [↑](#footnote-ref-44)
45. AEV, 3 DTP 28.2.7 [↑](#footnote-ref-45)
46. AC Bagnes, P 1063/7, p. 7 [↑](#footnote-ref-46)
47. AEV, 3 DTP 28.7.1/8 [↑](#footnote-ref-47)
48. *Bulletin officiel et Feuille d’Avis*, 1818, p. 205 (N°26, 27 juin) [↑](#footnote-ref-48)
49. AEV, 3 DTP 28.2/20 [↑](#footnote-ref-49)
50. AEV, AC Sembrancher, P 312/1 [↑](#footnote-ref-50)
51. Philippe-Sirice Bridel, *Seconde course à la vallée de Bagnes, et détails sur les ravages occasionnés par l'écoulement du lac de Mauvoisin, 21 juin 1818*, Vevey, 1818, p. 14 [↑](#footnote-ref-51)
52. AEV, 3 DTP 28.2.15 [↑](#footnote-ref-52)
53. Hans Conrad Escher (de la Linth), « Notice sur le val de Bagne en Bas-Vallais, et la catastrophe qui en a dévasté le fond, en juin 1818 », dans *La Bibliothèque universelle*, vol. 3, N°4, 1818, Genève, p. 22 et 23 [↑](#footnote-ref-53)
54. AGSB, 5006/12 [↑](#footnote-ref-54)
55. Philippe-Sirice Bridel, *Seconde course à la vallée de Bagnes et détails sur les ravages occasionnés par l’écoulement du lac de Mauvoisin (21 juin 1818)*, Vevey, 1818, p. 16-17 [↑](#footnote-ref-55)
56. AEV, 3 DTP 29.1.1/10 [↑](#footnote-ref-56)
57. Philippe-Sirice Bridel, *Fragments relatifs à la débâcle de 1818 qui a ravagé la vallée de Bagnes dans le canton du Valais*, [S.l.], [1819], p. 4 [↑](#footnote-ref-57)
58. Philippe-Sirice Bridel, *Fragments relatifs à la débâcle de 1818 qui a ravagé la vallée de Bagnes dans le canton du Valais*, [S.l.], [1819], p. 7 [↑](#footnote-ref-58)
59. Comité de bienfaisance, *Compte rendu par le comité de bienfaisance établi à Martigny par le gouvernement du Valais pour la répartition des secours provenans de dons et collectes qui ont eu lieu en faveur des individus des communes riveraines de la Dranse, victimes de l'inondation du 16 juin 1818*, Sion, 1820, p. 4 [↑](#footnote-ref-59)
60. Pierre-Alain Putallaz, « [Irruption des eaux de la Dranse sur les vallées de Bagnes et de Martigni [sic], le 16 juin 1818 à quatre heures et demie du soir](https://explore.rero.ch/fr_CH/rero/result/L/VlRMU19SRVJPUjAwMzk1ODkxNg==). Texte de Jean-Marie Achard-James », dans *Annales valaisannes*, année 67 (1992), p. 59-74 [↑](#footnote-ref-60)
61. « Feuilleton. Irruption de la Drance », dans *Gazette de Lausanne*, 23.06.1835, p. 2 [↑](#footnote-ref-61)
62. Maurice Gabbud, « Un centenaire valaisan (1818-1918) », dans *Conteur vaudois*, N°22, 01.06.1918, p. 1 [↑](#footnote-ref-62)
63. Les informations généalogiques et biographiques sont tirées de *Familles de Bagnes, du XIIe au XXe siècle ; généalogie, histoire, étymologie, armoiries*, Le Châble, 2005-2008, 7 volumes [↑](#footnote-ref-63)
64. Lire Le souvenir de « l’avalo » de 1818 à nos jours [↑](#footnote-ref-64)
65. CREPA, Fonds Marie-Thérèse Formaz, document n° 98ter [↑](#footnote-ref-65)
66. MAY/3-2113 [↑](#footnote-ref-66)
67. AEV, 3 DTP 30.2.1/3) [↑](#footnote-ref-67)
68. AEV, 3 DTP 28.2.18 [↑](#footnote-ref-68)
69. TRO/8-1243 [↑](#footnote-ref-69)
70. *Familles de Bagnes*, vol. 1, p. 194 [↑](#footnote-ref-70)
71. ORE/1-3. [↑](#footnote-ref-71)
72. *Familles de Bagnes*, vol. 5, p. xxx [↑](#footnote-ref-72)
73. L’orthographe a été modernisée (AEV, 3 DTP 30.2.1/3) [↑](#footnote-ref-73)
74. Anne Troillet-Boven, *Souvenir et propos sur Bagnes*, Martigny, 1973, p. 200-201 [↑](#footnote-ref-74)
75. AC Sembrancher, P 312/3, cahier non paginé [↑](#footnote-ref-75)
76. AGSB, 5008/9, cahier non paginé [↑](#footnote-ref-76)
77. *Familles de Bagnes*, vol. 5, p. xxx [↑](#footnote-ref-77)
78. *Familles de Bagnes*, vol. 2, p. 325 [↑](#footnote-ref-78)
79. FEL/27-3384 [↑](#footnote-ref-79)
80. *Familles de Bagnes*, vol. 2, p. 421, note 11 [↑](#footnote-ref-80)
81. Hans Conrad Escher (de la Linth), *Notice sur le val de Bagne en Bas-Vallais, et la catastrophe qui en a dévasté le fond, en juin 1818*, p. 22 [↑](#footnote-ref-81)
82. AGSB, 5008/2, cahier non paginé [↑](#footnote-ref-82)
83. AEV, 3 DTP 28.2/20, p. 2 [↑](#footnote-ref-83)
84. AEV, AC Sembrancher, P 312/1 [↑](#footnote-ref-84)
85. AEV, 3 DTP 28.2/20, p. 2 [↑](#footnote-ref-85)
86. AGSB, 5010 [↑](#footnote-ref-86)
87. AGSB, 5010, cahier non paginé, N°78 [↑](#footnote-ref-87)
88. Voir le chapitre « Le Comité de bienfaisance » [↑](#footnote-ref-88)
89. AEV, AC Sembrancher, P 312/4, cahier non paginé [↑](#footnote-ref-89)
90. AGSB, 5010, cahier non paginé, N°24 [↑](#footnote-ref-90)
91. AEV, 3 DTP 28.2.18 [↑](#footnote-ref-91)
92. Alfred Pellouchoud, « Essai d’histoire de Sembrancher », dans *Annales valaisannes*, année 42 (1967), p. 59 [↑](#footnote-ref-92)
93. AGSB, 5010, cahier non paginé, N°63 et 116 [↑](#footnote-ref-93)
94. AGSB, 5010, cahier non paginé, N°122 [↑](#footnote-ref-94)
95. AEV, AC Sembrancher, P 312/1 [↑](#footnote-ref-95)
96. AGSB, 5010, cahier non paginé [↑](#footnote-ref-96)
97. AEV, AC Sembrancher, P 312/4 [↑](#footnote-ref-97)
98. Hans Conrad Escher (de la Linth), « Notice sur le val de Bagne en Bas-Vallais, et la catastrophe qui en a dévasté le fond, en juin 1818 », dans *La Bibliothèque universelle*, vol. 3, N°4, 1818, Genève, p. 22 [↑](#footnote-ref-98)
99. AGSB, 5008/4, cahier non paginé, N°97, N°107 ; AGSB, 5008/5, cahier non paginé, N°139 ; AGSB, 5008/2, cahier non paginé, N°62 ; AGSB, 5008/6, cahier non paginé, N°186 [↑](#footnote-ref-99)
100. AEV, 3 DTP 28.2.18 [↑](#footnote-ref-100)
101. AEV, 3 DTP 28.2.18 [↑](#footnote-ref-101)
102. AEV, 3 DTP 28.2.18 [↑](#footnote-ref-102)
103. AEV, 3 DTP 28.2.18 [↑](#footnote-ref-103)
104. AEV, 3 DTP 28.2.18 [↑](#footnote-ref-104)
105. AEV, Vieux-Martigny, P 256 [↑](#footnote-ref-105)
106. AEV, 3 DTP 30.1.1/5b [↑](#footnote-ref-106)
107. AEV, Vieux-Martigny, P 256 [↑](#footnote-ref-107)
108. AEV, 3 DTP 30.1.1/5b [↑](#footnote-ref-108)
109. AEV, 3 DTP 30.1.1/5 [↑](#footnote-ref-109)
110. AEV, 3 DTP 30.1.1/5b [↑](#footnote-ref-110)
111. AP, Martigny, registre des décès, 1818, p. 159 [↑](#footnote-ref-111)
112. AP, Martigny, registre des décès, 1818, p. 163 [↑](#footnote-ref-112)
113. AEV, Closuit, Famille Closuit, 82/1 [↑](#footnote-ref-113)
114. Cette lettre a été partiellement publiée dans « La débâcle du Giétroz », dans *Treize Etoiles*, 42, 1992, 12, p. 33-34, disponible à l’adresse <http://doc.rero.ch/record/235421/files/BCV_NB_483_1992_12.pdf> (consulté le 09.09.2017) [↑](#footnote-ref-114)
115. *Bulletin officiel et Feuille d’avis*, 1818, p. 199 (N°25, 20 juin) [↑](#footnote-ref-115)
116. AGSB, 5012, cahier non paginé [↑](#footnote-ref-116)
117. AEV, 3 DTP 28.6/13 [↑](#footnote-ref-117)
118. AGSB, 5006, Lettre de Claude Emmanuel Paget (22.11.1818) [↑](#footnote-ref-118)
119. AEV, 3 DTP 28.2.24 [↑](#footnote-ref-119)
120. 1807*: Petrus Josephus* Melian *Liddensis, natus* 21 *febr*. 1787. *Professus est* 25 *novembris* 1807*. Thesas physicae deffendit cum domino* de Rivaz 18 *augusti* 1808. *Factus fuit subdiaconus die* [laissé vide]. *Presbiter sabbati S.* 1810. 1812 : *capellanus Sembrancherii*. 1814 *procurator*. *Die* 20 *junii* 1818, *aquis Dranciae Octoduri* (à la Bâtiaz) *obrutus fuit, unde extrahi non potuit. Inventus Vauvriaci die* 24 *julii, Agaunumque perductus, a R. D.* Favre C. R. *parocho ejusdem loci, et in sepulchro Confratrum Sacerdotum eadem die solemniter tumulatus est*. (AASM, DIV 12/0/1, p. 29. Partiellement publié dans Philippe Farquet, *Martigny. Chroniques, Sites et Histoire,* Martigny, 1953, p. 115.) [↑](#footnote-ref-120)
121. AEV, 3 DTP 28.2/16, 17, 18 et 40 [↑](#footnote-ref-121)
122. AEV, 3 DTP 28.2/16 [↑](#footnote-ref-122)
123. AEV, 3 DTP 28.8. p. 13 (17 juin) [↑](#footnote-ref-123)
124. AEV, 3 DTP 28.2/16 [↑](#footnote-ref-124)
125. AGSB, 5006, Lettre du grand bailli (13.10.1818) [↑](#footnote-ref-125)
126. AEV, 3 DTP 28.2/24 [↑](#footnote-ref-126)
127. AEV, 3 DTP 28.2/18 ; voir chapitre victimes, p. XX [↑](#footnote-ref-127)
128. AEV, 3 DTP 28.2/28 ; AEV, 3 DTP 28/8, p. 13 (20 et 22 juin) [↑](#footnote-ref-128)
129. Voir chapitre Des travaux à la pelle : opérations d'urgence et de prévention après la débâcle, p. XX [↑](#footnote-ref-129)
130. Voir chapitre Une ombre au tableau des secours : tensions et conflits, p. XX [↑](#footnote-ref-130)
131. Principalement : AEV, 3 DTP 28.2 ; AEV, 3 DTP 28.3 [↑](#footnote-ref-131)
132. AEV, 3 DTP 28.2/39 ; AEV, 3 DTP 28.3.12 ; AEV, 3 DTP 28.4.5 [↑](#footnote-ref-132)
133. Par exemple : AEV, 3 DTP 28/8 p. 17 (16 mars et 19 mai 1819) [↑](#footnote-ref-133)
134. Voir chapitre Des travaux à la pelle: opérations d'urgence et de prévention après la débâcle, p. XX [↑](#footnote-ref-134)
135. Voir chapitre Le Comité de bienfaisance, p. XX [↑](#footnote-ref-135)
136. AEV, 3 DTP 28.2/32 ; AEV, 3 DTP 30.2.1/2 [↑](#footnote-ref-136)
137. AEV, 3 DTP 28.2/42 ; AEV, 3 DTP 28.2/46 [↑](#footnote-ref-137)
138. AEV, 3 DTP 28.3/3 et 4 [↑](#footnote-ref-138)
139. AEV, 3 DTP 28.3/10 [↑](#footnote-ref-139)
140. CH AEV, Vieux-Monthey, 2958; AEV, de Rivaz, Rz 153, p. 45-135 [↑](#footnote-ref-140)
141. AEV, 3 DTP 28.2.5 [↑](#footnote-ref-141)
142. AEV, 3 DTP 28.2/32 ; AEV, 3 DTP 30.2.1/2 [↑](#footnote-ref-142)
143. AEV, 3 DTP 28.2/34; AEV, 3 DTP 28.2.44 [↑](#footnote-ref-143)
144. AEV, 3 DTP 28.2/43 et 45 [↑](#footnote-ref-144)
145. AEV, 3 DTP 28.3/3 et 4 [↑](#footnote-ref-145)
146. AEV, 3 DTP 28.3.10 et 12 [↑](#footnote-ref-146)
147. AEV, 3 DTP 28.3.14, 16 et 18 [↑](#footnote-ref-147)
148. AEV, 3 DTP 28.3.18 [↑](#footnote-ref-148)
149. AEV, 3 DTP 28.3.18 [↑](#footnote-ref-149)
150. AEV, 3 DTP 28.3.25 [↑](#footnote-ref-150)
151. AEV, 3 DTP 28.3.25 [↑](#footnote-ref-151)
152. Voir chapitre Des travaux à la pelle : opérations d'urgence et de prévention après la débâcle, p. XX [↑](#footnote-ref-152)
153. Voir portrait de Jean Pierre Perraudin (s’il est fait !) [↑](#footnote-ref-153)
154. AEV, 3 DTP 28.8 [↑](#footnote-ref-154)
155. AEV, 3 DTP 28.2.20 [↑](#footnote-ref-155)
156. AEV, 3 DTP 28.3.1 [↑](#footnote-ref-156)
157. AEV, 3 DTP 29.4/1 [↑](#footnote-ref-157)
158. Voir chapitre Un vaste élan de générosité: les collectes et les dons, p. XX [↑](#footnote-ref-158)
159. Par exemple : AEV, 3 DTP 28.2/43 ; AEV, 3 DTP 28.4/9; AEV, 3 DTP 28.3.28 [↑](#footnote-ref-159)
160. Par exemple : AEV, 3DTP 30.2.1/2 [↑](#footnote-ref-160)
161. Par exemple : AEV, 3 DTP 30.1.1/5b [↑](#footnote-ref-161)
162. Par exemple : AEV, 3 DTP 29.1/9 ; AEV, 3 DTP 29.1/10 ; voir aussi chapitre Une ombre au tableau des secours: tensions et conflits, p. XX [↑](#footnote-ref-162)
163. Par exemple : AEV, 3 DTP 28.2/37 ; AEV, 3 DTP 29.3.1/5 [↑](#footnote-ref-163)
164. *16 juin 1818 : Débâcle du Giétro*, collection du Musée de Bagnes N°1, 1988, p.115 [↑](#footnote-ref-164)
165. Voir chapitre Victimes, p. XX [↑](#footnote-ref-165)
166. AC Bagnes, P 791 [↑](#footnote-ref-166)
167. AEV, 3 DTP 28.2.18 ; AEV, 3 DTP 28.2/42 ; AEV, 3 DTP 28.2/46 ; AEV, 3 DTP 29.4/2 [↑](#footnote-ref-167)
168. <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F42256.php> (*Dictionnaire historique de la Suisse*, article « Bonvin, Bonaventure » ; consulté le 21.11.2017) [↑](#footnote-ref-168)
169. AEV, 3 DTP 28.2.20 ; AEV, 3 DTP 28.3.1 ; AEV, 3 DTP 29.4/1 [↑](#footnote-ref-169)
170. AGSB, 5010 [↑](#footnote-ref-170)
171. <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F5562.php> (*Dictionnaire historique de la Suisse*, article « Delasoie, Gaspard-Etienne » ; consulté le 21.11.2017) [↑](#footnote-ref-171)
172. Par exemple : AEV, 3DTP 30.2.1/2 ; AEV, 3 DTP 28.4/9; AEV, 3 DTP 28.3.28 ; AEV, 3 DTP 28.4.5 [↑](#footnote-ref-172)
173. Pierre-Alain Putallaz, « La carrière publique de Michel Dufour (1768-1843) jusqu’en 1810 », dans *Vallesia*, 2000, p. 581 ; Silvia Arlettaz, « Citoyens et exclus sous la République Helvétique », dans *Annales valaisannes*, 1998, p. 134 [↑](#footnote-ref-173)
174. Par exemple : AEV, 3 DTP 28.1.1 ; AEV, 3 DTP 28.1.7 ; AC Bagnes, P 1063/1 ; AEV, 3 DTP 28.1.10 ; AEV, 3 DTP 28.1.18 ; AEV, 3 DTP 28.2.6 ; AEV, 3 DTP 28.2.14 ; AEV, 3 DTP 28.2.13 ; AEV, 3 DTP 28.2/43 ; AEV, 3 DTP 29.1/9 ; AEV, 3 DTP 28.4/9 [↑](#footnote-ref-174)
175. <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F5570.php> (*Dictionnaire historique de la Suisse*, article « Morand, Jean-Philippe » ; consulté le 21.11.2017) ; Gérald Arlettaz, avec la collaboration de Silvia Arlettaz, « Les tendances libérales en Valais 1825-1839 », dans *Vallesia*, 2008, p. 191 ; Paul L. Andereggen, « Walliser in den Eidgenössischen Behörden 1815-1965 », dans *Blätter aus der Walliser Geschichte*, 1965-1966, p. 174 [↑](#footnote-ref-175)
176. Par exemple : AEV, 3 DTP 30.2.1/1 ; AEV , 3 DTP 28.2.31 ; AEV, 3DTP 28.2/28 ; AEV, 3 DTP 28.2/32 ; AEV, 3 DTP 28.2/40  [↑](#footnote-ref-176)
177. Pierre Alain Putallaz, « Sur le passage du Saint-Bernard par Bonaparte en 1800. Témoignage inédit de Charles d’Odet, responsable des manœuvres valaisans », dans *Annales valaisannes*, 1975, p. 159 et s. [↑](#footnote-ref-177)
178. <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F5565.php> (*Dictionnaire historique de la Suisse* ; article « Rivaz, Charles Emmanuel de » ; consulté le 21.11.2017) [↑](#footnote-ref-178)
179. Par exemple : AEV, 3 DTP 28.2/16 ; AEV, 3 DTP 28.2/34 ; AEV, 3 DTP 28.4.5 ; AEV, 3 DTP 28.3.17 ; AEV, 3 DTP 28.4.1 [↑](#footnote-ref-179)
180. AGSB, 5006, Lettres d’Isaac de Rivaz (21.01.1819 et 20.06.1820) [↑](#footnote-ref-180)
181. <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F5564.php> (*Dictionnaire historique de la Suisse*, article « Rivaz, Isaac de » ; consulté le 21.11.2017) [↑](#footnote-ref-181)
182. AEV, 3 DTP 28.2.17 ; AEV, 3 DTP 28.2.19 ; AEV, 3 DTP 28.2.28 [↑](#footnote-ref-182)
183. <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F21300.php> (*Dictionnaire historique de la Suisse*, article « Roten, Nikolaus » ; consulté le 21.11.2017) [↑](#footnote-ref-183)
184. Par exemple : AEV, 3 DTP 28.2/39 ; AEV, 3 DTP 28.2/46¸AEV, 3 DTP 28.3/10 [↑](#footnote-ref-184)
185. Janine Fayard Duchêne, « Du Val d’Anniviers à Sion. La famille de Torrenté des origines à nos jours », dans *Vallesia*, 2006, p. 240-241 [↑](#footnote-ref-185)
186. <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F19428.php> (*Dictionnaire historique de la Suisse*, article « Venetz, Ignace » ; consulté le 21.11.2017) [↑](#footnote-ref-186)
187. Par exemple : AEV, 3DTP 28.2/28 ; AEV, 3 DTP 28.2/34 ; AEV, 3 DTP 28.2/42 [↑](#footnote-ref-187)
188. Louiselle Gally-de Riedmatten, « Le soldat valaisan au service de l’Empereur Napoléon : un service étranger différent (1806-1811) », dans *Vallesia*, 2004, p. 31 [↑](#footnote-ref-188)
189. AEV, 3 DTP 28.2/32; AEV, 3 DTP 30.2.1/2; AEV, 3 DTP 28.4.5 [↑](#footnote-ref-189)
190. AEV, 3 DTP 30.2.1/1 [↑](#footnote-ref-190)
191. AEV, 3 DTP 28.3.1 [↑](#footnote-ref-191)
192. AEV, 3 DTP 30.2.1/1 [↑](#footnote-ref-192)
193. AEV, 3 DTP 28.2/32, AEV, 3 DTP 30.2.1/2 [↑](#footnote-ref-193)
194. AEV, 3 DTP 28.3.17 [↑](#footnote-ref-194)
195. AEV, 3 DTP 28.2/32; AEV, 3 DTP 30.2.1/2; AEV, 3 DTP 30.2.1/6 [↑](#footnote-ref-195)
196. AEV, 3 DTP 28.2/32; AEV, 3 DTP 30.2.1/2 [↑](#footnote-ref-196)
197. AEV, 3 DTP 28.3.19 [↑](#footnote-ref-197)
198. AEV, 3 DTP 28.3.19 [↑](#footnote-ref-198)
199. AEV, 3 DTP 28.3.18 [↑](#footnote-ref-199)
200. AEV, 3 DTP 28.5/1 [↑](#footnote-ref-200)
201. AEV, 3 DTP 28.5/2 [↑](#footnote-ref-201)
202. AC Bagnes, P 830 ; AC Bagnes, P 833 ; Camille Carron (chanoine), « Le pont de Mauvoisin », *Petites annales valaisannes*, 1926, p. 44-46 [↑](#footnote-ref-202)
203. AEV, 3 DTP 28.3/17; AEV, 3 DTP 28.3.20; AEV, 3 DTP 28.3.22; AEV, 3 DTP 28.3.24 ; AEV, 3 DTP 29.5/1; AEV, 3 DTP 28.3.27; AEV, 3 DTP 28.4.4; AEV, 3 DTP 28.7.2/9-10; AEV, 3 DTP 28.4.12; AEV, 3 DTP 28.7.2/9-10; AEV, 3 DTP 28.5/5; AEV, 3 DTP 28.7.2/18; AEV, 3 DTP 28.7.2/25 ; AEV, 3 DTP 28.8, p. 49. Catherine Berthod, « La route carrossable », dans *Une région, un passage*, 1989, p. 66-67 [↑](#footnote-ref-203)
204. AEV, 3 DTP 28.2/38 [↑](#footnote-ref-204)
205. AEV, 3 DTP 28.2/38 [↑](#footnote-ref-205)
206. AEV, 3 DTP 28.3/3 [↑](#footnote-ref-206)
207. AEV, 3 DTP 28.2.31 [↑](#footnote-ref-207)
208. AEV, 3 DTP 28.2/38 [↑](#footnote-ref-208)
209. AEV, 3 DTP 28.2/32 [↑](#footnote-ref-209)
210. AEV, 3 DTP 28.3/11 ; *Bulletin officiel et Feuille d’Avis*, 1818, p. 362 (N°46, 14 novembre) ; Arnaud Meilland, Christine Payot (Bureau Clio), « Enquête sur les vins valaisans du Moyen Âge à 1850. Ce que révèlent les documents d’archives, les visites de caves, les techniques des experts et les témoignages des consommateurs », *Vallesia*, 68, 2013, p. 121-122 et p. 171-177 [↑](#footnote-ref-210)
211. AEV, 3 DTP 28.2/34 [↑](#footnote-ref-211)
212. AEV, 3 DTP 28.2/43 et 28.2/45 [↑](#footnote-ref-212)
213. AEV, 3 DTP 28.3.14 [↑](#footnote-ref-213)
214. AEV, 3 DTP 28.3.18 [↑](#footnote-ref-214)
215. AEV, 3 DTP 28.5/2 [↑](#footnote-ref-215)
216. AcMy, Mixte, 1331 [↑](#footnote-ref-216)
217. AEV, 3 DTP 28.2.41 [↑](#footnote-ref-217)
218. AEV, 3 DTP 28.2.41 [↑](#footnote-ref-218)
219. Voir chapitre sur les victimes, p. XX [↑](#footnote-ref-219)
220. AEV, 3 DTP 28.2/46 [↑](#footnote-ref-220)
221. AEV, 3 DTP 28.3.18 [↑](#footnote-ref-221)
222. AEV, 3 DTP 28.3.16 [↑](#footnote-ref-222)
223. AEV, 3 DTP 28.4.5 ; AEV, 3 DTP 28.5/5 [↑](#footnote-ref-223)
224. AEV, 3 DTP 28.3.16 [↑](#footnote-ref-224)
225. Voir chapitre Une ombre au tableau des secours: tensions et conflits, p. XX [↑](#footnote-ref-225)
226. AEV, 3 DTP 28.2/32 [↑](#footnote-ref-226)
227. AEV, 3 DTP 28.3/3 et 4 [↑](#footnote-ref-227)
228. AEV, 3 DTP 28.3.25 [↑](#footnote-ref-228)
229. <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F17922.php> (*Dictionnaire historique de la Suisse*; article « Escher, Hans Conrad (de la Linth) », consulté le 26.10.2017) [↑](#footnote-ref-229)
230. AEV, 3 DTP 28.4/9; AEV, 3 DTP 28.3.28 [↑](#footnote-ref-230)
231. AEV, 3 DTP 30.3.2/4 [↑](#footnote-ref-231)
232. AEV, 3 DTP 31.2.6/5; 3 DTP 31.2.10/4; 3 DTP 31.2.19/15 [↑](#footnote-ref-232)
233. AGSB, 5006, Lettre adressée au prieur de Martigny (07.08.1818), Lettre du doyen Bridel (18.12.1818) [↑](#footnote-ref-233)
234. AEV, 3 DTP 28.7.1/6 ; AEV, 3 DTP 28.7.1/7 ; AEV, 3 DTP 28.7.2/14; AEV, 3 DTP 28.7.1/10 [↑](#footnote-ref-234)
235. AEV, 3 DTP 28.7.1/7 [↑](#footnote-ref-235)
236. Ignace Mariétan, « La vie et l’œuvre de l’ingénieur Ignace Venetz (1788-1859) », *Bulletin de la Murithienne*, 76, 1959, p. 17 [↑](#footnote-ref-236)
237. *16 juin 1818, Débâcle du Giétro*, Collection du Musée de Bagnes N°1, 1988, p. 180-184 ; AEV, de Rivaz famille, Rz 153, p. 65 et s. [↑](#footnote-ref-237)
238. AEV, 3 DTP 30.3.2/4 [↑](#footnote-ref-238)
239. AEV, 3 DTP 29.8.2/15 ; Ignace Mariétan, « La vie et l’œuvre de l’ingénieur Ignace Venetz », p. 18 [↑](#footnote-ref-239)
240. Philippe Nicollier, *Ignace Venetz : Ses travaux lors de la catastrophe de Giétroz en 1818 et son apport à la théorie glaciaire*, mémoire de licence, Université de Lausanne, 1981, p. 14 [↑](#footnote-ref-240)
241. AEV, DTP 30.3.2/13 [↑](#footnote-ref-241)
242. AEV, Vieux-Martigny, P 123 ; Chanoine Blanc, *Observations sur les travaux que le Gouvernement du Valais fait exécuter au glacier du Giétroz, vallée de Bagnes, dans le dessein de prévenir une nouvelle débâcle*, Lausanne, 1825 ; Ignace Venetz, *Apologie des travaux du glacier du Giétroz contre les attaques réitérées de M. le chanoine Blanc, chapelain à Bagnes*, Sion, 1825 ; *Réflexions sur la réponse de M. l’Ingénieur Venetz à deux lettres concernant les travaux du glacier du Giétroz, vallée de Bagnes, en Valais, écrites par le chanoine Blanc à M. Gard, président du dixain d’Entremont, séant en Diète à Sion, en décembre 1824*, Lausanne, 1825 ; Chanoine Blanc, *Examen de l’apologie des travaux du glacier du Giétroz*, 1825. Voir aussi Ignace Mariétan, « La vie et l’œuvre de l’ingénieur Ignace Venetz », p. 19-22 [↑](#footnote-ref-242)
243. AEV, 3 DTP 32.1/51-102 ; Ignace Mariétan, « La vie et l’œuvre de l’ingénieur Ignace Venetz », p. 23 [↑](#footnote-ref-243)
244. Jean-Luc Rouiller, « Le Valais par les dates : une chronologie des origines à nos jours », *Annales valaisannes*, 1999, p. 171 ; Janine Fayard Duchêne, « La circulation des personnes dans la vallée du Rhône à la fin du XVIIIe siècle, à travers les fiches des auberges de la cité de Sion », *Vallesia*, 1994, p. 219-220. [↑](#footnote-ref-244)
245. AEV, 3 DTP 31.1/1-8 [↑](#footnote-ref-245)
246. AEV, 3 DTP 31.3.2/1 [↑](#footnote-ref-246)
247. AEV, 3 DTP 31.3.2/2 [↑](#footnote-ref-247)
248. AGSB, 5006, imprimé (29.06.1818) [↑](#footnote-ref-248)
249. AEV, 3 DTP 31.3.2/5, 6 et 8 [↑](#footnote-ref-249)
250. AEV, 3 DTP 31.3.2/5 [↑](#footnote-ref-250)
251. AEV, 3 DTP 31.3.2/7-8 [↑](#footnote-ref-251)
252. AEV, 3 DTP 31.3.2/9 et 10 [↑](#footnote-ref-252)
253. AGSB, 5006, Brouillons (20.06.1818 et 25.06.1818) [↑](#footnote-ref-253)
254. AGSB, 5006, Lettre du prieur à Stratford Canning (10.10.1818) [↑](#footnote-ref-254)
255. Correspondance entre le prieur et Élisabeth de Cerjat : AGSB 5006, Lettres (21.06.1818, 30.06.1818, 05.07.1818, 24.07.1818 et autres sans date) ; <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F42896.php> (*Dictionnaire historique de la Suisse*, « Cerjat, Élisabeth Jeanne de » ; consulté le 22.10.2017) [↑](#footnote-ref-255)
256. AGSB, 5006, Lettre du prieur au grand bailli (10.10.1818) [↑](#footnote-ref-256)
257. AGSB, 5006, Lettre d’Élisabeth de Cerjat au prieur (30.06.1818) [↑](#footnote-ref-257)
258. Voir chapitre Le Comité de bienfaisance, p. XX [↑](#footnote-ref-258)
259. AEV, 3 DTP 31.3.2/5 et 6 [↑](#footnote-ref-259)
260. *Gazette de Lausanne* du 18.08.1818, p. 2; AEV, 3 DTP 31.3.2/4 [↑](#footnote-ref-260)
261. AEV, 3 DTP 31.2.4/1 [↑](#footnote-ref-261)
262. AEV, 3 DTP 31.2.19/6 [↑](#footnote-ref-262)
263. AEV, 3 DTP 31.2.19/1 [↑](#footnote-ref-263)
264. AEV, 3 DTP 31.2.19/9 et 12 [↑](#footnote-ref-264)
265. AEV, 3 DTP 31.2.6/1 [↑](#footnote-ref-265)
266. AEV, 3 DTP 29.4/2; *Bulletin officiel et Feuille d’Avis*, 1818, N°28 (11.07.1818), p. 220 [↑](#footnote-ref-266)
267. AEV, 3 DTP 29.4/1 [↑](#footnote-ref-267)
268. AEV, 3 DTP 28.8, p. 33; AEV, 3 DTP 31.2.19/8 [↑](#footnote-ref-268)
269. AEV, 3 DTP 29.4/2 [↑](#footnote-ref-269)
270. AEV, 3 DTP 28.8, p. 29 [↑](#footnote-ref-270)
271. AEV, 3 DTP 29.4/2; biographie dans Albert de Montet, *Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois qui se sont distingués dans leur pays ou à l’étranger par leurs talents, leurs actions, leurs œuvres littéraires ou artistiques, etc.*, 1877-1878, Lausanne, p. 232 et s. [↑](#footnote-ref-271)
272. AEV, 3 DTP 29.4/1 [↑](#footnote-ref-272)
273. AGSB, 5006, Lettre du trésorier d’Etat à François Delacoste (13.03.1820) [↑](#footnote-ref-273)
274. AGSB, 5006, Lettre du grand bailli au prévôt (16.09.1818) [↑](#footnote-ref-274)
275. AGSB, 5006, Lettre du grand bailli au prévôt (13.10.1818) [↑](#footnote-ref-275)
276. Alois Fässler, « La naissance de la solidarité confédérale. Les actions d’entraide suite à l’éboulement de Goldau (1806) », dans Christian Pfister, *Le jour d’après : surmonter les catastrophes naturelles : le cas de la Suisse entre 1500 et 2000*, 2002, p. 59-69 [↑](#footnote-ref-276)
277. AEV, 3 DTP 29.3.1/2 [↑](#footnote-ref-277)
278. AEV, DI 22.1.3 [↑](#footnote-ref-278)
279. Philippe-Sirice Bridel, *Essai statistique sur le canton du Valais*, Zurich, 1820 [↑](#footnote-ref-279)
280. *16 juin 1818, Débâcle du Giétro*, Collection du Musée de Bagnes N°1, 1988, p. 61-63 et 91-137 [↑](#footnote-ref-280)
281. AGSB, 5006, Lettre d’Élisabeth de Cerjat au prieur (sans date) [↑](#footnote-ref-281)
282. AGSB, 5006, Lettre de Bridel au prieur (25.10.1818) [↑](#footnote-ref-282)
283. AEV, 3 DTP 31.3.1/1 [↑](#footnote-ref-283)
284. AEV, 3 DTP 31.3.1/1 [↑](#footnote-ref-284)
285. Informations tirées de : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F28509.php> (*Dictionnaire historique de la Suisse*, « Canning Stradford » ; consulté le 22.10.2017) et de <https://en.wikipedia.org/wiki/Stratford_Canning,_1st_Viscount_Stratford_de_Redcliffe> (Wikipedia ; consulté le 22.10.2017) [↑](#footnote-ref-285)
286. Jean-Marc Biner, Emile Biollay, « Nouvelles d’il y a cent cinquante ans. Les événements du Valais du 25 décembre 1813 au 10 septembre 1815, d’après la *Gazette de Lausanne* et le *Journal Suisse* », *Annales valaisannes*, 1965, p. 66 ; Emile Biollay, « Des treize cantons du département (1813) aux treize dizains du canton (1815) », *Annales valaisannes*, 1965, p. 35 ; Emile Biollay, « Documents relatifs à l’histoire de la réunion du Valais à la Suisse (1813-1815) », *Vallesia*, 1965, p. 14, 21, 47, 49, 51-52, 61, 65, 69, 76, 78-79, 90, 149. [↑](#footnote-ref-286)
287. AEV, 3 DTP 30.4 [↑](#footnote-ref-287)
288. AEV, 3 DTP 28.2/32 [↑](#footnote-ref-288)
289. AGSB, 5006, Lettre du prieur de Martigny (07.07.1818) [↑](#footnote-ref-289)
290. AEV, 3 DTP 28.2/42 [↑](#footnote-ref-290)
291. AEV, 3 DTP 28.3.23 [↑](#footnote-ref-291)
292. AGSB, 5006, Lettre de Mlle Cerjat (24.07.1818) [↑](#footnote-ref-292)
293. Voir chapitre Un vaste élan de générosité : les collectes et les dons, p. XX [↑](#footnote-ref-293)
294. Voir le récit p. XXX [↑](#footnote-ref-294)
295. AEV, 3 DTP 28.4/1 [↑](#footnote-ref-295)
296. AGSB, 5006, Lettre du grand bailli (11.07.1818) [↑](#footnote-ref-296)
297. AEV, 3 DTP 29.2/1-15 [↑](#footnote-ref-297)
298. AEV, 3 DTP 29.2/1 [↑](#footnote-ref-298)
299. AEV, 3 DTP 28.1.5 [↑](#footnote-ref-299)
300. Léon Dupont Lachenal, « Notes sur la famille Bertrand », *Annales valaisannes*, 1944, p. 161-162 [↑](#footnote-ref-300)
301. AEV, 3 DTP 29.2/2 [↑](#footnote-ref-301)
302. AEV, 3 DTP 29.2/3 [↑](#footnote-ref-302)
303. AEV, 3 DTP 29.2/4 [↑](#footnote-ref-303)
304. AEV, 3 DTP 29.2/5 [↑](#footnote-ref-304)
305. AGSB, 919/4 [↑](#footnote-ref-305)
306. AEV, 3 DTP 29.2/6 [↑](#footnote-ref-306)
307. AEV, 3 DTP 28.4.1 [↑](#footnote-ref-307)
308. AGSB, 5006, Lettre du grand bailli (03.08.1818) [↑](#footnote-ref-308)
309. AEV, 3 DTP 28.8, p. 40 [↑](#footnote-ref-309)
310. AEV, 3 DTP 29.2/10 [↑](#footnote-ref-310)
311. AGSB, 5007/1 [↑](#footnote-ref-311)
312. AGSB, 5006, Lettre du grand bailli (11.07.1818) [↑](#footnote-ref-312)
313. AGSB, 5007/1 [↑](#footnote-ref-313)
314. AGSB, 5007/1 [↑](#footnote-ref-314)
315. AGSB, 5008 à 5013 [↑](#footnote-ref-315)
316. AEV, DI 22.1.3/5, Compte rendu par le Comité de bienfaisance, p. 6-7 [↑](#footnote-ref-316)
317. AGSB, 5007/1 [↑](#footnote-ref-317)
318. AEV, 3 DTP 31.1.6/1-16 ; AGSB, 5016 ; AGSB, 5006, notamment : Lettre du grand bailli (13.10.1818), Lettre du prévôt (29.01.1819), Lettre de Pinon Genevois (31.01.1819), Lettre du grand bailli (10.03.1819) [↑](#footnote-ref-318)
319. AGSB, 5006 ; Tessin : AGSB, 5006, Lettre du trésorier d’Etat (12.01.1820), Lettre du trésorier d’Etat (13.03.1820) [↑](#footnote-ref-319)
320. Par exemple : AEV, 3 DTP 31.2.10/2-3 ; AGSB, 5006, Lettre du grand bailli (29.09.1818), Lettres de François Delacoste (14.02.1818 et 21.02.1818) [↑](#footnote-ref-320)
321. AGSB, 5014, Journal des recettes faites par le Comité central de bienfaisance ; AEV, 3 DTP 28.5/1 [↑](#footnote-ref-321)
322. AGSB, 5006, Lettre du 23.09.1818 [↑](#footnote-ref-322)
323. AEV, 3 DTP 29.2/12 [↑](#footnote-ref-323)
324. AEV, 3 DTP 28.5/1 [↑](#footnote-ref-324)
325. AGSB, 5007/1 ; AGSB 5006, Lettres du curé de Bagnes (30.01.1818 ; 12.04.1819 ; 31.05.1819), Lettre de François Delacoste (26.01.1820) [↑](#footnote-ref-325)
326. AEV, 3 DTP 29.2/14 [↑](#footnote-ref-326)
327. AEV, 3 DTP 30.1.2/10 ; AGSB, 5006, Lettre de François Delacoste (12.12.1819) [↑](#footnote-ref-327)
328. Voir chapitre Une ombre au tableau des secours : tensions et conflits, p. XX [↑](#footnote-ref-328)
329. AEV, 3 DTP 29.3.2/1-2 ; AGSB, 5006, Liste des enfants de Sembrancher et de Martigny à placer (26.10.1818), Lettre du grand bailli (09.02.1819) [↑](#footnote-ref-329)
330. AEV, 3 DTP 29.2/14 [↑](#footnote-ref-330)
331. AEV, DI 22.1.3/5 [↑](#footnote-ref-331)
332. Par exemple: AGSB, 919/4 (Conseil d’État du Valais) ; AEV, 3 DTP 31.2.19/16 (Vaud); AEV, 3 DTP 31.3.2/11 (Anglais) ; AEV, 3 DTP 28.8, p. 36 [↑](#footnote-ref-332)
333. AEV, 3 DTP 28.4.1 [↑](#footnote-ref-333)
334. AGSB, 5006, Lettre du prieur de Martigny (10.10.1818) [↑](#footnote-ref-334)
335. Voir chapitre Une ombre au tableau des secours : tensions et conflits, p. XX [↑](#footnote-ref-335)
336. Paul Martone, Bernard Truffer, « Das Weihbuch des Bistums Sitten », 2. Teil : 1735-1829, *Vallesia*, 2001, p. 295 [↑](#footnote-ref-336)
337. J.E. Tamini, Pierre Délèze, *Nouvel essai de Vallesia christiana*, 1940, p. 438 ; Paul Martone, Bernard Truffer, « Das Weihbuch des Bistums Sitten », 2. Teil : 1735-1829, *Vallesia*, 2001, p. 294 [↑](#footnote-ref-337)
338. Yannick-Marie Escher, « Alma Mater Agaunensis. Les mémoires de François de Rivaz, abbé de Saint-Maurice », *Annales valaisannes*, 2006, p. 30 ; Paul Martone, Bernard Truffer, « Das Weihbuch des Bistums Sitten », 2. Teil : 1735-1829, *Vallesia*, 2001, p. 279 [↑](#footnote-ref-338)
339. Paul Martone, Bernard Truffer, « Das Weihbuch des Bistums Sitten », 2. Teil : 1735-1829, *Vallesia*, 2001, p. 274 [↑](#footnote-ref-339)
340. Paul Martone, Bernard Truffer, « Das Weihbuch des Bistums Sitten », 2. Teil : 1735-1829, *Vallesia*, 2001, p. 258 [↑](#footnote-ref-340)
341. Jasmina Cornut, « Parenté dans l’élite valaisanne des Lumières : la famille de Courten, entre stratégies, solidarité et amour », dans *Vallesia*, 2013, p. 311 ; André Donnet, « Personnages du Valais fichés par l’administration française du département du Simplon (1811). Trois exemples de la ‘Statistique morale et personnelle’ de l’Empire », dans *Vallesia*, 41, 1986, p. 212-213 ; Janine Fayard Duchêne, « La Famille de Courten et l’Empire hispanique : Juan Amador de Courten, ingénieur militaire, chevalier de Santiago (1696-1745) », *Vallesia*, 2003, p. 410 + tableau simplifié II [↑](#footnote-ref-341)
342. Léon Dupont Lachenal, « Notes sur la famille Bertrand », *Annales valaisannes*, 1944, p. 161-162 et arbre généalogique ; Pierre-Alain Putallaz, « Le service étranger vu à travers l’étude des enfants du grand bailli Michel Dufour », *Vallesia*, 2003, p. 200 [↑](#footnote-ref-342)
343. La colonne concernant Sembrancher contient des erreurs dans la publication du compte final du Comité de bienfaisance. Il s’agit sans doute de fautes d’impression, car on retrouve les totaux corrects dans un document manuscrit (AGBS 5014, tableau général du produit des collectes). [↑](#footnote-ref-343)
344. AEV, 3 DTP 28.1.10 ; AC Bagnes, P 1063/6, p. 17, p. 21, p. 22 ; AEV, 3 DTP 28.2.1 [↑](#footnote-ref-344)
345. AC Bagnes, P 1063/6, p. 17 [↑](#footnote-ref-345)
346. AEV, 3 DTP 28.2.3 [↑](#footnote-ref-346)
347. AEV, 3 DTP 28.6/13 ; AEV, 3 DTP 28.2.1 ; AEV, 3 DTP 28.2.1 [↑](#footnote-ref-347)
348. AC Bagnes, P 1063/6, p. 24 [↑](#footnote-ref-348)
349. AEV, 3 DTP 28.2.7 [↑](#footnote-ref-349)
350. AEV, 3 DTP 28.3/4 [↑](#footnote-ref-350)
351. AEV, 3 DTP 28.6 [↑](#footnote-ref-351)
352. AGSB, 5006, Lettre du grand bailli au prévôt (13.10.1818) [↑](#footnote-ref-352)
353. AEV, 3 DTP 28.3/3 [↑](#footnote-ref-353)
354. AEV, 3 DTP 28.2/46 [↑](#footnote-ref-354)
355. AEV, 3 DTP 28.3/3 [↑](#footnote-ref-355)
356. AEV, 3 DTP 28.2/46 [↑](#footnote-ref-356)
357. AEV, 3 DTP 28.3/3 [↑](#footnote-ref-357)
358. AEV, 3 DTP 28.3/3 et 4 [↑](#footnote-ref-358)
359. AEV, 3 DTP 28.3/5 [↑](#footnote-ref-359)
360. Par exemple: AEV, 3 DTP 28.3.24 ; AEV, 3 DTP 29.5/1 ; AEV, 3 DTP 28.7.2/9-10 [↑](#footnote-ref-360)
361. AEV, 3 DTP 28.3/5 [↑](#footnote-ref-361)
362. AEV, 3 DTP 28.3/5 [↑](#footnote-ref-362)
363. AEV, 3 DTP 28.2.31 [↑](#footnote-ref-363)
364. AEV, 3DTP 30.2.1/8; RHPV [dois-je signaler le recours à cette bases de données] [↑](#footnote-ref-364)
365. AEV, 3 DTP 28.2/46 [↑](#footnote-ref-365)
366. AEV, 3 DTP 28.3.2 [↑](#footnote-ref-366)
367. AEV, 3DPT 28.2/27; AEV, 3 DTP 28.2/29, AEV, 3 DTP 29.1/6 ; AEV, AC Vouvry, P 1363 ; AEV, AC St-Maurice, Pm 2058 ; AEV, 3 DTP 29.1.1/5 ; AGSB, 5006, Note des bois de la débâcle vendus à l’enchère à Saint-Maurice (28.06.1818) [↑](#footnote-ref-367)
368. AGSB, 5013 [↑](#footnote-ref-368)
369. AEV, 3 DTP 29.1/9 ; AEV, 3 DTP 29.1/10 [↑](#footnote-ref-369)
370. AEV, 3 DTP 29.1/11 ; AEV, 3 DTP 29.1/12 [↑](#footnote-ref-370)
371. AEV, 3 DTP 29.1/14 [↑](#footnote-ref-371)
372. AEV, 3 DTP 28.4.5 [↑](#footnote-ref-372)
373. AEV, 3 DTP 29.1/16 [↑](#footnote-ref-373)
374. AEV, 3 DTP 28.4.10-11 [↑](#footnote-ref-374)
375. AEV, 3 DTP 28.4.10 [↑](#footnote-ref-375)
376. Voir chapitre Le Comité de bienfaisance, p. XX [↑](#footnote-ref-376)
377. AGSB, 5006, Arrêté du Conseil d’État (02.09.1818) [↑](#footnote-ref-377)
378. AGSB, 5007/1 [↑](#footnote-ref-378)
379. AEV, 3 DTP 28.5/1 [↑](#footnote-ref-379)
380. AGSB, 5013 [↑](#footnote-ref-380)
381. AGSB, 5006, Lettre du prévôt (08.02.1820), Lettre du président de la commune de Bagnes (14.02.1820) [↑](#footnote-ref-381)
382. AGSB, 5006, Lettre de Jacques François Bruno Luder (06.02.1820) [↑](#footnote-ref-382)
383. AGSB, 5006, Lettre de Balthazar Troillet (27.06.1819) [↑](#footnote-ref-383)
384. AGSB, 5006, Lettre de Claude Marin Ducrey (12.09.1819) [↑](#footnote-ref-384)
385. AGSB, 5006, Lettre de Jacques François Bruno Luder (06.02.1820) [↑](#footnote-ref-385)
386. *Le Confédéré*, 15.06.1918, p. 1 ; *Nouvelliste*, 30.08.1988, p. 2 [↑](#footnote-ref-386)
387. *Bulletin officiel et Feuille d’avis*, Sion, 1818, p. 198 (N°25, 20 juin) [↑](#footnote-ref-387)
388. AEV, 3 DTP 31.2.19/1 [↑](#footnote-ref-388)
389. AEV, 3 DTP 31.2.19/1; AEV, 3 DTP 30.3.2/1 ; AEV, 3 DTP 31.2.19/2 [↑](#footnote-ref-389)
390. AEV, 3 DTP 28.8, p. 11 [↑](#footnote-ref-390)
391. Philippe-Sirice Bridel, *Essai statistique sur le canton du Valais*, 1820, p. 166-167 [↑](#footnote-ref-391)
392. AEV, de Rivaz, Rz 153, p. 110v ; *Bulletin officiel*, 1818, p. 324 (N°41, 10 octobre) [↑](#footnote-ref-392)
393. *Bulletin officiel*, 1818, p. 212-214  (N°27, 4 juillet); Philippe-Sirice Bridel, *Seconde course à la vallée de Bagnes et détails sur les ravages occasionnés par l’écoulement du lac de Mauvoisin, 21 juin 1818*, Vevey, p. 25-26 [↑](#footnote-ref-393)
394. *Bulletin officiel*, 1818, p. 204 (N°26, 27 juin) [↑](#footnote-ref-394)
395. *Bulletin officiel*, 1818, p. 197-200 (N°25, 20 juin), p. 204-205 (N°26, 27 juin), p. 211-216 (N°27, 4 juillet), p. 219-220 (N°28, 11 juillet), p. 227-230 (N°29, 18 juillet), p. 322-328 (N°41, 10 octobre), p. 337-340 (N°43, 24 octobre), p. 348-351 (N°44, 31 octobre), p. 359-360 (N°45, 07 novembre), p. 365-368 (N°46, 14 novembre), p. 372-374 (N°47, 21 novembre) ; *Bulletin officiel*, 1819, p. 2-8 (N°1, 9 janvier), p. 89-95 (N°12, 27 mars), p. 105-108 (N°14, 10 avril), p. 125-128 (N°16, 24 avril), p. 135-136 (N°17, 1er mai) [↑](#footnote-ref-395)
396. *Gazette de Lausanne*, 19.06.1818, 23.06.1818, 26.06.1818, 30.06.1818, 03.07.1818, 10.07.1818, 14.07.1818, 21.07.1818, 24.07.1818 et 04.08.1818 [↑](#footnote-ref-396)
397. *16 juin 1818 : Débâcle du Giétro*, collection du Musée de Bagnes N°1, 1988, p. 61-63, 65-68, 90-136, 160-178 [↑](#footnote-ref-397)
398. Philippe-Sirice Bridel, *Essai statistique sur le canton du Valais*, 1820, p. 165 [↑](#footnote-ref-398)
399. AGSB, 5006, Lettre (05.08.1818), état des pertes (20.07.1818) [↑](#footnote-ref-399)
400. AcMy, FAATo, P 94/2 [↑](#footnote-ref-400)
401. AEV, 3 DTP 29.8.2/15, p. 10 [↑](#footnote-ref-401)
402. *Le Chroniqueur*, 25.09.1861, p. 1 [↑](#footnote-ref-402)
403. AEV, 3 DTP 28.4/9 [↑](#footnote-ref-403)
404. AEV, 3 DTP 28.2.31 ; AEV, 3 DTP 28.2/32 ; AEV, 3 DTP 28.4/9 ; AEV, 3DTP 28.2/32 [↑](#footnote-ref-404)
405. AEV, 3 DTP 28.3.19 [↑](#footnote-ref-405)
406. *Gazette de Lausanne*, 02.07.1819, p. 3 [↑](#footnote-ref-406)
407. Jean de Charpentier, *Essai sur les glaciers et sur le terrain erratique du bassin du Rhône*, Lausanne, 1841, p. 155 [↑](#footnote-ref-407)
408. Jean de Charpentier, *Essai sur les glaciers et sur le terrain erratique du bassin du Rhône*, Lausanne, 1841 [↑](#footnote-ref-408)
409. *Le Confédéré*, 15.06.1918, p. 1 ; *Nouvelliste*, 30.08.1988, p. 2 ; *Glossaire des patois de la Suisse romande*, Tome 2, Neuchâtel, 1934-1954, p.133, article « avalyo » [↑](#footnote-ref-409)
410. *La Liberté*, 22.01.1896, p. 2 [↑](#footnote-ref-410)
411. AC Bagnes, P 1063/16 ; voir aussi H. Gaschen, « Inscriptions-souvenirs de la tragique journée du 16 juin 1818 », dans *Bulletin de la Murithienne*, 72, p. 103-105 [↑](#footnote-ref-411)
412. AC Bagnes, P 830 [↑](#footnote-ref-412)
413. Camille Carron (chanoine), « Le pont de Mauvoisin », *Petites annales valaisannes*, 1926, p. 45 [↑](#footnote-ref-413)
414. *16 juin 1818 : Débâcle du Giétro*, collection du Musée de Bagnes N°1, 1988, p. 170 [↑](#footnote-ref-414)
415. Gaëtan Cassina, « Notre-Dame de Compassion, chapelle du Pont ou de la Bâtiaz », dans *La Bâtiaz. Plaquette publiée à l’occasion des 50 ans de la fusion Martigny-Ville/la Bâtiaz*, Martigny, 2006, p. 23 (note 13) et p. 25-26 [↑](#footnote-ref-415)
416. AEV, Closuit, Famille Closuit, 82/1 [↑](#footnote-ref-416)
417. *16 juin 1818 : Débâcle du Giétro*, collection du Musée de Bagnes N°1, 1988, p. 192 [↑](#footnote-ref-417)
418. Collectif, *Familles de Bagnes, du XIIe au XXe siècle ; généalogie, histoire, étymologie, armoiries*, Le Châble, 2005-2008, vol. 2, p. 341 [↑](#footnote-ref-418)
419. Registre des décès de la paroisse de Martigny, p. 164-166 (photocopies disponibles aux AEV) ; AEV, Vieux-Martigny, P 256 [↑](#footnote-ref-419)
420. Jean-Charles Fellay, « Le glacier du Giétroz et ses débâcles », dans *Chroniques des Dranses. Des archives racontent l’Entremont*, Sembrancher, 2011, p. 317-322 [↑](#footnote-ref-420)
421. Par exemple : *L’Echo des Alpes*, 30.05.1841, p. 2 ; *Courrier du Valais*, 02.11.1844, p. 2 ; *Courrier du Valais*, 10.07.1853 ; *Courrier du Valais*, 30.07.1854, p. 1 ; *Courrier du Valais*, 14.02.1856, p. 3 ; *Le Chroniqueur*, 10.08.1857, p. 2 ; *La Liberté*, 09.10.1877, p. 2 [↑](#footnote-ref-421)
422. *Le Confédéré*, 04.07.1894, p. 2 ; *La Liberté*, 30.06.1894, p. 3 ; *Le Confédéré*, 13.07.1895, p. 2 ; *La Gruyère*, 27.06.1896, p. 2 [↑](#footnote-ref-422)
423. *Nouvelliste*, 14.08.1917, p. 3 [↑](#footnote-ref-423)
424. *Le Chroniqueur*, 25.09.1861, p. 1 ; *La Liberté*, 20.08.1889, p. 3 [↑](#footnote-ref-424)
425. *Le Confédéré*, 09.08.1884, p. 2 ; *Confédéré de Fribourg*, 08.07.1885, p. 3 ; *Feuille d’avis du Valais*, 02.04.1908 ; *Nouvelliste*, 19.01.1909, p. 3 ; *Le Confédéré*, 20.01.1909, p. 2 [↑](#footnote-ref-425)
426. *Le Confédéré*, 14.03.1867, p. 1 [↑](#footnote-ref-426)
427. *Nouvelliste*, 11.06.1918, p. 3 ; *Nouvelliste*, 18.06.1918, p. 1 ; *Le Confédéré*, 15.06.1918, p. 1 ; *Feuille d’avis du Valais*, 15.06.1918, p. 2-3 [↑](#footnote-ref-427)
428. *L’Écho des Alpes*, 24.04.1842, p. 2 [↑](#footnote-ref-428)
429. *Feuille d’avis du Valais*, 28.07.1904, p. 2 [↑](#footnote-ref-429)
430. *Le Rhône*, 04.01.1930, p. 6 ; *Feuille d’avis du Valais*, 07.06.1934, p.1 ; *Nouvelliste*, 16.02.1939, p. 3 ; *Nouvelliste*, 20.06.1944, p. 3 ; *Nouvelliste*, 26.06.1976 ; *Nouvelliste*, 23.09.1993, p. 47 ; *Le Confédéré*, 09.11.1993, p. 3 ; *Nouvelliste*, 15.12.2000, p. 2 [↑](#footnote-ref-430)
431. *Le Rhône*, 09.02.1943, p. 1 ; *Treize Etoiles*, 12.1992, p. 33-34 [↑](#footnote-ref-431)
432. *Le Confédéré*, 23.04.1923, p. 1 ; *Le Confédéré*, 26.07.1985 [↑](#footnote-ref-432)
433. Maurice Zermatten, *La colère de Dieu*, Fribourg, 1940, 444 p. [↑](#footnote-ref-433)
434. *La Liberté*, 20.10.1942, p. 6 [↑](#footnote-ref-434)
435. *Nouvelliste*, 12.04.1942, p. 3 ; *La Liberté*, 04.02.1943, p. 10 ; *Le Rhône*, 05.02.1943, p. 2 ; *Nouvelliste*, 04.02.1943 [↑](#footnote-ref-435)
436. *Nouvelliste*, 19.08.1988, p. 18 ; *Nouvelliste* 15.09.1988, p. 11 ; *La Liberté*, 17.09.1988, p. 37 [↑](#footnote-ref-436)
437. *Le Confédéré*, 14.10.1988, p. 3 [↑](#footnote-ref-437)
438. *16 juin 1818, Débâcle du Giétroz,* Collection du Musée de Bagnes N°1, 1988. [↑](#footnote-ref-438)
439. *Nouvelliste*, 23.09.1993, p. 15, p. 47 [↑](#footnote-ref-439)
440. Voir portrait de Jean Pierre Perraudin (s’il se fait) [↑](#footnote-ref-440)
441. <https://www.valais-wallis-digital.ch/fr/a/#!/explore/media/ed12b733-71bc-474b-8aee-a99c7260e262> (consulté le 10.11.2017) ; Pierre Mayoraz et alii, *1815-2015, 200 Jahre Walliser Geschichte*, Sion, 2015, p. 24 [↑](#footnote-ref-441)
442. Voir avec Bertrand titre définitif [↑](#footnote-ref-442)
443. Titre définitif du film, Christian Berrut, réalisateur/scénariste, et Michaël Rouzeau, réalisateur/producteur. [↑](#footnote-ref-443)
444. AC Bagnes P1063-16 [↑](#footnote-ref-444)
445. *16 juin 1818 : Débâcle du Giétro*, collection du Musée de Bagnes N°1, 1988, p. 192 [↑](#footnote-ref-445)
446. AC Bagnes, P 796/9 [↑](#footnote-ref-446)
447. AC Bagnes, P 1063/6, p. 6 [↑](#footnote-ref-447)
448. AEV, 3 DTP 28.1.14 [↑](#footnote-ref-448)
449. AGSB 5006, Lettre du prieur (10.10.1818) [↑](#footnote-ref-449)
450. AEV, 3 DTP 28.2.42 [↑](#footnote-ref-450)
451. AGSB 5014 [↑](#footnote-ref-451)
452. AEV, 3 DTP 30.3.2/1 [↑](#footnote-ref-452)
453. Bill Yenne, *Guinness : The 250 Year Quest for the Perfect Pint*, 2007, Appendix A, Second Generation. [↑](#footnote-ref-453)
454. Voir chapitre Dons ; AEV, 3 DTP 31.1.1 [↑](#footnote-ref-454)
455. Voir chapitre Le rôle clé des autorités cantonales dans l'organisation des secours après la débâcle, p. XX [↑](#footnote-ref-455)
456. AEV, 3 DTP 31.1.3 ; AEV, 3 DTP 31.1.2/5 [↑](#footnote-ref-456)
457. *Bulletin officiel du canton du Valais*, N°32, p. 257-258 (15.08.1818) [↑](#footnote-ref-457)
458. AC Bagnes, P 1064/98 [↑](#footnote-ref-458)
459. AC Bagnes, P 1064/99 [↑](#footnote-ref-459)
460. AC Bagnes, P 1064/99 [↑](#footnote-ref-460)
461. AEV, 3 DTP 28.1.13, p. 4 [↑](#footnote-ref-461)
462. Voir chapitre Le rôle clé des autorités cantonales dans l'organisation des secours après la débâcle, p. XX [↑](#footnote-ref-462)
463. Armand Brulhart, *La Grande Place de Martigny ou le rêve de Poliphile*, Sierre, 2010, p. 22-24 ; p. 43-54 [↑](#footnote-ref-463)
464. Henrique Bon, *Un aller simple pour Nova Friburgo*, [Fribourg], 2017, p. 576-578 [↑](#footnote-ref-464)
465. AEV, 3 DTP 28.8, p. 11, 16 et 17 [↑](#footnote-ref-465)
466. Voir chapitre Le souvenir de l’« avalo » de 1818 à nos jours, Laisser une trace, p. XX ; et illustration 8.4. (qui devrait être 9.4 : récit de Pierre Joseph Farquet), p. XX [↑](#footnote-ref-466)
467. Voir chapitre Le Comité de Bienfaisance, illustration 6.3 (attention le chiffre est faux, ce devrait être 7.3 : Tableau de la répartition des sinistrés selon les classes d’indemnisation), p. XX [↑](#footnote-ref-467)
468. <http://www.emigration-valais.ch/fr/1819-premiere-emigration-pour-bresil-128.html#!search> (consulté le 09.01.2018) [↑](#footnote-ref-468)
469. Henrique Bon, *Un aller simple pour Nova Friburgo*, [Fribourg], 2017, p. 576-577 [↑](#footnote-ref-469)
470. AEV, de Rivaz famille, Rz 153, p. 132 r. [↑](#footnote-ref-470)